

UNE « RÉVOLUTION MILITAIRE » AU PAYS KHMER ?
NOTE SUR L'ARTILLERIE POST-ANGKORIENNE (XVI-XIX^e SIÈCLES)*

Grégory MIKAELIAN
(*Centre Asie du Sud-Est, UMR 8170, CNRS / EHESS*)

INTRODUCTION

L'existence d'une soixantaine de pièces à feu anciennes (XVI-XIX^e siècles) exposées au Musée national de Phnom Penh ou retrouvées sur divers sites provinciaux atteste de l'usage de telles armes dans le Cambodge post-angkorien. Ce corpus est toutefois d'une singulière faiblesse numérique, une fois rapporté à ceux qui ont pu être constitués ailleurs, en Thaïlande et au Viêt Nam notamment, pays dans lesquels les pièces se comptent par centaines, voire par milliers¹.

Sans doute un élément d'explication est-il à trouver dans le fait que la royauté khmère se soit vue régulièrement confisquer ses pièces à feu par les vainqueurs lors de défaites militaires ayant abouti au sac

* Nous tenons à remercier Gilles Aubagnac, Jean-Claude Le Flemm, Vincent Durand-Dastes, Khun Samen, Kanda Makiko, Claudine Salmon, Mak Phoeun, Bertrand Porte, Huot Samnang, Brice Vincent, et surtout Rudolf Roth, qui nous ont diversement aidés dans la constitution du corpus ou dans l'expertise de certaines pièces. Nous n'aurions pu nous rendre sur place sans l'aide financière de l'École française d'Extrême-Orient, ni sans l'autorisation du Ministère de la Culture et des Beaux-Arts du Cambodge, qui doivent être également remerciés.

¹ La Seigneurie des Nguyễn, outre l'existence d'une production locale, fut capable d'acheter dans le dernier quart du XVIII^e siècle plusieurs dizaines de milliers de fusils et des centaines de canons aux macaïstes (MANGUIN, Pierre-Yves, *Nguyễn Anh, Macan et le Portugal. Aspects politiques et commerciaux d'une relation privilégiée, 1773-1802*, Paris, EFEO (PEFEO 134), 1984, p. 126), ce qui permit aux troupes françaises de récupérer quelque 800 canons et 16.000 fusils à la suite de la prise de Hué, en 1885 (COSSERAT, H., « Les neuf canons-géants de la citadelle de Hué : Détails complémentaires », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 19^e année, n^o2, 1932, pp. 141-155). Du côté siamois, il suffira d'évoquer l'existence d'un traité d'utilisation des canons datant du XVII^e siècle, la présence, au titre de traces archéologiques, d'une soixantaine de canons anciens dans la seule enceinte de l'actuel ministère de la guerre à Bangkok (cf. SEYMOUR, Sewell, C. A., « Notes on Some Old Siamese Guns », *Journal of the Siam Society*, vol. 15, n^o1, 1922, pp. 1-43) et de rappeler que les Tokugawa se fournissaient en mousquet et en poudre à Ayuthia au début du XVII^e siècle (ANDAYA, Y. Leonard, « Interactions with the Outside World and Adaptation in Southeast Asian Society, 1500-1800 », [in] Nicholas Tarling (ed.), *The Cambridge History of Southeast Asia. Vol. I, Part 2, from c. 1500 to c. 1800*, Press, 1992, p. 138).

de ses capitales (Longvek en 1594, Oudong en 1658, 1682 et 1813, Phnom Penh en 1832). Il est ainsi logique de penser que les vainqueurs de l'histoire ont accumulé les pièces à feu des vaincus jusqu'à la fin du XIX^e siècle, moment où les Européens, gelant le double processus d'extension territoriale des royautes siamoise et vietnamienne aux dépens du Laos et du Cambodge, commencent à recenser leurs armes à feu, en même temps que leurs patrimoines historique et architectural. Si l'état des corpus tels qu'ils furent établis à Bangkok et à Hué à la fin du XIX^e siècle dit bien la puissance respective des royautes de la péninsule indochinoise à cette époque, il ne présume donc pas nécessairement du rapport de force militaire antérieurement aux défaites de ce siècle. Les déboires cambodgiens ayant été particulièrement prégnants de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle², cet état tardif masque virtuellement la puissance de feu propre aux rois khmers des siècles antérieurs, sans aucun doute plus importante que ne le laisse imaginer la soixantaine de pièces conservées.

Pour autant, cette puissance fut-elle à la mesure des enjeux de l'époque ? Certes non, si l'on considère que les défaites militaires en question sont dues à des lacunes en termes d'artillerie, ce que suggère l'imaginaire tardif des chroniques (fin XVIII^e-début XIX^e siècle) à propos de la chute de Longvek (1594) ; on sait ainsi, pour prendre un exemple avéré, voisin et chronologiquement antérieur, comment le vacillement de la royauté chame est imputable à l'emploi d'armes à feu par les Kinhs lors du siège de la capitale Vijaya en 1471³. Mais il a par ailleurs été observé que l'usage des armes à feu n'était nulle part dans la zone d'une efficacité certaine, et que celle-ci dépendait surtout de la qualité des corps spécialisés qui les manoeuvraient, renvoyant alors souvent la puissance des royautes péninsulaires à leurs aptitudes à rémunérer des mercenaires allogènes, ibériques ou autres, partant à leur capacité d'extraversion maritime. En outre, l'usage symbolique de l'artillerie fut partout développé, et la royauté khmère ne semble pas avoir été en reste dans ce domaine.

C'est pourquoi un examen de ces pièces éclairé au préalable par quelques références textuelles sur l'usage de l'artillerie⁴ ainsi qu'une analyse du vocabulaire khmer utilisé pour nommer les armes à feu permettront de poser le problème de l'accession du royaume khmer aux techniques militaires modernes, et singulièrement celui du partage entre capacité technique réelle et fonction symbolique ou rituelle.

² CHANDLER, P. David, *Cambodia before the French: Politic in a Tributary Kingdom, 1794-1848*, Ph.D., Michigan University, 1973, 212 p. ; KHIN, Sok, *Le Cambodge entre le Siam et le Viêtname (de 1775 à 1860)*, Paris, EFEO, Collection de textes et documents sur l'Indochine, t. XVIII, 1991, 359 p. ; PUANGTONG, Rungsawasdisab, *War and Trade: Siamese interventions in Cambodia, 1767-1821*, Ph.D., University of Wollongong, 1995, 256 p.

³ SUN, Laichen, « Military Technology Transfers from Ming China and the Emergence of Northern Mainland Southeast Asia (c. 1390-1527) », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 34 (3), 2003, pp. 495-517.

⁴ Pour une démarche similaire appliquée au Đai Viêt des XV-XVIII^e siècles, v. SUN, Laichen, « Chinese-style Gunpowder Weapons in Dai Viet (Vietnam): The Archaeological Evidence », *Revistas de Cultura*, n°27, 2008, pp. 42-59.

I. LES CONTEXTES DES SOURCES ARCHÉOLOGIQUES : UN APERÇU DES SOURCES TEXTUELLES

En passant en revue un échantillon des sources textuelles les plus significatives on parvient à se faire une idée relativement précise de l'utilisation des armes à feu en pays khmer. Sans présumer de ce qu'un traitement exhaustif des sources pourrait révéler – travail d'envergure qui n'entrerait pas dans le cadre d'un simple article – il est possible d'éclairer utilement la lecture du corpus de pièces présenté en seconde partie.

1. DES CROIX CATHOLIQUES EN ÉCHANGE DE MERCENAIRES IBÉRIQUES (SECONDE MOITIÉ DU XVI^e SIÈCLE)

Sous réserve d'inventaire, les premières sources mentionnant l'existence d'armes à feu en pays khmer sont européennes. Elles montrent que leur usage était le fait d'Ibériques ou d'autres chrétiens venus dans leur sillage au service des rois, ou de factions royales. Les armes à feu sont alors l'élément technique qui permet aux chrétiens d'être appréciés, ou craints, mais d'avoir dans tous les cas une certaine prise sur les événements politiques. Le jeu des rois khmers est de faciliter ou de faire miroiter des avantages religieux aux missionnaires ibériques, espérant de la sorte attirer des mercenaires et des armes modernes pour les servir⁵. Un jeu triangulaire⁶ se met ainsi en place entre les potentats cambodgiens, le dispositif officiel de l'*Estado da Índia* implanté à Goa et relayé dans la zone par Malacca puis bientôt coiffé par la Couronne d'Espagne à Manille (1580), et l'expansion portugaise privée, formée au Cambodge surtout de *lançados*⁷ et des fameux *topazes*⁸.

De la première ambassade cambodgienne envoyée à Malacca en 1513 on ne sait rien⁹, si ce n'est que « le lion des mers », Afonso de Albuquerque ne donne pas suite, et que le désintérêt du jeune dispositif portugais pour ce royaume khmer relativement excentré des voies de l'échange eurasiatique perdure ainsi

⁵ Étant entendu qu'il faut envisager derrière ce générique des réalités diverses : d'authentiques mercenaires, des commerçants devenus mercenaires au gré des circonstances, et des aventuriers de plus grande envergure faisant office de conseiller militaire du prince, v. FLORES, Maria da Conceição Ferreira, *Mercenaires Portugais au Siam et au Cambodge pendant le XVI^e siècle*, Lisbonne, ronéotypé, 1989, 13 p.

⁶ Sur ce type de relations triangulaires en péninsule indochinoise dans les années 1580 et 1590, v. SUBRAHMANYAM, Sanjay, *Improvising Empire. Portuguese Trade and Settlement in the . 1500-1700*, Press, 1990, p. 147 et sq.

⁷ Litt. « lancés au dehors », ainsi qu'on appelait souvent les mercenaires lusophones qui s'étaient volontairement placés en dehors du cadre officiel de l'*Estado da Índia* pour tenter l'aventure auprès de souverains locaux, v. SUBRAHMANYAM, S., « Mercenaires, armes à feu et membres de la cinquième colonne », [in] *L'empire portugais d'Asie. 1500-1700. Une histoire économique et politique*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1999, pp. 316-321.

⁸ Métis luso-indigènes, v. THOMAZ, Luís Filipe, « Casados et topazes dans l'Océan luso-indien (XVI^e-XVII^e siècles) », intervention présentée le 15 mars 2011 dans le cadre du séminaire de Catarina Madeira Santos (« Luso-africains et luso-indiens, en Afrique et dans l'empire portugais »).

⁹ GROSLIER, Bernard-Philippe, *Angkor et le Cambodge au XVI^e siècle d'après les sources portugaises et espagnoles*, Paris, Puf, 1958, p. 142.

jusque dans les années 1550. Intervient alors un renversement lorsque le Cambodge, après les guerres civiles du premier XVI^e siècle, retrouve une assise politique au point qu'il peut réoccuper l'antique cité d'Angkor et de nouveau faire face au rival siamois, ce qui lui permet de renouer un contact diplomatique appuyé avec les Portugais, lesquels se détachent dans le même temps du Siam pour soutenir leur ennemi birman¹⁰. L'ouverture diplomatique manifestée par le roi khmer s'adjoint alors d'une « deuxième ouverture » religieuse, quand il fait la demande que lui soit envoyé un notable religieux, non bien sûr par curiosité pour le Dieu des chrétiens mais, « conformément aux habitudes administratives des pays du bouddhisme theravada », pour exercer « la double fonction d'intermédiaire politique et de censeur des mœurs pour régler la petite communauté portugaise au Cambodge »¹¹. Il ne faut pas sous-estimer non plus la conscience régaliennne de ce que les questions religieuses étaient intrinsèquement liées à l'expansion portugaise, y compris pour ses marchands privés censés porter la croix jusqu'au-delà des mers, partant qu'il y eut vraisemblablement le calcul de plaire à cette nouvelle puissance pour en obtenir un soutien. Avec le cuisant échec du dominicain Gaspar da Cruz débarqué à Longvek en 1555 pour mener une vaine entreprise d'évangélisation, la déconvenue fut à la mesure du malentendu qui allait désormais être une constante des relations entre la couronne khmère et l'*Estado da Índia*.

Si durant une trentaine d'années la voie missionnaire ne donne rien de concret malgré de probables initiatives du souverain cambodgien¹², celui-ci insiste, car il voit se reconstituer dangereusement la puissance siamoise, un temps brisée suite au sac d'Ayuthiya par les Birmans (1569) ; une nouvelle mission dominicaine débarque vers 1583-1584, moment qui correspond probablement à l'arrivée de l'aventurier portugais Diogo Veloso (c. 1559-1599) et de ses compagnons (Carneiro, Machado, etc.)¹³ et, doit-on penser, à l'engagement par le roi de mercenaires ibériques¹⁴. On sait ensuite que le roi Satha (r. 1576-1594) qui avait donné à Veloso une « cousine » à marier et dont les chroniques font même le fils adoptif du roi avait pu, grâce aux hauts-faits militaires de ce dernier, lancer une offensive contre le Siam. Rien n'est dit sur l'usage d'armes à feu durant cette campagne, mais l'on sait toutefois que le roi rémunérait à la même période une garde personnelle dotée d'arquebuses et composée de chrétiens non espagnols, entendre, dans les contextes, portugais et japonais. Il les rémunérait tant que ses nobles en prenaient ombrage¹⁵. Elle était

¹⁰ NÉPOTE, Jacques, « Les Portugais et l'Indochine aux XVI-XVII^e siècles (avant 1510 à v. 1660) », [in] A. H. de Oliveira Marsques (éd.), *História dos Portugueses no Extremo Oriente*, Lisbonne, Dudação Oriente, 2000, vol. I, t. II, pp. 129-147.

¹¹ *Ibid.* Voir aussi FOREST, Alain, « Pourquoi la Non-Conversion au Christianisme dans les sociétés de Bouddhisme Theravâda ? », *Renaissance culturelle du Cambodge*, n°24, 2008, pp. 260-261.

¹² GROSLIER, B.-P., *op. cit.*, p. 28.

¹³ *Ibid.*, p. 36.

¹⁴ Ce que Groslier présente ainsi : « Si Sâtha toléra les missionnaires c'est qu'il voyait en eux des intermédiaires utiles avec Malacca. Ils pouvaient servir à des contacts politiques, ils facilitaient surtout les entreprises commerciales du roi qui monopolisait tout le négoce avec l'extérieur et savait que la grande place portugaise était un excellent débouché », *ibid.*, p. 30. Et ajoutons : une pourvoyeuse d'armes et de mercenaires.

¹⁵ L'information livrée par l'aventurier Veloso au gouverneur des Philippines date du 3 août 1595, v. KLAGES, Jenny, *Catholicism and Conquistadores: Spanish-Cambodian interactions from late sixteenth to the mid-seventeenth century*, Ph.D. in history, University of Hawaii, 2007, chap. 4.

dirigée par l'aventurier espagnol Blas Ruiz de Hernán Gonzáles venu de Macao en 1593¹⁶.

La menace d'une rébellion interne allant croissante – c'est au moins le motif qu'il présenta aux Espagnols –, le roi envoya Veloso porter une lettre inscrite sur feuille d'or en date du 20 juillet 1593 à Manille pour y chercher un soutien¹⁷. L'important est de noter qu'il y affirmait pouvoir mettre en campagne une nombreuse artillerie et être non seulement à même de résister à une nouvelle attaque siamoise à laquelle il ne croyait guère, mais encore pouvoir le cas échéant porter la guerre au Siam. Encore lui fallait-il obtenir la fidélité de ses sujets ce à quoi il espérait qu'une aide espagnole pouvait servir, tout en proposant sa propre conversion¹⁸. En réponse à cette demande d'assistance militaire l'Espagne se contenta de renvoyer Veloso avec une lettre datée du 8 février 1594, sans engagement précis ; il ne parvint au Cambodge qu'à la fin de ce mois, après la prise de Longvek par le roi Naresuan qui entre-temps avait eut lieu en janvier 1594. Les Ibériques furent déportés à Ayuthia en avril, en même temps que la famille royale khmère mais Ruiz et Veloso parvinrent chacun à s'échapper pour rejoindre Manille respectivement en juin et en octobre. Dans l'intervalle, en août 1594, le nouveau gouverneur des Philippines avait voulu dépêcher un fondeur de métaux¹⁹, très vraisemblablement pour fabriquer des canons au bénéfice du roi khmer. La documentation ne dit pas si Diego de Villanueva, le fondeur en question, eut l'occasion d'exercer ses talents, mais tout porte à croire que tel ne fut pas le cas au regard du chaos cambodgien.

Il fallut attendre août 1595 pour que Veloso et Ruiz parviennent à mettre en branle une petite armada et signer des capitulations par lesquelles les aventuriers s'engageaient pour le roi du Cambodge à rien moins que « la primauté de l'Espagne au Cambodge » avec « l'établissement d'une garnison et la conversion du roi et de la reine à la Sainte foie »²⁰. L'expédition du commandant Gallinato quitta Manille en janvier 1596, avec 130 soldats répartis sur 3 vaisseaux, détournés par une tempête. Ruiz et Veloso débarquèrent finalement à Phnom Penh en mars, mais le nouveau roi qui avait pris le pouvoir à Srei Santhor, Rāma Choeng Prey (r. 1594-1596), avait parfaitement compris la dangerosité de la force de frappe ibérique : il attendait un jour de pluie pour les attaquer de peur qu'ils puissent se servir de leurs canons. Les Ibériques prirent les devants et dans la nuit du 11 au 12 ou du 12 au 13 mai, une poignée d'hommes armés d'arquebuses se rendit de nuit au palais, y mit le feu et fit sauter la poudrière de sorte que les Cambodgiens ne purent répondre que par des tirs d'arc. Ruiz toucha le roi, qui décéda quelques heures plus tard²¹.

¹⁶ Sur ce personnage, v. GROSLIER, B.-P., *op. cit.*, p. 37.

¹⁷ « la lettre de Sâtha est aux Archives des Indes, 67-6-18 », v. GROSLIER, B.-P., *op. cit.*, p. 37.

¹⁸ MAK, P., *Histoire du Cambodge de la fin du XVI^e siècle au début du XVIII^e*, Paris, PEFEO, Monographies n°176, 1995, p. 101.

¹⁹ KLAGES, J., *op. cit.*, chap. 4.

²⁰ GROSLIER, B.-P., *op. cit.*, p. 40.

²¹ CABATON, Antoine, *Brève et véridique relation des événements du Cambodge par Guiroga de San Antonio. De l'Ordre de Saint Dominique. Nouvelle édition du texte espagnol avec une traduction et des notes*, Paris, Ernest Leroux, 1914, p. 120 ; GROSLIER, B.-P., *op. cit.*, p. 42 ; KLAGES, J., *op. cit.*, chap. 6.

Il leur fallait maintenant aller chercher leur roi réfugié au Laos vers lequel ils se dirigent en juillet, d'abord par voie maritime, via Faifo, puis par voie terrestre, à travers la cordillère annamitique. Arrivés à Vientiane vers septembre ou octobre 1596, ils trouvèrent Satha mort et convainquirent la cour réfugiée d'escorter son fils Borom Rechea (r. 1597-1599) jusqu'au Cambodge pour l'installer sur le trône, ce qu'ils firent en mai 1597. Pour renforcer son assise le nouveau roi fit alors écrire entre la fin 1597 et le début de l'année 1598 aux ordres religieux de Malacca, dominicains, franciscains et jésuites, pour demander suivant en cela le jeu diplomatique de ses ancêtres qu'on lui envoie des missionnaires, certifiant qu'il ouvrirait son royaume au dessein du Dieu des chrétiens, et leur assurant toutes les facilités (protection, construction d'églises, droit de baptême, etc.)²² ; en échange de quoi l'on devait lui accorder ce que le Vice-roi de Goa avait accordé aux autres rois de l'Archipel (Insulinde), comprendre un soutien militaire. La construction d'une forteresse sur une île, une idée initialement mentionnée par les capitulations signées en août 1595 par Veloso et Ruiz, ne pouvait toutefois être réalisée à ses frais, et il réclamait à cet effet que l'argent nécessaire lui fût envoyé. En récompense de leur service, les Ibériques se virent alors doter par Borom Rechea de deux des grands apanages du royaume, Ba Phnom pour Veloso, Treang pour Ruiz. Il faut toutefois rester sceptique devant une correspondance portugaise de janvier 1599 mentionnant que Veloso aurait déjà disposé de la fameuse île « ou presque île près de la mer » octroyée par ce souverain en récompense de ses services passés, une île sur laquelle aurait d'ores et déjà été construite la forteresse, dotée d'artillerie²³. Un autre document confirme le fait, donnant en outre le nom de l'île, « choro do mar », qui pourrait bien être une déformation de *jroy canvar*, l'île située sur le Mékong, en face de Phnom Penh²⁴ (la mention d'une proximité maritime venant probablement de la transposition du toponyme khmer dans la phonologie portugaise, cf. *choro do mar*, litt. « la plainte de la mer »)²⁵. Les autorités ibériques n'ayant pas apporté les fonds nécessaires ni le roi

²² GROSLIER, B.-P., *op. cit.*, pp. 45-51. « On sent bien que seuls le préoccupent les secours qu'il veut obtenir, et qu'il renverra volontiers à plus tard la réalisation de ses engagements », p. 51.

²³ Lettre du 15 janvier 1599 envoyée par le Père Manuel de Carvalho depuis Malacca au Père Nicolau Pimenta, membre de la Compagnie de Jésus, citée et partiellement reproduite par LOUREIRO, Vanessa, « The Jesuits in Cambodia: A Look upon Cambodian religiousness (2nd half of the 16th century to the 1st quarter of the 18th century », *Bulletin of Portuguese / Japanese Studies*, June-December, n°10-11, 2005, pp. 201-202. Voir aussi CABATON, A., « Quelques documents espagnols et portugais sur l'Indochine aux XVI^e et XVII^e siècles », *Journal Asiatique*, 10^e série, t. XII, 1908, p. 269.

²⁴ Le professeur Luís Filipe F. R. Thomaz est en train d'éditer cette lettre du roi du Cambodge au Vice-roi de l'Inde Francisco da Gama (1597-1600), datée de 1598.

²⁵ Si l'on choisit à l'inverse de suivre la lettre de la missive, en ce cas le « Choro do mar » correspondrait à une position côtière ou plutôt une île située dans la province dirigée par Veloso, Ba Phnom, comme le pensait Groslier pour lequel il semblait « logique de supposer que si Veloso fit bâtir cet ouvrage, ce fut dans sa province de Baphnom, en bordure du Mékong ou dans une des îles qui parsèment le cours de celui-ci », v. GROSLIER, B.-P., *op. cit.*, p. 52. Toutefois, un autre document de 1599, *Des choses qu'il se peut trouver au royaume de Camboya* traduit par Subrahmanyam rapporte que « L'île que le roi a donnée [à Veloso] pour y construire la forteresse commande l'accès au royaume entier et c'est en remontant la rivière à partir de cette île que se trouve le port qui reçoit tous les bateaux. De l'autre côté du port, à une portée de canon de l'île, se trouve une ville, la principale ville du Camboya » (v. SUBRAHMANYAM,

cambodgien financé l'entreprise, il faut sans doute y voir une exagération des partis ibériques favorables à la conquête du Cambodge – la forteresse ne fut probablement jamais construite –, et du même coup le point d'achoppement du jeu diplomatique du souverain cambodgien. Les Ibériques étaient une des composantes de son gouvernement qu'il lui fallait utiliser pour renforcer son assise, notamment pour faire pièce aux clientèles nousantariennes, mais leur donner plus revenait à briser l'équilibre qu'il se devait d'incarner. C'est pourquoi l'aventure tourna court : une nouvelle expédition partie de Manille en septembre 1598 arriva à Phnom Penh en décembre, bientôt renforcée par un navire japonais dirigé par le *mestiços* Gouvea début 1599 ; fort de cet appoint Veloso et Ruiz négocièrent en vain l'accord de protectorat pour lequel ils s'étaient engagés en 1595 au nom du père du roi régnant ; tandis que le roi temporisait, la tension entre les troupes ibériques et nousantariennes s'exacerba, jusqu'à ce qu'un incident déclenche le massacre des Ibériques par les Malais en juillet 1599²⁶. Les autorités ibériques comprirent alors, mais un peu tard, le caractère utopique d'une conversion cambodgienne, certaines autorités ecclésiastiques allant jusqu'à évoquer « la fourberie » des rois cambodgiens²⁷.

Au début du XVII^e siècle, le roi Soriyopoar qui monte sur le trône avec l'appui des Siamois poursuit cette politique consistant à faire appel aux Ibériques de Manille pour obtenir une aide militaire, leur accordant à cette fin une relative marge de manœuvre en matière religieuse : dans une lettre datée du 9 mai 1603, il demande l'envoi de prêtres et de soldats, non pas tant pour se prémunir d'une menace siamoise car il vient justement d'être porté au pouvoir par son suzerain Naresuan, dont il affirme d'ailleurs être le beau-père, que, dit-il, pour réduire ses vassaux au silence ; il réclame en particulier 100 hommes armés d'arquebuses²⁸.

2. LE GRAND SIÈCLE DES ARMES À FEU (XVII^e SIÈCLE)

DE LA POUDRE À CANON POUR LA POMPE ROYALE

À côté de ces documents ibériques qui donnent un éclairage sur l'usage strictement militaire des armes à feu, apparaissent en ce début du XVII^e siècle des sources cambodgiennes qui montrent l'incorporation de cet objet moderne au sein de l'appareil curial.

La première mention indigène datée d'une arme à feu provient, jusqu'à plus ample informé, de la

S., *op. cit.*, 1999, pp. 163-164). Cette dernière lettre tend à plaider à nouveau pour *jroy camvâr*, en face de laquelle on reconnaîtrait alors Phnom Penh (« la principale ville du Camboya »). La lettre ajoute « Le commerce le plus important au Camboya est celui du sel, tout le sel passe par cette île [...] ». En outre, et le point paraît décisif, une autre lettre du roi cambodgien en date de janvier 1598 et adressée aux Franciscains dit « [...] je donne l'île de Choro do Mar de la rivière de Prequelapo [?] jusqu'à Troi Polon [?] au capitaine Veloso pour qu'il puisse y construire une forteresse au nom du roi du Portugal [...] », v. SUBRAHMANYAM, S., *op. cit.*, 1990, p.148. L'île était donc bien fluviale.

²⁶ GROSLIER, B.-P., *op. cit.*, pp. 52-55 ; KLAGES, J., *op. cit.*, chap. 6.

²⁷ GROSLIER, B.-P., *op. cit.*, p. 61.

²⁸ KLAGES, J., *op. cit.*, chap. 7, p. 226.

recension tardive d'une cérémonie de sacre qui remonterait au règne de Soriyopoar (r. 1602-1619), en 1613. On y trouve la mention de « quatre fusils [*kuṃṃ bhloēñ*] » parmi les équipements des éléphants de guerre harnachés pour la circumambulation rituelle de la capitale²⁹. À cette introduction des armes à feu dans les rituels d'investiture font écho ces vers du *Satrā suostī* (circa 1^{er} tiers du XVII^e siècle) dépeignant la nécessaire adaptation du pachyderme royal au bruit qu'elles occasionnent.

[25] [...] / De même, le superbe éléphant / du Maître des hommes, habitué à la victoire, / s'il recule devant les armes à feu [*kāmbhloēñ ṭai*], / il ne peut être compté dans la lignée / [26] des éléphants de guerre. / Mais s'il n'est pas stupéfié, / s'il peut supporter le son du gong, / on pourra alors le nommer éléphant victorieux, un modèle / selon la norme, un animal de la lignée / des éléphants de guerre. [27] Aux détonations des armes à feu [*kuṃṃbhloēñ*] / celui-là ne tremble pas de frayeur sur ses pattes, / mais s'enbardit à l'extrême ; / il ne s'effraie, ni ne recule / au son du gong de guerre / le plus intimidant, / si grondant que soit le vacarme.³⁰

L'on apprend encore que les « gardiens des chars (*pol rotés*) » préparés pour les rituels d'investiture sont armés de « *kuṃṃ bhloēñ lamṃbaēñ* »³¹ qu'Adhémar Leclère traduit par « fusils et javelot » mais que l'on pourrait aussi bien comprendre comme « arme à feu-lance » et qui semble désigner le mousquet – attendu qu'il paraît difficile pour un soldat de manipuler à la fois une arme d'épaule et un javelot. Puis, plus loin dans le cours de la cérémonie, pour clore le rituel d'ouverture du corps royal et annoncer celle du parasol à 9 étages, on faisait, assure encore le traité, tonner de grands canons aux 8 orient³². Il est en outre explicitement spécifié que le tir de ces grands canons était un élément, parmi d'autres, d'appréciation de la qualité de la cérémonie. Ainsi, quand le roi Soriyopoar eut fait tonner les canons aux huit points cardinaux pour son sacre, celui de son propre fils Chey Chettha II, en 1619, fut moins important car on ne les fit pas retentir³³ : ce simple sacre, « celui d'un homme en faveur duquel son père abdique et qui devient roi » ou « *réachéâphisêk* » se démarquait donc du « *prapḍâphisêk* », « celui d'un homme qui devient roi de par ses

²⁹ Cf. MIKAELIAN, G., « Le traité de sacre des rois d'Oudong (XVII^e siècle) », *Udaya. Journal of Khmer Studies*, n°8, 2007, p. 128. Venant ainsi remplacer l'innovation militaire du XIII^e siècle que fut la baliste d'origine sino-mongole, dont les éléphants royaux du Grand défilé du Bayon sont équipés. Si l'arrivée de cette artillerie en pays khmer est certainement due aux éléments chams de l'armée de Jayavarman VII, *i.e.* à des techniciens allogènes, on peut se demander si elle ne relève pas d'une utilisation symbolique plus que strictement militaire puisque jamais représentée en action dans les bas-reliefs figurant les scènes de bataille de ce règne, v. MUS, Paul, « Études indiennes et indo-chinoises III - Les balistes du Bayon », *BEFEO*, t. XXIX, 1929, pp. 331-341. À une époque tardive, les traités de défilés des éléphants enregistrent la présence de deux pachydermes portant chacun un canon, et marchand par paire (v. *Cérémonie des douze mois*, Phnom Penh, Institut Bouddhique, 1969, t. 1, p. 101).

³⁰ POU, Saveros, *Guirlande de cpāp'*, Paris, CEDORECK, 1988, p. 605.

³¹ MIKAELIAN, G., « Le traité de sacre [...] », *loc. cit.*, p. 129.

³² *Ibid.*, p. 143.

³³ *Ibid.*, p. 157.

victoires »³⁴. Intéressante est alors la dénomination de ces canons à fonction rituelle utilisés pour le sacre de certains rois, une mention qu'on ne retrouve dans aucun autre contexte : *aggaṇā kām bloeṅ*³⁵.

Cependant, il convient de noter que même dans le registre du symbolique, l'utilisation des pièces à feu s'avère beaucoup moins importante que celle qui en est faite à Brunei³⁶, pour prendre l'exemple du royaume sud-est asiatique dans lequel la fonte et la pratique du canon paraissent avoir été les plus développés. Il n'en reste pas moins qu'en ce début du XVII^e siècle les armes à feu ont définitivement trouvé droit de cité au sein de l'imaginaire curial, ainsi qu'en attestent encore ces strophes du *Rāmakerti* (circa début du XVII^e siècle) relatant le combat d'Indrajit, le fils de Rāb, avec Laks, le frère cadet de Rāma :

[4533] *Indrajit se pince les lèvres de fureur, jette brusquement son arc et sa flèche, lève son arme à feu [kām̐bhloeṅ], et vise / [4534] le jeune prince qui est de la lignée de Harī. Celui-ci saisit son épée, frappe de tous côtés [4535] brise toutes les flèches, les disperse, puis le frère de Sannārāy laisse reposer la glorieuse épée.* ³⁷

ENTRE LANÇADOS PORTUGAIS, RONINS JAPONAIS, ET OPPERHOOFD HOLLANDAIS (C. 1620-C.1640)

En parallèle à cette première utilisation rituelle des armes à feu, les rois khmers continuèrent de rechercher des armes performantes pour accroître leur puissance. Des alternatives à la solution Ibérique s'offrirent à eux à mesure que parvinrent en péninsule indochinoise des samourais japonais réfugiés suite à la prise du pouvoir par Ieyasu Tokugawa (1600), tel Yamada au Siam, mais aussi la *Compagnie unifiée des Indes Orientales* hollandaise (*Verenigde Oost-Indische Compagnie*, la V.O.C.).

En 1621 le roi Chey Chettha II (r. 1619-1627) emploie entre autres des Japonais pour mener une expédition en direction du Lan Xang dans le bassin de la Sékong, dans la région d'Attopeu, pour y prendre de l'or³⁸. Prenant acte de la rupture du lien de vassalité avec Ayuthia, le roi du Siam Song Tham (r. 1610-1628) lança en 1622 une campagne contre le Cambodge, qui fut repoussée³⁹ ; il prit alors la peine d'écrire au Shogun en 1623 pour le prévenir que si des Japonais défendaient le roi du Cambodge lors d'une prochaine

³⁴ LECLÈRE, A., *Les codes [...], op. cit.*, t.1, pp. 41-42.

³⁵ Le terme *aggaṇā kām bloeṅ* est mentionné trois fois dans le traité de sacre en question, cf. ms. EFEO P.21, p. 1, l. 21 ; p. 3, l. 70 ; p. 6, l. 152. Le mot *aggaṇā* demeure obscur. Il pourrait être une déformation du terme *agga* signifiant « premier, superbe » – et l'on aurait alors « le premier des canons » au sens du plus important, du plus prestigieux.

³⁶ Le nombre de coups de canon tirés à l'occasion des cérémonies royales est sans commune mesure avec ce que l'on trouve au pays khmer (à Brunei, les pièces servaient jusqu'aux nominations des offices royaux, et constituaient un attribut des dignitaires titrés, v. SHARIFUDDIN, P. M., « Brunei Cannon », *The Brunei Museum Journal*, vol. 1 (1), 1969, pp. 90-91).

³⁷ POU, S., *Rāmakerti (XVI^e-XVII^e siècles). Traduit et commenté par...*, Paris, PEFEO vol. CX, EFEO, 1977, p. 260.

³⁸ LEJOSNE, Jean-Claude, *Le journal de Gerrit van Wuysthoff et de ses assistants au Laos (1641-1642). Seconde édition, revue et complétée*, Paris, Centre de Documentation et d'Information sur le Laos, 1993, p. 66.

³⁹ MAK, P., *op. cit.*, pp. 170-171.

invasion, il serait dans l'obligation de les tuer⁴⁰. Ce dernier en convint et renchérit en 1626 en soutenant le roi du Siam dans sa guerre contre le Cambodge⁴¹ ; les Japonais maniant plus volontiers le sabre que les armes à feu, c'est vers les Espagnols que se tourne derechef le roi khmer dans une lettre datée de 1627, alors que le conflit avec le Siam perdure⁴². Il prend une dimension régionale lorsque suite à l'expulsion des Japonais de Yamada par le roi Prasat Thong (r. 1629-1656) en octobre 1630⁴³, ces derniers se réfugient au Cambodge qu'ils soutiennent désormais contre les Siamois : les sources indiquent ainsi que le roi du Cambodge lança cette même année une expédition maritime menée par jonque, peut-être sept, contre les bouches de la Ménam et ce grâce aux réfugiés japonais⁴⁴. Si les sources ne les montrent pas comme des spécialistes des armes à feu, auxquelles ils avaient su s'acclimater très rapidement au Japon même⁴⁵, ils étaient toutefois reconnus pour être de redoutables guerriers⁴⁶.

Les appels répétés du Cambodge à un soutien de la V.O.C. contre le Siam (1631, 1632)⁴⁷ étant restés lettre morte, et cette dernière s'étant de surcroît rangée du côté du Siam, c'est encore vers les Espagnols de

⁴⁰ POLENGHI, Cesare, *Samurai of Ayutthaya. Yamada Nagamasa, Japanese Warrior and Merchant in Early Seventeenth-Century Siam*, Bangkok, White Lotus, 2009, pp. 45-46.

⁴¹ MAK, P., *op. cit.*, p. 185.

⁴² *Ibid.*, pp. 186, 202.

⁴³ *Ibid.*, pp. 208-209 ; POLENGHI, C., *op. cit.*, p. 61.

⁴⁴ MAK, P., *op. cit.*, pp. 210-211.

⁴⁵ SUBRAHMANYAM, S. & PARKER, Geoffrey, « Arms and the Asian. Revisiting European Firearms and their Place in Early Modern Asia », *Revista de Cultura*, 26, 2008, pp. 30-32.

⁴⁶ Nombre d'entre eux étant des chrétiens réfugiés suites aux persécutions qui avaient cours au Japon, la présence japonaise se liait parfois aux Portugais par métissage : ainsi les fameux *kūn yipun* évoqué dans le *Kram sruek* de Chey Chettha III (1693), littéralement des « enfants de Japonais », étaient-ils probablement des « métis japonais » dont le métissage était « *pāramñ* », c'est-à-dire portugais puisqu'il leur était possible de devenir *shabbandar* des navires portugais à condition qu'ils parlent cette langue (cf. MIKAEILIAN, G. « La gestion administrative du royaume khmer d'après un code institutionnel du XVII^e siècle », *Péninsule* n° 38, 1999 (1), p. 150). Sur la présence japonaise du Cambodge, voir notamment : PÉRI, Noël, « Essai sur les relations du Japon et de l'Indochine au XVI^e et XVII^e siècles », pp. 1-104 ; ISHIZAWA, Yoshiaki, « Les relations entre le Cambodge et le Japon au XVII^e siècle », [in] Sorn Samnang (éd.), *La Khmérologie. Connaissance du passé et contribution au renouveau du Cambodge*, Proceedings of International Conference on Khmer Studies, Phnom Penh, 26-30 August 1996, Phnom Penh, vol. I, pp. 75-82 ; « Les quartiers japonais dans l'Asie du Sud-Est au XVII^e siècle », [in] Nguyễn Thê Anh et Alain Forest (dir.), *Guerre et paix en Asie du Sud-Est*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 85-95 ; « Les inscriptions calligraphiques japonaises du XVII^e siècle à Angkor Vat et le plan du Jetavana-Vihara », [in] Y. Ishizawa, C. Jacques, S. Khin, *Manuel d'épigraphie du Cambodge*, vol. I, Paris, EFEO / UNESCO, 2007, pp. 169-179 ; RIBEIRO, Madalena, « The Japanese diaspora in the seventeenth century: according to Jesuit sources », *The Bulletin of Portuguese - Japanese Studies*, décembre 2001, vol. 3, pp. 53-83 ; KERSTEN, Carool, « A Brief Note on Japanese-Dutch Relations in Seventeenth-Century Cambodia », *Transactions of the Asiatic Society of Japan*, 4e series, vol. 17, 2003, pp. 100-105 ; ABDOUL-CARIME, Nasir, « Au-delà du plan japonais d'Angkor Vat au XVII^e siècle », à paraître [in] *Péninsule*, n°63, 2011 (2), 11 p.

⁴⁷ MAK, P., *op. cit.*, p. 211.

Manille que se tourna le roi Sri Dhammarājā (r. 1627-1632) pour obtenir une aide militaire, avec cette fois plus de succès : en février 1632 ce sont ainsi plusieurs navires de guerre espagnols qui mouillent l'ancre au Cambodge, amenant des hommes, « des munitions de guerre et autres engins maritimes »⁴⁸. Mais bientôt, Siam et Cambodge firent la paix en avril 1633⁴⁹.

Suite à la fermeture partielle du Japon en 1636 (*sakoku*) les Hollandais se voient offrir une fenêtre de tir au Cambodge et y installent une *factorij* avec pour vocation de faire la course entre Cambodge et Japon. Ils furent pour cette raison installés au sud de la colonie japonaise, à Ponhea Lu, sous le contrôle du *shabandar* japonais. L'importance des pièces à feu dans les expéditions militaires paraît alors prendre des proportions telles dans l'esprit des rois khmers qu'elle est susceptible de compliquer les relations entre le Cambodge et les envoyés de la V.O.C.. La même année survient d'abord un contentieux avec le roi qui souhaite obtenir 4 canons du *Oudewater*⁵⁰ ; le responsable de la loge Jan Galen refuse de les céder au roi qui les déclarait vouloir « en vue d'une guerre prochaine avec le Siam »⁵¹, puis lui en cède deux pensant à une vente, mais le roi qui croyait à un présent refuse de les payer⁵². Il profite en outre de son droit d'aubaine pour saisir sur le *Noordnyk* malencontreusement échoué dans les bouches du Mékong en 1637, « 13 pièces de canons et 500 piculs de cuivre sans vouloir ni les rendre ni les payer »⁵³. On voit donc que la royauté fait alors grand cas d'un accroissement de sa puissance de feu, fut-ce pour une dizaine de pièces. Les Hollandais en ont conscience, qui acceptent finalement de céder les deux canons, et n'omettent pas, peu après l'incident du *Noordnyk*, lors de l'audience royale du 16 juin 1637, d'inclure des armes à feu dans les présents qu'ils remettent aux plus hautes autorités cambodgiennes : l'ambassadeur offre à l'*ubhayorāj* « deux arquebuses à croc, dix mousquets d'Espagne, deux pistolets, deux lames de cimeterre ». Mais le chef de la loge van Galen a la maladresse d'évoquer à nouveau les deux canons⁵⁴ déclenchant l'ire royale qui le chasse du pays⁵⁵. Une

⁴⁸ « Le 14 avril 1632 parvient une lettre d'un certain François Jacopsen, pilote, par l'intermédiaire de jonques japonaises du 'Seigneur de Firando'. Elle avise Leurs Seigneuries que : le 1^{er} février étaient arrivés au Cambodge deux navires, l'un de 100, l'autre de 180 lastes de tonnage avec 500 hommes d'équipages dont 300 blancs, des munitions de guerre et autres engins maritimes ; que dans le courant d'avril six galions de Manille accompagnés de 2 yachts, 5 grandes galères, 10 frégates avec environ 2500 Européens et 1500 Pampangos [habitants des environs de Manille recrutés par les Espagnols] se présenteront devant la rivière du Cambodge (le Mékhong) avec l'intention d'aller 'détruire' le roi de Siam et de faire un grand butin en se rendant maître des vaisseaux hollandais allant à Patani, Siam, Cambodge, Tayouan (Formose) », v. CABATON, A., *Les Hollandais au Cambodge au XVII^e siècle*, Paris, Édouard Champion & Émile Larose, 1914, pp. 36-37.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 39.

⁵⁰ KERSTEN, C., « A Brief Note [...] », *loc. cit.*, p. 102.

⁵¹ CABATON, A., *Les Hollandais [...]*, *op. cit.*, p. 42.

⁵² BUCH, W. J. M., « La compagnie des Indes et l'Indochine », *BEFEO*, t. XXXVII, 1937, p. 202.

⁵³ CABATON, A., *Les Hollandais [...]*, *op. cit.*, p. 43 ; BUCH, W. J. M., *loc. cit.*, pp. 202-203 ; KERSTEN, C., « A Brief Note [...] », *loc. cit.*, p. 100 donne la date du 10 juin 1636. Le « roi » dont parle Jan Galen et à sa suite, Cabaton, est en réalité l'*ubhayorāj* Uday (litt. « le double du roi »).

⁵⁴ CABATON, A., *Les Hollandais [...]*, *op. cit.*, p. 47.

⁵⁵ *Ibid.*, pp. 45-47. Le récit de l'ambassadeur, l'amiral Hendrik Hagenhaar note quant à lui « 2. arquebuses à croc, 10. Fusils d'Espagne, 2. Pistolets, 2. Lames de sabres », v. MAK, P., *op. cit.*, p. 232.

année plus tard et la leçon retenue, la Compagnie remerciera le roi d'un prêt d'argent par « le cadeau d'une pièce de canon en fer »⁵⁶. En novembre 1638, peu avant le départ de l'ambassadeur Paul Croocs, le roi écrit pour lui demander de lui faire présent de douze mousquets⁵⁷. Et en mai 1639, le *Broekoord* lui apporta deux canons⁵⁸.

Quelques années plus tard, le 26 janvier 1642, l'expédition laotienne de Van Wuysthoff, de retour vers le Cambodge, parvient aux villages de Sampahana et Naewein où les Lao sont sous le choc d'une rumeur faisant état de la venue de 50 à 60 charrettes en provenance d'Angkor contenant non pas du coton comme à l'accoutumée mais des mousquets ; associée à une seconde rumeur faisant état de la venue prochaine du roi khmer, ils craignent une invasion venue du Cambodge⁵⁹. C'en est au point que la population entière d'un village préfère désertier, les officiers bataves notant alors le 11 février qu'elle craignait « que le roi du Cambodge ne vienne leur faire la guerre. Ils déclarent avoir compté 40 charrettes chargées de fusils pour faire la guerre, et que les hommes avaient tous les cheveux coupés ras »⁶⁰. La rumeur recueillie par les agents de la V.O.C. vaut pour thermomètre de la pénétration de l'usage militaire des armes à feu dans les mentalités de la basse vallée du Mékong, en une décennie qui semble avoir été en pointe dans l'utilisation de ces nouvelles technologies guerrières.

DU SLACH VOOR PONUM PINGH (1644) À LA CAPTURE DU FONDEUR DU ROI (1658)

Les sources contemporaines du règne de l'Apostat (r. 1642-1658) donnent à lire un usage optimum des pièces à feu, notamment lors de la fameuse « bataille de Phnom Penh (*slach voor Ponum Pingh*). Ainsi, le 12 juin 1644, une escadre de 6 navires envoyée en représailles du massacre de la Loge hollandaise par le roi du Cambodge jette l'ancre devant Phnom Penh et se fait sévèrement étriller par la flotte cambodgienne dirigée par l'Ok Nha Rawy, à la tête de 5 navires (dont 2 avaient été capturés lors du sac de la Loge) pilotés par des Japonais, des Portugais et des Malais. Les Cambodgiens dressent un pont sur le fleuve détruit par les Hollandais qui débouchent sur un second pont d'une demi-lieue de long, muni aux deux extrémités de batteries de canon de 38 et 15 pièces. La bataille fait rage à l'issue de laquelle la Compagnie déplore 120 morts et plus d'une centaine de blessés. Les navires, en piteux état, se sauvent de justesse⁶¹.

Par la suite, alors que les relations entre Batavia et le Cambodge reprennent doucement, le récit d'une ambassade hollandaise composé ultérieurement nous apprend qu'en 1649, « Le Roy de *Cambodia* demeure dans un Palais tout entouré d'une Palissade, & est gardé par seize Elephans avec 24 pieces de

⁵⁶ CABATON, A., *Les Hollandais [...], op. cit.*, p. 48.

⁵⁷ BUCH, W. J. M., *loc. cit.*, 1937, p. 205.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 206.

⁵⁹ LEJNONE, J.-C., *op. cit.*, pp. 100-101.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 102.

⁶¹ VAN DER KRAAN, Alfons, *Murder and Mayhem in . Anthony van Diemen vs. King Ramadhipati I*, Chiang Mai, Silkworm Books, 2009, 79 p.

canon, qu'il tira du debris des vaisseaux de Goa [*Galias*] & *Noordwijk* [échoués en 1637]⁶². Il y en a de couleur bleuë & qui sont sur des affuts cirez de noir. »⁶³ Bien que cela ne soit pas explicite dans cette traduction française du texte hollandais, il n'est pas impossible que les pièces à feu, qu'on doit dans cette hypothèse imaginer de petite taille, aient été montées sur les éléphants, à raison de deux par bête.

L'abondance des pièces à feu s'expliquerait alors par la présence d'un fondeur macaïste. C'est sans doute à la suite de la prise de Malacca par les Hollandais qu'arriva, avec de nombreux autres Portugais, le fondeur de canon João da Cruz, dont la renommée se répandit par la suite en péninsule indochinoise en raison de ses talents d'armurier⁶⁴. On sait que ce *mestiço* 'demi-noir'⁶⁵ était déjà en service auprès de

⁶² On se souvient que le roi prit au moins 13 pièces du *Noordwijk*, v. CABATON, A., *Les Hollandais [...]*, *op. cit.*, p. 43.

⁶³ Van Bergen (Arnoldus), dit Montanus [1625 ?-1683], *Ambassade mémorable de la Compagnie des Indes orientales des Provinces Unies vers les empereurs du Japon : contenant plusieurs choses remarquables arrivées pendant le voyage des ambassadeurs; et deplus, la description des villes, bourgs, châteaux, forteresses, temples & autres bâtimens : des animaux, des plantes, montagnes, rivières, fontaines; des mœurs, coutumes, religions & habillemens des Japonois : comme aussi leurs exploits de guerre, & les révolutions tant anciennes que modernes que ces peuples ont essayées. Le tout enrichi de figures dessinées sur les lieux, & tiré des mémoires des ambassadeurs de la compagnie*, Paris, M.DC.LXXX, p. 30. L'ambassadeur en question, Peter Blokhovius (1599?-1649), partit de Batavia le 28 juillet 1649 sur le *Robijn*, arriva au Cambodge vers le 9 août 1649 puis repartit pour le Champa où il décéda le 16 août. C'est en 1669, à Amsterdam, que Montanus publia ce récit à partir d'une documentation de seconde main et en l'agrémentant d'illustrations pour la plupart apocryphes et fantaisistes, dont celle d'Oudong représentant un palais sinisé (cf. p. 30). Le livre fut ensuite traduit en différentes langues européennes, dont le français en 1680. Déjà en 1639, le voyageur allemand Jean-Albert de Mandelso (1616-1644) notait dans un récit publié en 1647 la présence d'« environ vingt-cinq canons que le roi avait fait tirer de deux navires hollandais qui avaient fait naufrage sur les côtes du royaume khmer » v. MAK, P., *op. cit.*, p. 237, note 66. Le récit de François Valentijn s'inspire manifestement du texte de l'ambassadeur Blokhovius lorsqu'il écrit sa description du palais royal au début du XVIII^e siècle, cf. *infra*, p. 11.

⁶⁴ Un groupe de Portugais réfugiés de Malacca se rendit d'abord à Macao avant de trouver refuge à Makassar ; de Macao, certains allèrent s'installer au Cambodge (SMITH-HALIKOWSKI, Stefan, « No Obvious Home: The Flight of the Portuguese "Tribe" from Makassar to Ayutthaya and Cambodia during the 1660's », *International Journal of Asian Studies*, n^o7 (1), 2010, pp. 1-28), avec notamment, aux dires du père Chevreuil, l'évêque de Malacca, à tout le moins une haute autorité ecclésiastique : « Le père Chevreuil, qui se rendit au Cambodge en 1665, [...] déclare [...] qu'il lui est impossible de faire des conversions chez les Cambodgiens en raison de l'influence extraordinaire exercée par les bonzes sur le peuple. Son ministère ne trouvait à s'exercer qu'au milieu d'une petite chrétienté de 400 âmes environ, composée principalement de Portugais, de Chinois, de Malais et d'Indiens, au sein de laquelle vivait l'évêque portugais de Malacca qui s'était réfugié au Cambodge après la prise de cette ville par les Hollandais en 1641 », cité par GARNIER, Francis, « Chronique royale du Cambodge », *Journal Asiatique*, oct.-déc. 1871, p. 370.

⁶⁵ Le père Cadière le croyait indo-portugais « canarin », autrement dit de mère tamoule venant de Madras ou du Mysore mais *L'état présent de l'Eglise de la Chine, et des autres royaumes voisins* (1670, p. 147), le dit natif des Philippines, élevé à Macau (cf. MAK, P., *op. cit.*, p. 269) ; sa femme, sans doute elle aussi une *mestiço*, s'appelait Sébastienne de Souza ; une fois installé à Hué, sa bru, Lucie de Reis, avait donné un fils à son propre fils Clément de la Croix. La question de son appartenance à l'Ordre du Christ – une source le dit avoir été fait chevalier en 1658 mais Manguin conteste cette affirmation – est effectivement problématique, dans la mesure où il n'en fait pas mention dans sa correspondance avec l'ambassadeur de Macao au Siam en 1684, alors même qu'il se fait reconnaître comme *Capitão Mor*

l'Apostat en 1651. À ce moment, le jésuite João Maria Leria qui entreprend de faire reconstruire la vieille église en bois des chrétiens japonais⁶⁶ fait appel à ce dignitaire influent de la cour cambodgienne dont il obtient immédiatement 200 travailleurs : il est alors pourvu du gouvernement d'une province, en récompense de son talent de fondeur⁶⁷. Celui que les bataves nomment dans leurs sources « Jan de Croux » résidait à Ponhea Lu⁶⁸ dans le quartier portugais, assurant la puissance du roi résidant quelques kilomètres plus au Nord, à Oudong. Mais plus d'une dizaine d'années après cet événement, en mars 1658, une lettre de Pieter Kettingh au Gouverneur-Général de Batavia évoque la révolte contre l'Apostat, au cours de laquelle des princes rebelles se saisissent, le 25 janvier, « de toutes les pièces d'artillerie » du roi⁶⁹. Le 8 février le prince héritier désigné par l'Apostat « proposa aux Hollandais de faire construire un fort auprès de la loge », leur demandant en retour de cette sécurité d'enseigner le maniement des armes aux soldats qui y seraient attachés, et de les aider⁷⁰, laissant ainsi à penser que le maniement des pièces à feu était auparavant assuré par des corps spécialisés étrangers, sans doute ibériques, qui faisaient maintenant défaut au souverain cambodgien. Les officiers de la loge déclinent, préférant rester neutre dans la guerre civile qui s'esquisse. Mais aux alentours du 13 février le prince en question, « Nac Promkiea » envoie 7.000 hommes près de la loge où ils se retranchèrent. Le roi réquisitionne en outre le navire et les canons de Bastiaan Brouwer en provenance du Tonkin, ainsi que ceux d'un navire castillan de passage, et parvient momentanément à rétablir un équilibre en sa faveur, notamment en recevant 40 piculs de poudre à canon rapportés par un de ses navires de retour de Canton⁷¹, avec quoi il parvient à faire le siège des insurgés.

au service de Goa ; au reste, la présence d'une croix de cet ordre sur les deux pièces à feu fondues pour le compte du roi du Cambodge en 1651 (*cf. infra*) est sans doute à relier au fait qu'il signait ses correspondances d'une croix (João da +) ; que les croix du canon soient de l'Ordre du Christ n'étant pas significatif, eu égard au caractère alors très répandu de ce symbole (CADIÈRE, Léopold, « Le quartier des Arènes. 1. Jean de la Croix et les premiers jésuites », *BAVH*, vol. 24, n°4, 1924, pp. 307-332 ; MANGUIN, Pierre-Yves, « VI. 1655-1673. – Commerce avec les Nguyen en guerre. João da Cruz et l'aide en armement », [*in*] *Les Portugais sur les côtes du Viêt-nam et du Campā. Étude sur les routes maritimes et les relations commerciales, d'après les sources portugaises (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles)*, Paris, EFEO, PEFEO vol. LXXXI, 1972, pp. 204-209).

⁶⁶ LOUREIRO, V., *loc. cit.*

⁶⁷ POLENGHI, Cesare, « Giovanni Filippo de Marini, *Delle Missionio... (1663)*: An Annotated Translation of the Chapters on Cambodia, Siam, and Makassars », *Journal of the Siam Society* n°95, 2007, p. 42. Information confirmée par *L'état présent de l'Église de la Chine [...]*, *op. cit.*, 1670, p. 147, cité par MAK, P., *op. cit.*, p. 269 et par MANGUIN, P.-Y., *Les Portugais [...]*, *op. cit.*, p. 205, note 4.

⁶⁸ MAK, P., *op. cit.*, p. 269 citant MÜLLER, Hendrik Pieter Nicolaas (Dr.), « VIII. Brief van Pieter Kettingh in't Nederlants Compotoir Camboja aan Gouv.-Gen en Raden, Maart 1658 », [*in*] *De Oost-indische Compagnie in Cambodja en Laos. Verzameling van bescheiden van 1636 tot 1670*, 's-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1917, p. 381.

⁶⁹ MAK, Phoeun & PO, Dharma, « La première intervention vietnamienne au Cambodge », *BEFEO*, t. LXXIII, 1984, p. 297 citant MÜLLER, H. P. N., « VIII. Brief van Pieter Kettingh [...] », *op. cit.*, p. 371 & sq.

⁷⁰ BUCH, W. J. M., *loc. cit.*, p. 229.

⁷¹ MAK, P., *op. cit.*, p. 293, note 224, toujours d'après MÜLLER, H. P. N., « VIII. Brief van Pieter Kettingh [...] », *op. cit.*

Mais à la demande des révoltés une intervention militaire des seigneurs Nguyễn eut lieu en octobre 1658 et aboutit, outre au sac d'Oudong, à la prise de « 1600 pièces d'artillerie » ou, selon les sources, « plus de mille pièces d'artillerie »⁷². João da Cruz fut à cette occasion réquisitionné au service du seigneur Nguyễn Hiên Vương (r. 1648-1687)⁷³. Pierre Poivre qui voyagea plus tard à Huế entre 1749 et 1750 y vit notamment quelques pièces aux armes du roi du Cambodge fondues par des Portugais⁷⁴ dont il est plus que probable qu'elles sortaient des ateliers du macaïste. Sa présence en Cochinchine est ensuite mieux connue : il fut installé par le seigneur Nguyễn dans une fonderie (Thợ Đúc) à Huế et ses talents lui valurent une rémunération de 500 écus par an. Il fonda sa première vasque en 1659 pour commémorer la victoire du seigneur Nguyễn sur le Cambodge. Puis on sait qu'il fonda encore deux canons commémorant la double victoire cochinchinoise sur le Champa (1653) et le Cambodge (1658), en 1670⁷⁵. Un document diplomatique portugais apprend qu'il était encore en activité en août 1682⁷⁶, peu avant sa mort qui intervient à la fin de cette même année⁷⁷.

⁷² MAK, P. & PO, D., « La première intervention [...] », *loc. cit.*, p. 311.

⁷³ *Ibid.*, pp. 311-312.

⁷⁴ MANGUIN, P.-Y., *Les Portugais [...]*, *op. cit.*, p. 207 citant Pierre Poivre, (CORDIER, Henri, « Voyage de Pierre Poivre en Cochinchine », *Revue de l'Extrême-Orient*, 1887, t. 3, pp. 478-480) ; MAK, P. & PO, D., « La première intervention [...] », *loc. cit.*, p. 311.

⁷⁵ À propos de ses qualités remarquées de fondeur, Léopold Cadière écrivait : « En 1885, il y en avait encore un grand nombre d'exemplaires, sur les murs de la Citadelle ou dans les arsenaux du Gouvernement. Il n'en reste rien aujourd'hui. Tous ces canons ont été détruits, ou par souci politique, ou par intérêt commercial. Si l'on veut en voir des spécimens, c'est à Bangkok qu'il faut aller, au Ministère de la Guerre. Là, en effet, sont conservés deux canons en bronze, signés par Jean de la Croix, lequel proclame, dans une inscription en portugais, qu'il les a faits pour le roi de Cochinchine, du Champa et du Cambodge, c'est-à-dire pour Hien-Vuong qui, justement, venait de soumettre durement les rois de ces deux pays. C'est en 1670 que ces armes furent fondues, c'est-à-dire vers la même époque que les grandes vasques, v. COEDES, George & CADIÈRE, Léopold, « Deux canons cochinchinois au Ministère de la Guerre de Bangkok », *BAVH*, 1919, pp. 529-531. C'est ainsi que l'art d'un fondeur, métis d'un Portugais et d'une Indienne, établit un trait d'union entre Bangkok et Hué. », CADIÈRE, L., « Annexe au compte-rendu de la séance du 24 avril 1930 : Quelques souvenirs communs au Vieux Siam et au Vieux Hué », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 17^{ème} année n°4, octobre-décembre 1930, pp. 425-426.

⁷⁶ « [Fl. 250v.] , 8th of August, 1682. From João da Crus (...) – who resided many years in where he served as Governor of the Sea Ports and as (...). Answer given on the 10th of May, written to His Lordship the Viceroy with the Post of *Capitão Mor* [Local commander, a Crown official with authority over shipping and settlements] (...) complai of the Bishops and Missionaries (...) French ships and ask that (...) an Embassy of the King go [Fl. 250] because (...) duties (...) the (...) obedience (...). And in (...) within the (...) Priest Governor of Malacca (...) from your Excellency I do not lack (...) Missionaries from the Society of Jesus (...) many irritable Christians and (...). I have served His Majesty at the Fortress of (...) soldier and later in artillery, and have always served the Portuguese Nation as a humble vassal of the King our Lord. May God keep Your Excellency for many and happy years in all prosperity and great increase in the wealth and the states of the King Our Lord, may God keep him etc. Cochin China, the 8th of August, 1682 [(signed)] Attentively João da Cruz », SEABRA, Léonor de, *The Embassy of Pero Vaz de Siqueirato to Siam (1684-1686)*, 2005, pp. 119-120.

⁷⁷ CADIÈRE, L., « Le quartier [...] », *loc. cit.*, p. 311.

On ne trouve plus après cette campagne de 1658 de présence substantielle d'armes à feu dans les sources. Vers février 1665, au moment où la V.O.C. renoue avec la royauté cambodgienne, un traité est renégocié et à cette occasion le roi demande comme cadeau de Batavia « eenige kanonnetjes » (quelques petits canons) et un chapeau à la nouvelle mode, plat et orné de plumes⁷⁸. Après la fermeture de la loge en 1667, les autorités cambodgiennes continuent d'échanger épisodiquement des présents avec Batavia, récupérant ainsi quelques pièces : ainsi le 1^{er} février 1677, le nouveau roi envoie des présents au Gouverneur général qui lui renvoie quatre canons⁷⁹. L'échange épistolaire se clôt en juin 1676, lors d'une guerre siamo-khmère, par une demande de salpêtre, en plus d'un étalon et d'une jument⁸⁰.

L'INCORPORATION DES ARMES À FEU AU SEIN DES INSTITUTIONS KHMÈRES (FIN XVII^e SIÈCLE)

La présence des armes à feu dans le royaume était dans tous les cas suffisamment prégnante pour qu'elles finissent par intégrer la littérature institutionnelle de la fin du XVII^e siècle⁸¹. On trouve ainsi dans un décret royal de 1693 la mention de plusieurs types de canons qui méritent attention. Le *Code du royaume* (*krām srukē*) du roi Chey Chettha III (r. 1677-1695) nous apprend l'existence d'un canon géant, le *me kām bhloēñ dhaṃ riēm* qui semble avoir eu fonction de *regalia* – correspondent-ils aux fameux *aggaṇā kām bhloēñ* des rituels d'investiture (*cf. supra*) ? – et dont on peut soupçonner une origine malaise, sinon matérielle, au moins sémantique⁸². L'importance de cet objet est confirmée par le fait qu'un corps spécifique de *bal* – une catégorie de serviteurs royaux – était attaché à son entretien⁸³. L'article 53 du *Cpāp' sabbē gūny*, daté de 1693, mentionne aussi l'existence de *bal [kūṃ bhloēñ] me riēm*, ainsi que de *bal kūṃ bhloēñ taiy* – « *bal* chargés des 'canons à mains' » *id est* des mousquets, et de *bal raṃsev* – « *bal* chargés de la poudre »⁸⁴. Plus mystérieuse est la mention de *bal kūṃ bhloēñ mkar*, qui ne se trouvent attestés nulle part ailleurs. Le *mkar* étant un animal mythique, sorte de poisson à tête dentée⁸⁵, assimilé au crocodile⁸⁶, on est amené à penser qu'il s'agissait d'une pièce à feu de relative importance, ayant pour forme l'apparence de cet animal. On sait que la

⁷⁸ MÜLLER, H. P. N., *op. cit.*, p. 401 ; BUCH, W. J. M., « La compagnie [...] », 1937, p. 232.

⁷⁹ BUCH, W. J. M., « La compagnie [...] », 1937, p. 236.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 237.

⁸¹ Sur cette littérature et sur certains aspects des problèmes historiques qu'elle pose, v. MIKAELIAN, G., *La royauté d'Oudong. Réformes institutionnelles et crise du pouvoir dans le royaume khmer du XVII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2009, 374 p.

⁸² Le terme *me riēm* – variante attestée par le lexique du XIX^e du *me kām bhloēñ dhaṃ riēm* – étant à rapprocher d'un des noms malais attribué à ces canons géants, *meriam*, lui-même dérivé de l'arabe *Miriam*, v. MIKAELIAN, G., « La gestion [...] », *loc. cit.*, pp. 118-119, note 106.

⁸³ *IBID.*, p. 118.

⁸⁴ Pour une traduction de ce passage, v. notre thèse *Recherches sur l'histoire du fonctionnement politique des royautés post-angkoriennes (c. 1600-c. 1720), appuyées sur l'analyse d'un corpus de décrets royaux khmers du XVII^e siècle*, Université de Paris-IV - Sorbonne, 2006, p. 576.

⁸⁵ *Cf. VK*, 1967-68, p. 841.

⁸⁶ *DVK*, p. 359.

chose existait dans le monde nousantarien, puisqu'il nous reste des pièces à feu en forme de dragon, ou de crocodile, en l'espèce des fameux *Bedil naga* de Brunei⁸⁷.

Le *Cpāp' duṃnim p̄y purān*, datant de 1693, évoque enfin les pratiques cynégétiques de l'Apostat chassant le buffle au fusil (*kaṃbhloēñ*)⁸⁸. Cette arme est encore évoquée dans deux autres codes en des termes qui laissent à penser qu'elle était relativement répandue : le *Cpāp' kul' pandap'* (1693) et le *Krām Puok Saupbea*, un code qui daterait de 1697⁸⁹. Il y est non seulement question d'une arme utilisée aussi bien par les malfaiteurs que par les propriétaires défendant leur jardin de nuit, mais encore d'une arme que l'on sait fabriquer, puisque sont évoqués des litiges autour de la fonte de fusils entre l'artisan fondeur et le propriétaire du métal utile à l'entreprise⁹⁰.

Durant la même décennie, l'expérience des ardeurs de la V.O.C. ayant probablement fait son œuvre, une législation spécifique est édictée dans le cadre de la *Loi sur les jonques* préconisant de particulièrement surveiller l'armement des navires étranger, comprendre, dans les contextes, les pièces à feu :

*En outre, la loi relat ive aux jonques (130) [stipule] que tous les étrangers doivent faire l'objet d'une surveillance de la part du chef des douanes et du gouverneur, singulièrement [leurs] armes [groēñ soek] et cela sans aucunement y contrevenir.*⁹¹

UNE AIDE CHINOISE ?

Les sources hollandaises offrent enfin un complément d'information non négligeable faisant écho à la situation militaire du pays à la fin du XVII^e siècle. Le journal de François Valentyn (1666-1727) présent aux Indes orientales dans les années 1685-1694 puis 1705-1714 transpose le contenu de sources du XVII^e siècle en les agrémentant sans doute de quelques renseignements oraux ou descriptions qui circulaient alors aux Indes Orientales. L'ouvrage nous renseigne ainsi sur la présence de pièces à feu chinoises, en grand nombre :

⁸⁷ SHARIFFUDIN, P. M., *loc. cit.*, pp. 80-81.

⁸⁸ Cf. coutume 23, [in] ms. EFEO P23/P111, p. 9.

⁸⁹ Nous n'avons pas pu consulter l'original de ce code traduit par Adhémar Leclère, et daté de l'année 1697, soit 1619 de la grande ère, année du Rat, le vendredi, premier jour décroissant du mois de Meakasser, sous le règne de Chey Chettha III, v. LECLÈRE, A. *Les codes cambodgiens [...]*, *op. cit.*, t. 2 : préambule, p. 557 ; art. 30, p. 578 ; art. 7, p. 590.

⁹⁰ Article 8 du *Cpāp' kul' pandap'* : règle de partage des responsabilités lors du vol d'une arme (y compris le fusil) dont le métal est fourni par le client, mais fondu par un artisan : (cf. « *doh̄ gey juol oy tam mās' prak' dan' hvār oy soet samrit duñ taēñ dhvoer kam̄ bbloēñ tav̄ lum̄baēñ* », *Naeh̄ cpāp' kul' pandap' 10 sanlik' kanlah̄*, ms. EFEO P.26/P.220, p. 5, lignes 90-91).

⁹¹ MIKAELIAN, G., *op. cit.*, 2009, p. 366. Le terme jonque (*samban*) est un générique qui désigne à l'époque toutes les embarcations maritimes d'importance, qu'elles soient sud-est asiatiques, chinoises ou européennes. Sur l'étymologie du terme, v. PORÉE-MASPÉRO, Eveline, « Jonques et *po*, *sampou* et *sampān* », *Archipel* n°32, 1986, pp. 65-85.

Un grand ornement de la ville [...] est le palais royal qui est entouré d'une palissade en bois et très proprement bâti en dedans : il est d'une charpente si bellement vernie et dorée qu'on le croirait d'or véritable ; on y voit aussi de magnifiques objets d'or et d'argent. Ce château-fort, bien qu'en bois, est de toutes parts garni d'un grand nombre de pièces d'artillerie chinoises et de 24 canons hollandais, que le prince fit à diverses reprises acheter aux yachts Goa et Noordwyck. Dix d'entre eux ont des affûts très ornés et peints en bleu ; d'autres les ont laqués en noir ; ces canons sont munis très à propos d'écouvillons, de chargeoirs qui semblent être d'argent et de tire-bourre au moyen desquels on les tient très nets.⁹²

Ces renseignements sont bien sûr à prendre avec circonspection dans la mesure où le passage relatif aux 24 pièces, présent dès l'ambassade de Blokhovius en 1649, ne renvoie plus à une réalité tangible – on se souvient que les Nguyễn avaient emporté l'artillerie du roi khmer lors de l'attaque de 1658. Reste que le compilateur batave se fait l'écho de la présence d'une artillerie reconstituée vraisemblablement sous le règne du roi Chey Chettha III lorsqu'il parvint à pacifier le pays à partir de 1690⁹³ ; cette présence s'expliquerait alors par le fait que les Chinois accrurent leur présence au Cambodge lorsqu'à partir des années 1660 y débarquent les turbulents « Koxingers » ou légitimistes Ming⁹⁴, qui vont se mettre au service des diverses factions cambodgiennes en présence⁹⁵. On sait notamment que les prémisses de la principauté de Hà Tiên (c. 1720) commencèrent sous administration cambodgienne, à Banteay Meas (c. 1682)⁹⁶ ; Mạc Cửu, le fondateur de cet emporium, aura pu être un intermédiaire utile dans la recherche de pièces à feu.

3. RECOMPOSITION DE L'IMAGINAIRE CURIAL & OBSOLESCENCE DES ARMES À FEU (XVIII-XIX^e s.)

L'ENTRÉE DES CANONS DANS LA MYTHOGRAPHIE DES CHRONIQUES (FIN XVIII^e- DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE)

C'est au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles qu'apparaissent les *Chroniques*, genre littéraire nouveau⁹⁷ par lequel les scribes royaux tissent une trame fondatrice à partir des faits et légendes des XVI et

⁹² Cité par CABATON, A., *Les Hollandais [...]*, *op. cit.*, p. 33.

⁹³ Sur ce roi, v. MAK, P., *op. cit.*, pp. 359-400.

⁹⁴ *Ibid.*, pp. 323-324 et *sq.*

⁹⁵ Les chroniques leur attribuent à l'occasion des qualités de fondeurs de canons, v. LECLÈRE, A., *Histoire du Cambodge depuis le 1er siècle de notre ère d'après les inscriptions lapidaires, les annales chinoises et annamites et les documents européens des six derniers siècles*, Phnom Penh, Nokor Thom éditeur, [1914] 1974, p. 385.

⁹⁶ MOGENET, Luc, « Ponthiamas. Éden tropical et utopie libérale dans le Cambodge du XVIII^e siècle. Présentation de quelques textes oubliés », *Péninsule* n°61, 2010 (2), pp. 45-90.

⁹⁷ Sur ce genre littéraire et ce qu'il convient d'en attendre pour connaître l'histoire post-angkorienne (un sujet sur lequel les avis divergent), voir les positions respectivement pessimistes, optimistes, et réalistes de : VICKERY, Michael, *Cambodia after Angkor. The Chronical Evidence for the Fourteenth and Sixteenth Centuries*, Ph.D., University of Yale, Ann Arbor, 1978, 2 vol. 550 & 203 p. ; KHIN, Sok, « Quelques réflexions sur la valeur historique des chroniques royales du Cambodge », *BEFEO*, t. LXXV, 1986, pp. 197-214 ; NÉPOTE, Jacques, « Sources de l'histoire du pays khmer et société cambodgiennes, quelques considérations méthodologiques », *Péninsule* n°58, 2009 (1), pp. 5-17.

XVII^e siècles, à fin d'habiller un événementiel rituel qui en constitue la structure, et dont la valeur performative a pour fonction de démontrer la perfection de l'inscription des commanditaires dans l'ordre cosmique, ou le respect des liens de vassalités (en l'occurrence siamois) dont ils relèvent⁹⁸. Cet imaginaire curial accorde alors aux pièces à feu un rôle paradoxal, dans la mesure où, si elles sont d'abord vues comme une source classique de puissance, elles apparaissent ensuite comme décisives dans le déclin de la royauté khmère face au Siam mais en raison d'un usage détourné, au point d'apparaître par la suite comme un élément anecdotique dans l'équilibre (ou le déséquilibre) des forces en présence.

L'histoire du Sdach Kan (litt. le « roi rebelle ») telle que relatée par une chronique traduite par Adhémar Leclère évoque l'origine nousantarienne des pièces à feu utilisées par les princes khmers dans leurs luttes factieuses du début du XVI^e siècle⁹⁹. Nous sommes chronologiquement, à suivre ce récit, peu avant l'installation de la capitale à Longvek. Bien que sans datation précise, le mythe d'installation de la communauté malaise à Kampot se rattache à cette tradition nousantarienne : il évoque un don de 24 fusils par un certain Tuc Táv, le fils du Raja de Sumatra, qui fut envoyé par son père chercher une épouse chez les peuples voisins. Marié à une fille de Kampot, il s'installa sur l'île de Troy Koh puis offrit ces armes au roi du Cambodge qui en retour l'exonéra d'impôt¹⁰⁰.

Quelques décennies plus tard, si nous suivons cette fois la recension mythique de la chute de Longvek en 1594, la technologie militaire provient du royaume d'Ayuthia. L'histoire évoque en effet de manière imagée la supériorité technique des Siamois dans la maîtrise des armes à feu comme facteur de victoire : il est écrit que le roi siamois conçut le projet de faire « tirer beaucoup de pièces de monnaie [l'ancien tical siamois en forme de bille à la grosseur d'un pouce] en guise de balle dans la citadelle. Lorsque le peuple les verra, il est certain qu'il ouvrira les bambous [le rempart de bambou protégeant la citadelle] pour récupérer ces pièces de monnaie », permettant ainsi aux troupes siamoises de pénétrer et de prendre la cité¹⁰¹, passage qu'il faut comprendre comme une évocation de la capacité des Siamois d'aligner des bataillons armés de

⁹⁸ NÉPOTE, J., « Sources de l'histoire du pays khmer [...] », *loc. cit.*, p. 9.

⁹⁹ Il est dit que vers 1522, « le roi envoya au srok Chvéa-Malayou (Java) plusieurs jonques chargées de marchandises pour les y vendre et en rapporter 100 canons et 1000 arquebuses. Le sdach Kân faisait de même et envoyait deux jonques pour en ramener 150 canons et 3000 arquebuses, mais ces deux jonques, ayant au retour été éprouvées par une tempête, furent obligées de relâcher, la première à Péam-Kâchou, et la seconde, la plus petite, à Péam (Hatien). Cette dernière fut saisie par les troupes de la garnison et les 50 canons, les 1000 arquebuses (Kâmphloeung snapâng) [en réalité des fusils à silex, ce qui est un anachronisme car ils n'arrivèrent dans la zone qu'au XVII^e siècle, cf. *infra*] qu'elle contenait furent envoyées à Bârribaur. Les jonques du roi Chant revinrent au Cambodge avec le chargement qu'elles étaient allées prendre. », v. LECLÈRE, A., *Le Sdach Kan. Texte publié par Michel Tranet*, Édition 2002, [1910] 2002, p. 32.

¹⁰⁰ MAK, P. « La communauté musulmane au Cambodge (de la fin du XVI^e siècle jusqu'au roi musulman Râmâdhipatî Ier », [in] *Le monde indochinois et la péninsule malaise*, Kuala Lumpur, 1990, pp. 50-51. L'auteur qui ne donne pas la source évoque une « légende, recueillie et traduite sur un récit écrit par un Malais de Kampot ».

¹⁰¹ KHIN, Sok, *Chroniques royales du Cambodge (de Bañā Yāt à la prise de Lānvaek) (de 1417 à 1595). Traduction française avec comparaison des différentes versions*, Paris EFEO, Coll. de textes et documents sur l'Indochine XIII, 1998, pp. 186-213.

fusils en ordre de marche¹⁰². Cette reconstruction mythographique date d'une fin de XVIII^e et d'un premier XIX^e siècles cambodgiens sous forte influence siamoise¹⁰³ éclairant la réalité militaire de cette époque¹⁰⁴ mais sur le mode paradoxal du déni d'efficacité. Ce n'est en effet pas la force de frappe intrinsèque des armes à feu qui entraîne la chute mais la cupidité des Cambodgiens suscitée par le truchement de cet outil moderne. Dérivée du même cadre narratif, une version moins connue de cette mythographie intéresse particulièrement en ce qu'elle présente la cité de Longvek comme étant dotée d'une poliorcétique ordonnée à faire pièce aux armes à feu siamoises. Datée de 1813-1814, l'*Histoire trouble de la guerre entre Siamois et Khmers pour la citadelle de Lvaek*¹⁰⁵ évoque l'*hybris* du roi Naresuan qui mobilisa ses troupes pour faire le siège de la cité rebelle : les fantassins entourent la cité de trois tours, puis l'armée des éléphants de 2 tours, puis les chars de 2 tours, et enfin les chevaux de 2 tours, soit 9 tours en tout ; la forteresse assiégée organise sa défense, installe les canons (*kuṃ bhloēñ dhdhāṃ*) sur les tourelles, dont les grands canons *meyriem*, ainsi que des troupes munies de sarbacanes¹⁰⁶ ; la guerre dure trois ans sans qu'aucune partie ne l'emporte. Et après avoir mis en place le stratagème consistant à bourrer les canons de lingots d'argent (*prāk' tuōñ*), à tirer sur

¹⁰² On retrouve ici le schème répandu dans les chroniques taïes de la conquête d'une cité défendue par une forêt de bambou au moyen d'une canonnade de monnaies d'or ou d'argent puis d'un simulacre de retraite, voir par exemple la prise de Vieng Kham par le roi légendaire Fa Gnum au milieu du XIV^e siècle, ou celle de Nakhon Sri Thammarat en 1278 par les « Chava ». Hoshino remonte la constitution de ce schème à l'introduction des armes à feu par les Mongols, mais à notre connaissance, rien n'est venu étayer cette proposition, v. HOSHINO, Tatsuo, *Pour une histoire médiévale du Moyen Mékong*, Bangkok, Duang Kamol / CNRS, 1986, p. 112. Reste que ce thème est à l'évidence lié à l'introduction des armes à feu en Péninsule. Les chroniques siamoises, relatant elles aussi l'épisode, confirment la présence côté siamois de grands et petits canons, de balles et de salpêtre. Elles décrivent en outre une capitale khmère défendue de « grands et petits canons » placés sur les fortins ainsi qu'aux portes de la cité, et en des positions espacées chacune de 10 (ou selon les versions de 40) « wa [= *circa* 2 mètres] » : un canon *lak kao* [monté sur un trépied élevé ?] ; pour faire face à cette puissance de feu, le roi siamois aurait commandé d'ériger des tours, et d'y dresser sur des trépieds les grands canons de sa flotte pour pilonner les terrassements et les palissades adverses ; de même fit-il ériger des tours accueillant de grands canons pour pilonner les grandes portes de la cité ; c'est alors une véritable bataille d'artillerie qui se serait engagée (Wyatt, K. David, *The Royal Chronicles of Ayutthata. A Synoptic Translation by Richard D. Cushman*, The Society, 2000, pp. 142-143, 148, 150, 152).

¹⁰³ La « crise du XIX^e siècle » évoquée par David Chandler (v. CHANDLER, P. D., *A History of Cambodia. Fourth Edition*, Westview Press, 2008, chap. 7, pp. 141-165) aurait ainsi vu l'émergence d'un mythe explicatif de la décadence des Khmers face à Bangkok en l'espèce de la légende de Preah Ko Preah Kev, qui brode elle aussi sur le récit de la chute de Longvek obtenue au moyen de la 'ruse des armes à feu' (v. *ibid.*, pp. 101-102).

¹⁰⁴ Ce qui semble correspondre avec les données archéologiques : la trace d'influences siamoises sur la présence d'armes à feu en terrain cambodgien remonte aux alentours du XVIII^e siècle, cf. *infra*.

¹⁰⁵ *Rioēñ rāñ siem khmaeh cpāṃñ pandāy lvaek*, ms. de la Société Asiatique FEA XXV, st. 63-190.

¹⁰⁶ *kuṃ bhloēñ bhlas'*, littéralement « fusil à deux coups ». Cet anachronisme – les fusils à deux coups datent de la fin du XIX^e siècle – est sans doute à mettre au crédit du scribe qui recopia le poème à cette époque et qui aura sans doute transformé *kām bhlas'* (sarbacane) en *kām bhloēñ bhlas'* (fusil à deux coups).

le rempart de bambou puis à feindre une retraite pour laisser loisir aux troupes d'en face de défricher le rempart, il lance l'assaut final. Il met alors en branle une armée imposante composée des troupes d'avant-garde siamoises, armées de mousquets (*kuṃ bhloēñ t̄aij*) ; de Laos armés de fusils à silex (*kuṃ bhloēñ snā pāmñ*) ; de Cantonais armés de cornes de buffles ; de « Javanais hérétiques » armés de courtes épées¹⁰⁷ ; de Vietnamiens armés de canons (*kuṃ bhloēñ dbdham*), puis de chars, d'éléphants, et enfin de chevaux. Au bout de 3 mois d'incessants combats, la citadelle tombe.

Les *Chroniques* mentionnent d'autres épisodes de la geste royale liés à l'utilisation d'armes à feu, mais leur emploi demeure problématique en ce qu'ils ne sont pas autrement attestés. Tout au moins peut-on retenir que les hagiographes des *Chroniques* avaient retranscrit le souvenir de la présence d'armes d'épaules détenues par des corps spécialisés allogènes, au service de différents clans princiers¹⁰⁸, à commencer par les Portugais¹⁰⁹. Mais, de manière significative, la geste militaire y reste pétrie d'artifices

¹⁰⁷ *ḡvā teth̄y* (st.165), une déformation de *ḡvā anteratth̄i*. Les courtes épées sont évidemment des kriss. Ces « javanais » – comprendre les gens du monde malais *lato sensu* – sont en outre pourvus de « mantra qui rendent invulnérables » (*mun abāt*).

¹⁰⁸ Par exemple, les fusils fournis par le roi du Siam à Soriyopoar au moment de son installation au Cambodge au tout début du XVII^e siècle et qui favorisèrent sa prise du pouvoir : à cette occasion le gouverneur rebelle de la province de Treang est tué par balles, de même que le roi « usurpateur » Kaev Braḥ Bhloēñ, dont les forces prirent peur et se désistèrent en partie « à cause du bruit qui leur parvint que l'armée royale possédait beaucoup de fusils », v. MAK, P., *op. cit.*, p. 110 ; *IBID, Chroniques royales du Cambodge (de 1594 à 1677) ***. Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction*, Paris EFEO, Coll. de textes et documents sur l'Indochine XIII, 1981, p. 87.

¹⁰⁹ Les aventures de Ruiz et Veloso sont relatées dans les chroniques d'une manière relativement fidèle quant aux faits : Rāma Choeng Prey y est tué d'un coup de fusil par « Vissavelo » (contraction de Ruiz et Veloso), ou selon une autre version par un commando de 8 ibériques armés de pistolets commandés par les aventuriers présentés cette fois comme deux frères (v. CÆDÈS, G. « CR de CABATON, Antoine, *Brève et véridique relation des événements du Cambodge par Gabriel Quiroga de San Antonio. De l'ordre de Saint Dominique. Nouvelle édition du texte espagnol avec une traduction et des notes*, Paris, Ernest Leroux, Documents historiques et géographiques relatifs à l'Indochine publiés sous la direction de MM. Henri Cordier et Louis Finot, 1914, 261 p. », *BEFEO*, 1914, vol. 14, fasc. 9, pp. 44-47. Plus incertain quant au détail est l'épisode opposant les troupes de l'*ubhayaorāj* Outey composées entre autres de 500 Portugais, dirigés par leur chef Kāñ ādīyo, à celle du roi Sṛī Dhammarājā (r. 1627-1632) comprenant notamment des Chinois, à Prêk Phneou, entre Oudong et Phnom Penh, en 1632. Disposant d'un plus grand nombre d'armes à feu et de cartouches, les troupes du premier eurent raison de celles du second qui fut finalement arquebûsé par les Portugais au service de son oncle dans la région de Srei Santhor, v. MAK, P., *op. cit.*, p. 219 ; *IDEM, Chroniques royales [...], op. cit.*, pp. 172-177. Le journal du Hollandais van Wuysthoff mentionne simplement que le roi fut « assassiné par étouffement entre deux coussins » (LEJOSNE, J.-C., *op. cit.*, p. 62) ; de leur côté des sources japonaises affirment que des partisans de Yamada réfugiés au Cambodge et dirigés par son fils O-In Yamada assistaient le roi, v. MAK, P., *op. cit.*, pp. 219-221. Parfois, la présence de corps étrangers n'est toutefois pas précisée, par exemple lors de l'offensive Nguyẽn de 1688/1689 durant laquelle les troupes royales et celles de la faction dissidente soutenues par les Vietnamiens auraient utilisé « des armes à feu à longue portée », jusqu'à ce que les troupes royales fissent « mettre en batterie des pièces d'artillerie sur la rive de Chraing Châmrés. Celles-ci, dirigées contre les troupes vietnamiennes, leur coulèrent des barques », v. MAK, P., *op. cit.*, p. 383.

magiques¹¹⁰ (emplois de sortilèges, appel à des armées de revenants, rébellions de magiciens, etc.) d'une part parce que l'acte guerrier est en lui-même plus souvent qu'à son tour enrobé de croyances religieuses et d'autre part parce que les *Chroniques* ont volontiers retenu ces pratiques et ces croyances comme étant moteur de l'histoire¹¹¹ ; partant l'usage militaire des armes à feu y est l'exception plus que la règle¹¹². Ce qu'il faut retenir de cet imaginaire est qu'il associe les armes à feu d'abord à la présence nousantarienne ; puis à la puissance siamoise lors de la prise de Longvek ; et enfin à la geste de corps étrangers, ce que retranscrit par ailleurs une évocation romanesque du début du siècle (1804) lorsqu'il est mit en scène une théorie de corps étrangers stipendiés par la royauté, outillés d'une artillerie très légère : « À l'aile gauche il y avait aussi des soldats vietnamiens d'élite portant dans leurs mains des fusils à crosse courbée », « des soldats cām et chinois très audacieux tenaient dressés des fusils drus et serrés », « À l'arrière-garde, des Hollandais très adroits tenaient des fusils dont ils tiraient par rafale avec discipline pour se montrer »¹¹³.

¹¹⁰ Y compris lorsqu'elle implique des armes à feu comme dans un passage des *Prédictions du Bouddha* lesquelles, bien que rédigées à la fin du XIX^e siècle, reposent sur un fonds d'imaginaire commun aux *Chroniques* : cf. ce passage dans lequel le roi du Cambodge s'obstinant à faire la guerre et durant lequel apparaissent les yakkhs annonciateurs de la venue du Bodhisatva, il s'exclame : « [...] 'même les yakkh, tirones leur aussi dessus'. Ainsi, ils continueront à tirer mais leurs coups de canon feront long feu. / Toutes les armées et tous les généraux (11b) feront un cortège au *bodhisatva* lors de son entrée dans le Palais Royal. Or, alors même qu'il sera parvenu au Palais, tous les *dhammik* continueront de lui tirer dessus mais de leurs canons ne sortira que de l'eau. Ils rejeteront ces canons et iront en chercher d'autres en bronze pour continuer de tirer. Mais quand ils feront feu, ceux-là ne projetteront que des fleurs de toutes espèces. / Alors seulement ils abandonneront leurs canons et viendront faire allégeance [...]. », v. BERNON, Olivier de, « La Prédiction du Bouddha », *Aséanie* n°1, 1998, pp. 57-58.

¹¹¹ Sur ces questions v. MAK, P., « Quelques aspects des croyances religieuses liées aux guerres entre le Cambodge et le Siam », intervention inédite au 3^e séminaire européo-japonais, Hambourg, septembre 1998, 20 p.

¹¹² Volontiers associé à une déclaration d'indépendance vis-à-vis des royaumes voisins, ainsi que c'eût été le cas, à suivre les chroniques, en 1776, une année après le couronnement du prince Ang Non lorsqu'il « décida que le Cambodge ne serait plus le vassal ni de l'Annam, ni du Siam. Il ordonna de fondre des canons, de fabriquer de la poudre et de construire une citadelle à Phnom penh pour parer éventuellement à toute attaque vietnamienne. On se félicita d'une décision aussi franche et courageuse », v. KHIN, Sok, *Le Cambodge [...], op. cit.*, p. 39. L'auteur ne précise pas la source, mais il s'agit à l'évidence des chroniques royales.

¹¹³ KHING, Hoc Dy, *Bogakulakumar. Roman khmer en vers du début du XIX^e siècle : Traduction, notes et étude*, Paris, Pierres d'Angkor, 1987, st. 949, 951 et 952, pp. 172-173. On serait tenté de voir, derrière la mention de ces Hollandais très adroits et disciplinés, une vague réminiscence des nouveaux ordres tactiques utilisés par les généraux bataves durant les guerres de religion, notamment les ordres mince (du suédois Gustave Adolphe et du prince Maurice de Nassau, vers 1631) ou oblique (de Frédéric II), durant la guerre de Trente Ans (1618-1648).

LA PERTE D'UNE MAÎTRISE EFFECTIVE : QUELQUES DONNÉES POSITIVES RELATIVES AU PREMIER XIX^e SIÈCLE

Dans le même temps, les attestations d'une présence effective des armes à feu dans le royaume khmer se raréfient. Elles sont l'objet d'emploi diplomatique ou d'apparat régalien, détournés des fonctions guerrières, et lorsque ce n'est pas le cas, les Cambodgiens n'apparaissent pas comme ayant l'initiative du fait guerrier.

Ce sont d'abord les chroniques qui s'en font l'écho lorsque traitant des événements contemporains de leur rédaction, elles quittent un rapport imaginaire à l'histoire pour enregistrer ce que l'on peut avec plus de certitude considérer comme des faits. En ce début du XIX^e siècle, elles évoquent les pièces à feu au titre de cadeau rituel : l'empereur Gia Long aurait ainsi remercié le roi khmer de l'avoir porté au pouvoir en lui retournant « *a pair of carved bronze cannons which the Cambodians had 'loaned' to him some years before* »¹¹⁴. Par la suite et pour diversifier ses appuis diplomatiques, le roi Ang Chan (r. 1797-1835) qui prend contact avec les Anglais de Singapour¹¹⁵ aurait cherché à se procurer par ce biais un armement moderne, mais semble-t-il sans autre résultat que de faire bénéficier sa garde palatine féminine d'uniformes écossais¹¹⁶.

Durant les années qui suivent, les armes à feu sont extensivement employées par les corps expéditionnaires siamois et vietnamiens qui se font la guerre par procuration en terrain khmer ; ainsi lorsque le général siamois Bodin mène l'assaut contre la forteresse viêt de Pursat en 1841, celle-ci est-elle défendue par de nombreuses armes à feu¹¹⁷. Les positions siamoises et vietnamiennes sont alors autant de places fortifiées dotées d'artillerie, et lorsque Bodin prend possession d'Oudong en 1845 il y installe des pièces d'artillerie (« long-ranged canon ») pour décourager les éventuelles attaques vietnamiennes¹¹⁸. Mais tout ceci reste extérieur aux logiques proprement cambodgiennes dont l'appareil royal est alors sous perfusion.

UNE INTÉGRATION INSTITUTIONNELLE AFFAIBLIE : LES CODES JURIDIQUES DU SECOND XIX^e SIÈCLE

Atteste encore de cette déperdition dans la maîtrise des armes à feu la littérature juridique du second XIX^e siècle. Composée par les lettrés du palais royal à l'imitation des anciens codes khmers du XVII^e siècle ainsi que de celle des lois siamoises de 1805, elle a pour fonction de redonner une assise à la couronne khmère après les dévastations de la première moitié de ce siècle.

On ne trouve que quelques mentions d'utilisation du fusil dans les codes promulgués par Norodom (r. 1860-1904). Utilisés aussi bien par les malfrats (voleurs, assassins) que par des particuliers qui, s'exerçant au tir, blessent d'autres personnes par inadvertance, ou occasionnent « des affaires » de poudre

¹¹⁴ , P. D., *op. cit.*, 1973, p. 82.

¹¹⁵ NÉPOTE, J., « Le Cambodge (1782-1866) et les Britanniques », *Péninsule* n°41, 2000 (2), pp. 103-132.

¹¹⁶ IDEM, *État présent de la maison royale du Cambodge*, Paris, Institut de la maison royale du Cambodge, Édition 1994, 1994, p. 55.

¹¹⁷ , P. D., *op. cit.*, 1973, p. 155.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 169.

et de balle de plomb, les armes à feu deviennent dans la pratique un moyen d'administrer la peine de mort au palais. C'est ce que confirmerait l'unique mention d'une arme à feu dans le *Kram Montiro Bal*. Traduit par Leclère, il relate qu'en l'année 1875 la peine capitale fut infligée par fusillade à un page royal nommé *Kuy*, qui avait forniqué avec une femme du palais : lui et ses deux intermédiaires, les « trois coupables furent fusillés avec douze fusils »¹¹⁹. Sans doute cela correspond-il à une chronologie particulière, celle d'un appareil d'État très affaibli puisqu'il sort tout juste d'une crise de plusieurs décennies, à peine endiguée par le père de Norodom, Ang Duong¹²⁰.

La peur est alors de voir les armes à feu sortir de l'orbite du palais, et par la même occasion échapper à la maîtrise du roi. Le *Kram Achna Luong* réitère ainsi non seulement la nécessité de désarmer les étrangers dès leur entrée sur le territoire, un classique du droit dans la région, mais encore leur applique-t-il des restrictions à la vente des différents constituants des munitions en préconisant de ne pas : « les laisser acheter le plomb, le salpêtre, la poudre, le soufre »¹²¹. De manière symptomatique, le *Kram Kbat soek* ou « code de trahison en temps de guerre » (1877) ne mentionne à aucun moment l'utilisation d'armes à feu, alors que l'on s'attendait à voir décrit précisément dans ce code le détail des appareils d'artillerie. Cette absence signe elle aussi un retour à une utilisation restreinte et essentiellement palatine des armes à feu, à la fois instrument de prestige royal et de défense du corps du roi, assurée par des troupes spécialisées. C'est d'ailleurs le constat que semblent faire les observateurs européens du second XIX^e siècle.

OBSOLESCENCE ET RARETÉ : L'EXPERTISE FINALE DES EUROPÉENS À LA FIN DU XIX^e SIÈCLE

Il n'est guère qu'à Oudong que les Français parviennent à repérer quelques pièces à feu, généralement vétustes et mal entretenues. Une fois le Protectorat bien installé, les évaluations de l'artillerie cambodgienne révèlent alors une force de frappe dérisoire.

On sait grâce aux archives de Singapour qu'au début de l'année 1856 Ang Duong commande des armes aux Britanniques qui ne donnent pas suite : il obtient toutefois, à titre gracieux, « un mortier de 4 2/5 pouces et de six obus »¹²². Sur un plan de son palais dessiné par Andrew Spooner¹²³ qui s'y rend vers 1859, on peut voir représenté un « Grand canon » situé en plein milieu de la route qui mène, depuis l'intérieur de la première enceinte, vers la seconde enceinte à l'intérieur du palais proprement dit. La même année, Mouhot observe quant à lui et parlant manifestement du même endroit que « La cour qui le précède était défendue par une douzaine de canons veufs de leurs affûts, jetés au hasard sur le sol, et dans la gueule desquels nichaient les moineaux. »¹²⁴,

¹¹⁹ LECLÈRE, A. *Les codes [...], op. cit.*, t. 1, p. 176.

¹²⁰ *Ibid.*, t. 2, pp. 9 ; 20 ; 68 ; 113 ; 141 ; 154 ; 290 ; 324.

¹²¹ *Ibid.*, t. 2, pp. 262-263.

¹²² NÉPOTE, J., « Le Cambodge (1782-1866) [...] », *loc. cit.*, p. 135.

¹²³ « Qui est apparemment un 'chargé de presse' auprès du corps expéditionnaire, et qui à ce titre aurait été envoyé par l'Amiral aux nouvelles auprès d'Ang Duong à Oudong », v. NÉPOTE, J. « Capitales et palais post-angkorien », inédit, 1974, p. 36.

¹²⁴ MOUHOT, Henri, *Voyage dans les Royaumes de Siam, de Cambodge, de Laos et autres parties centrales de l'Indo-Chine. Relation extraite du journal et de la correspondance de l'auteur par Ferdinand de Lanoye*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1872 (réédition chez Olizane), p. 125.

laissant alors à penser que le grand canon repéré par Spooner parce que seul digne d'attention aurait été placé ponctuellement en travers de la route d'accès à l'intérieur de la seconde enceinte peut-être pour des raisons rituelles (?). Des affûts semblent avoir été confectionnés par la suite puisque Charles Lemire qui visite les lieux en 1865 observe : « Dans une des cours de ce palais, qui est à la fois une citadelle, des soldats faisaient assez gauchement l'exercice du canon, avec de petites pièces montées sur des affûts grossiers. Ils paraissaient plus habiles à manier le fusil et la lance. »¹²⁵ Toutefois son diagnostic général est sans appel : « Les Cambodgiens ont peu d'armes à feu. Ils se servent de mauvais fusils à mèche, de lances, de sabres très longs qu'on manie des deux mains, de longs bâtons ferrés en bois dur très lourds, d'arcs et d'arquebuses et de flèches. »¹²⁶ Cinq ans plus tard et suite au transfert de la capitale d'Oudong à Phnom Penh, l'état de cette artillerie se détériore encore lorsque Brossard rapporte en 1870 la présence « çà et là, [de] quelques vieux canons, envahis par les lianes et dont l'affût tombe en poussière. »¹²⁷

Dans les années 1880, Jean Moura qui inventorie les navires de guerre cambodgiens décrit trois sortes d'embarcations armées de pierriers de marine, et en explicite l'ordre de marche¹²⁸. Si cet armement destiné à des embarcations fluviales lui apparaît comme relativement performant, Moura est en revanche très sceptique en ce qui concerne les pièces de campagne cambodgiennes : « les armes à feu sont encore dans l'enfance dans ce pays. On retrouve là le fusil à pierre et même le fusil à mèche. Il y a aussi de très petits canons à âme lisse, mal coulés, mal alésés, montés sur des affûts en bois. On les porte en campagne démontés, sur des charrettes, des éléphants, ou simplement suspendus sur des bambous et portés par des hommes à pied. Quant aux munitions, elles laissent encore plus à

¹²⁵ LEMIRE, Charles, *Cochinchine française et royaume du Cambodge*, Paris, Challamel Ainé Editeur, [1869], 1887, pp. 373-374.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 437.

¹²⁷ BROSSARD DE CORBIGNY, Jules-Marcel, « De Saïgon à Bangkok par l'intérieur de l'Indo-Chine. Notes de voyages. Janvier-février 1871 », *Revue maritime et coloniale*, 1872, p. 452.

¹²⁸ « Le *touk-hai*, forte barque, effilée et armée de deux pièces mises en batterie sous le pont, une en chasse qui tire par un trou ovale pratiqué dans l'étrave et l'autre placée en retraite, faisant feu par un sabord s'ouvrant dans le tableau. [...] Les hommes d'abordage sont sur le pont, prêts à tout événements ; ils sont armés d'arcs, d'arbalètes, de lances, de sabres, de poignards, de bâtons, et enfin de quelques fusils. Les côtés de ces barques sont blindés de peaux de buffles qui les préservent assez efficacement des balles et de la petite mitraille. Ces barques comportent en moyenne quarante avirons. Le *touk-kéo* est une longue barque de même forme que la précédente, de moindre échantillon et non pontée. Elle est armée de plusieurs pièces de faible calibre pouvant tirer par-dessus les fargues. En dehors des canonnières, il n'y a pas d'autres combattants à bord que les nageurs qui laissent aller leurs avirons et s'arment pour l'abordage ou pour faire feu sur une barque ennemie qui passe à bonne portée. Cette barque porte de vingt à trente avirons. Enfin, le *touk-kehvai*, barque de dix avirons au maximum, portant également un pierrier à l'avant. [...] L'ordre de marche de ces flottilles est celui dit *en colonne* [...] sur plusieurs lignes parallèles. [...] Arrivée en présence de l'ennemi, cette armée se déploie en bataille sur deux ou trois lignes [...]. Lorsque le combat a lieu sur le fleuve, en un point un peu rétréci, l'adversaire qui peut mettre à terre un corps de débarquement pourvu d'artillerie, s'assure le succès, parce qu'alors il peut faire attaquer l'ennemi sur les flancs et les derrières, tandis qu'il l'occupe de front avec sa flotte. L'avantage, dans ce cas, est d'autant plus considérable que le fleuve est maigre et les berges élevées », v. MOURA, Jean, *Le royaume du Cambodge*, 1883, t.1, pp. 263-264, cité par LECLÈRE, A., *Recherches sur le droit public des Cambodgiens*, Paris, Augustin Challamel, 1894, pp. 161-162.

désirer : la poudre est généralement de mauvaise qualité et avariée ; les balles et les boulets ne sont jamais de calibre. »¹²⁹ Adhémar Leclère, un peu plus tard, confirme le propos en quatre maigres lignes, venant achever un chapitre entier consacré aux armées cambodgiennes : « les armes à feu sont d'origine européenne ; on trouve des fusils à pierre, à mèche et des fusils à capsule, quelques petits canons d'un mètre, etc., toutes armes peu dangereuses »¹³⁰. Il note en revanche l'existence de *pols-komphloeung-thom* qui sont des serviteurs royaux chargés de l'entretien des pièces de canons (probablement ceux du palais) et de *pols-set-crop-komphloeung-thom* occupés à la fabrication des boulets¹³¹. Cette dernière remarque est d'importance, car les vestiges archéologiques n'ayant laissé que peu de spécimens de boulets, elle vient nuancer l'impression que la charge était composée systématiquement d'une mitraille légère.

4. LE VOCABULAIRE DES ARMES À FEU DANS LES LEXIQUES ET DICTIONNAIRES DES ANNÉES 1870-1930

La consultation des différents dictionnaires et lexiques de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle permet de reconstituer le champ sémantique des armes à feu. Fondé massivement sur un lexique autochtone, agrémenté toutefois d'emprunts (nousantarien, européens), il est structuré d'après la taille des pièces, et le système de mise à feu.

LES CANONS

La sémantique cambodgienne distingue clairement deux sortes de canons. Le *cran*' semble avoir correspondu à des pièces de faible calibre, des pierriers, à vocation principalement militaire¹³². Le *kuṃṃ bhloēṃ mriēm* désigne à l'inverse des pièces plus importantes, dont on a vu dans les textes anciens une utili-

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ *Ibid.*, p. 169.

¹³¹ *Ibid.*, p. 101.

¹³² Cette sorte de canon se distinguerait des autres par l'existence de pieds pour retenir la pièce lors de tirs (*VK*, 1967-68, p. 217 et *CED*, 1917, p. 203). Aymonier le définit, sous la périphrase *kuṃṃ bhloēṃ pañ cran*, comme un « pierrier » (*DKF*, p. 121 ; même définition donnée par Tandart, p. 411 et Guesdon, pp. 166-167), c'est-à-dire « cette artillerie très légère et de faible calibre » (MANGUIN, P.-Y., « L'artillerie légère nousantarienne : à propos de six canons conservés dans des collections portugaises », *Arts Asiatiques*, t. XXXII, 1976, p. 235). L'origine et le sens précis du terme *cran*' sont encore obscurs. On trouve mention dans une inscription du VII^e siècle d'un *vā cran* (K.78) qui serait peut-être l'ancêtre du moderne *cran*' mais dont le sens reste inconnu (*DVKFA*, p. 172). Le banhar *crāng*, terme utilisé chez les Rongao, qui désigne les formes tubulaires et renvoie en premier lieu au tube de bambou (*Guilleminet*, pp. 135, 152), donne un point de comparaison utile. L'autochtonie du terme et son caractère ancien, dont le sens de canon n'est qu'un dérivé, sont en outre attestés par l'existence du siamois (évidemment emprunté au khmer) *cāraṃ* « a cannon mounted on an iron fork (used in ancien times) » (McFarland, p. 246). Un autre terme du lexique siamois des armes à feu et désignant la charge des canons puis par extension la cartouche provient (via le sanskrit) du

sation avant tout rituelle, notamment lors des sacres. Il est à cet égard symptomatique que ce terme soit devenu le générique, dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, pour désigner le canon¹³³ par opposition au fusil¹³⁴. On aurait ici le souvenir d'une orientation avant tout symbolique de l'emploi des pièces à feu. À ce propos le dictionnaire cambodgien (*VK*) note l'existence d'une cérémonie royale dite *pañjān' trasti* consistant à tirer le canon aux 4 orient, puis à chevaucher des éléphants pour chasser des esprits maléfiques (qualifiés de *yakkeb*) occupant le palais¹³⁵.

LES ARMES D'ÉPAULE

Les différents lexiques proposent une gamme relativement étendue de termes, correspondant à une situation tardive amalgamant plusieurs strates de la sémantique des armes à feu susceptibles d'être réordonnées chronologiquement. On aurait eu ainsi par ordre d'apparition chronologique :

- le fusil à mèche, présent dès le XVI^e siècle sous forme d'arquebuses comme de mousquets (*kuṃṃ bhloeiṃ tai*), mais qui n'apparaît comme tel que tardivement dans le dictionnaire du père Tardart sous la forme *kuṃṃ bhloeiṃ pracheh*, mot à mot « trait de feu qui s'enflamme » et qu'il traduit alors par « mousquet » ; la « baguette » de chargement (*ranuk kuṃṃ bhloeiṃ*) ainsi que l'expression « fusil se chargeant par la gueule » (*kuṃṃ bhloeiṃ crak bi māṭ*) doivent être sans doute associés à ce premier type d'armes¹³⁶.
- le fusil à silex ou *kuṃṃ bhloeiṃ snā pāṃṃ*, que Leclère traduit par « arquebuse », et dont l'origine sémantique, via le malais *senāpang*, vient du hollandais *schnapp-bahn* / *snapbaen* / *snapbaan* désignant ce type de fusil inventé au milieu du XVI^e siècle et répandu en Asie du Sud-Est par la V.O.C. à la fin du

khmer : *krasun*, signifiant à l'origine la flèche (v. POU, S., « Textes en khmer moyen. Inscriptions modernes d'Angkor 2 & 3 », BEFEO, t. 57, 1970, p. 105, note n°12) ; ce qui est également le cas pour le mot proprement *tai* désignant le canon (PENTH, Hans, « A Note on Pūn », *Journal of the Siam Society*, 1971, vol. 59 (I), pp. 209-21). Le Guesdon (1930) donne à la notice *cran'* : « 1. Grande huche en feuilles cerclées (servant de grenier) ; 2. esp. D'ulcère, d'éruption / *cran'* ; 3. *kuṃṃ bhloeiṃ pañ cran'*, pierrier ; 4. Ecailles de l'ananas ». Tardart (1910, t.1, p. 266) note en outre *kaṃ bhloeiṃ pañcran'* : « petit canon sur affût ».

¹³³ Le père Levavasseur, présent au Cambodge une dizaine d'années à partir de 1767 (il mourut en Cochinchine en 1777) le note alors dans un lexique cambodgien-français dont il subsiste une trace, cf. *mōriem*, p. 8, [in] P. Levavasseur, *Vocabulaire cambodgien (XVIII^e siècle)*, archives de l'évêché de Phnôm-Penh, 95 p., fait copier à Phnom Penh le 6 décembre 1945 par Pierre Dupont, ms. EFEO, Fonds européen, n°242. Sont également enregistrés les termes « cartouche : *culan* » (p. 9) et « munitions : *cr□ p démsév* » (p. 60), sans doute une erreur pour « *cr□ p ramsév* », litt. le boulet + la poudre.

¹³⁴ *kuṃṃ bhloeiṃ mriem* : « canon de gros calibre » (Janneau, p. 104) ; *kuṃṃ bhloeiṃ mriem* : « canon » (Aymonier, p. 53), *kaṃ bhloeiṃ mriem*, *mriem*, *kaṃ bhloeiṃ dhamm* : « canon » (Tardart, t.1, p. 266), *kaṃ bhloeiṃ dhamm* : « canon d'artillerie » (Pannetier, p. 72). Notons qu'en 1930, Guesdon (p. 167) mentionne, mais il est le seul, le canon à culasse amovible ou *kuṃṃ bhloeiṃ crak bi krau*, qui semble accompagner la transformation du *kuṃṃ bhloeiṃ mriem* en canon standard.

¹³⁵ Réalisée dans la nuit du 14 de la lune décroissante du mois de *phalgun* (février-mars), cf. *VK*, p. 538.

¹³⁶ Aymonier, p. 53 ; Tardart, t.1, p. 875.

XVII^e siècle¹³⁷. La traduction d'Aymonier par « fusil à piston » renvoie probablement à une reconfiguration tardive du lexique à un moment où, par ailleurs, le fusil à silex est également appelé *kuṃ bhloeiṅ kaiy thmar*¹³⁸ litt. « fusil à détente de pierre ».

- les armes courtes, dont le mousqueton est alors appelé « fusil court », soit *kuṃ bhloeiṅ kḷi*¹³⁹. Apparaissent parallèlement à l'introduction de termes désignant les différentes sortes d'armes d'épaules modernes¹⁴⁰ tout un vocabulaire de leur utilisation¹⁴¹ ainsi que des diverses unités qui les composent¹⁴².

LES ARMES DE POING

À la fin du XIX^e siècle, les pistolets modernes entrent timidement dans le lexique cambodgien. On distingue un *kuṃ bhloeiṅ vil* ou « révolver » décliné en *kuṃ bhloeiṅ vil 6 tañ* : « révolver à six coups »¹⁴³. Ce n'est qu'en 1930 que Guesdon note le terme *kuṃ bhloeiṅ tai* ou « trait de feu à main »¹⁴⁴, qui vient écraser le sens ancien de « arquebuse, mousquet », soit le sens premier par opposition au canon. C'est le terme encore utilisé de nos jours.

¹³⁷ CHARNEY, Michael, *Southeast Asian Warfare 1300-1900*, Handbook of Oriental Studies, Section Three: South-East Asia, Volume 16, , Brill, 2004, p. 55. À noter que dans la terminologie des spécialistes, le fusil à silex proprement dit est une amélioration du « chenapan », datant du début du XVII^e siècle.

¹³⁸ Aymonier, p. 53. Le « fusil à piston » désigne quant à lui, et ce dès la première moitié du XIX^e siècle, les armes à amorces de fulminate, avec mise à feu par percussion d'un chien sur une amorce. Janneau rend compte du même glissement (p. 104).

¹³⁹ Tandart, t. 2, p. 195.

¹⁴⁰ Le « fusil à percussion » : *kuṃ bhloeiṅ vāy bī kroṅ* (correspondant au « fusil à piston », cf. la note précédente) ; le « fusil à aiguille » : *kuṃ bhloeiṅ mjul* ; « fusil à broche » : *kuṃ bhloeiṅ vāy bī loeh* (Tandart, t. 1, p. 875) ; le fusil « à charge de rupture » : *kuṃ bhloeiṅ kăc' crak* (Aymonier, p. 53) que Tandart traduit par « fusil à bascule » (Tandart, t. 1, p. 875) ; le fusil à deux coups : *kuṃ bhloeiṅ bhloh* (« double, c.à.d. à deux coups », Aymonier, p. 53).

¹⁴¹ *Hăt' kuṃ bhloeiṅ* : « faire l'exercice du fusil », *crak kuṃ bhloeiṅ* : « le charger » (Aymonier, p. 53) ; *pañ kuṃ bhloeiṅ* : « tirer une arme à feu » (Aymonier, p. 53) ; *kuṃ bhloeiṅ sī prāy* « fusil qui écarte peu », *kuṃ bhloeiṅ mīn sī prāy* « fusil qui écarte beaucoup » (Tandart, t.1, p. 875), une périphrase maladroitte pour « chevrotine », recensée dans le VK sous le terme *prāy* avec le sens de « nom d'une [sorte] de munition pour fusil, pour tirer plusieurs balles en un seul coup » (VK, p. 678).

¹⁴² « Crosse » : *kanduy* ; « bayonette » : *cambuh duñ* ; « le canon » : *taek kuṃ bhloeiṅ* (Aymonier, p. 53 ; Pannetier, p. 72) ; « le bois du fusil » : *snūk kuṃ bhloeiṅ* ; « la détente » : *kaiy kuṃ bhloeiṅ* (Aymonier, p. 53) ; « hausse, (mot français) » : *metr* (Guesdon, pp. 166-167).

¹⁴³ Aymonier, p. 53.

¹⁴⁴ Guesdon, p. 166.

LA POUDRE ET LES MUNITIONS

La sémantique de la poudre noire qui servait à la mise à feu ne livre guère de renseignements historiques. On sait que les trois composants en étaient réunis dans des proportions variables : le salpêtre (nitrate de potassium tiré de l'excrément de chauve-souris, environ 75 %), le charbon de bois (environ 15 %) et le soufre (environ 10 %). La poudre se dit *ramsev*, le salpêtre *krām* et le soufre *sbān' dha(r)m*. La charge est désignée par le terme autochtone renvoyant à son aspect de « graine, grain, balle, boulet » (*grāp*), tout comme la bourre » (*āc' kanfañ*, litt. « poussière produite par le scarabée en rongant le bois, vermoulure »)¹⁴⁵.

Mais, dans le sillage de l'innovation de la cartouche au XVII^e siècle, le lexique de Levassieur enregistre à la fin du XVIII^e siècle l'apparition du mot *gūlān/ gūlān* qui est manifestement un emprunt¹⁴⁶. Si la sonorité invite à y voir une origine chinoise, le terme est peut-être adapté d'une langue européenne (passée par le siamois ?), peut-être le portugais *culatra* désignant la culasse (?); le problème est alors que l'innovation de la cartouche introduite par la culasse date seulement du XIX^e siècle soit postérieurement à la première attestation du mot *gūlān*. Ce terme déjà désuet dans la seconde moitié du XX^e siècle a maintenant disparu.

Il existe encore un mot composé à partir d'un terme thaï, sans doute le résultat de l'influence siamoise au XIX^e siècle : *lat kum̄ bhloēñ* qui désigne à proprement parler la capsule et fait probablement référence à l'amorce de fulminate de mercure inventée au début du XIX^e siècle et qui se généralise dans la seconde moitié du XIX^e siècle sous la forme de capsules; par la suite, le terme a fini par désigner la cartouche en remplacement de *gūlān*¹⁴⁷.

¹⁴⁵ Rondineau, t. 1, p. 25; Guesdon, pp. 166-167.

¹⁴⁶ Levassieur, p. 9; Janneau, p. 104; Aymonier, p. 71; Guesdon, pp. 166-167.

¹⁴⁷ *lat kum̄ bhloēñ* « capsule » (Aymonier, p. 353); *lat kām bhloēñ* « amorce, capsule » (Guesdon, p. 1972); *lat grāb' kām bhloēñ* « cartouche », Antelme, p. 194.

SYNTHÈSE

Ce survol textuel nous oriente vers une utilisation en continu de différentes techniques d'artillerie du début du XVI^e siècle au début du XX^e siècle, mais il révèle en même temps des variations de fonction substantielles, ainsi que plusieurs paliers chronologiques qui semblent correspondre à des qualités distinctes :

I. L'image qui se dégage des textes convoqués présente en effet :

1)- soit une artillerie à fonction strictement militaire (telle que relatée dans la légende du Sdech Kân ou par les sources ibériques et hollandaises relatives aux événements des années 1580-1658) ;

2)- soit une artillerie à fonction rituelle et de prestige régalien (ainsi des codes juridiques du XVII^e siècle) ;

3)- soit une utilisation mixte, relevant à la fois des deux modèles précédant (et c'est le cas par exemple de la prise de Longvèk dans les *Chroniques* de la fin du XVIII^e siècle, ou de ce code juridique du XIX^e évoquant l'emploi de fusils pour faire régner l'ordre, mais dans le cadre limité du Palais).

II. Il faut noter en outre l'hypothèse d'une dégradation progressive à travers le temps de la qualité de l'artillerie employée par la cour cambodgienne, qui serait devenue de plus en plus obsolète relativement aux rythmes de progression technologique internationaux. Les textes nous montrent en effet trois phases techniques dégressives, associables semble-t-il à des apports culturels variés :

1)- Une phase relativement moderne, au XVI^e siècle, avec :

a°)- un premier XVI^e siècle caractérisé par l'importation de pièces à feu nousantariennes, à vocation militaire offensive, dont on connaît par ailleurs la bonne qualité technologique (*cf.* le récit mythique du Sdach Kan) ; si l'on peut à bon droit écarter le chiffre avancé pour ces importations (les pièces se compteraient alors en milliers), il est en revanche possible d'y voir la trace de la présence d'une artillerie nousantarienne : on sait que Malacca, avant sa prise par les Portugais en 1511, possédait des pièces à feu par milliers.

b°)- en continuité de ces prémisses, les Ibériques prennent le relais à mesure qu'ils font souche dans la région, avec des pièces encore plus performantes. João da Cruz, dans les années 1650, constituerait le dernier surgeon de cette phase moderne.

2)- Une phase de digestion culturelle de ces apports technologiques sur un long XVII^e siècle, de la chute de Longvek en 1594 aux années 1710, caractérisée par l'élargissement de l'emploi des armes à feu à des fonctions rituelles (*cf.* traités de sacre, codes juridiques) tout en conservant une fonction militaire, encore offensive dans la première moitié du XVII^e siècle mais réduite bientôt à la défense de l'espace palatin au début du siècle suivant (*cf.* sources hollandaises) ; les pièces semblent alors d'origines plus diversifiées, puisqu'on trouve en plus de pièces ibériques des mousquets, vraisemblablement d'origine européenne, des termes laissant supposer l'existence de pièces à fonction rituelle d'origine nousantarienne (*mriem, mkar*), des canons hollandais, et enfin des pièces chinoises, les plus nombreuses.

3)- Le retrait des réseaux de l'échange et le repli sur soi :

a°)- à l'exception des *Chroniques* et de quelques autres sources narratives (*Prédiction du Bouddha, Bhogakulakumār*) qui capitalisent la mémoire curiale relative à l'utilisation des armes à feu depuis leur apparition revisitée au filtre des événements contemporains, les années 1720 à 1840 sont à peu près vides de renseignement sur l'artillerie cambodgienne et son utilisation. Cette solution de continuité pourrait être interprétée – en attendant d'éventuels correctifs apportés par les sources archéologiques – comme le temps du décrochage technologique militaire de la Couronne cambodgienne, ce qui correspond *mutatis mutandis* à ce que l'on sait de l'histoire politique du pays khmer à cette époque, envahi de toute part et *de facto* placé sous la suzeraineté d'un de ces deux voisins quand ce n'est sous leur co-suzeraineté ;

b°)- dans la seconde moitié du XIX^e siècle, enfin, la Couronne tente de reconstituer péniblement une artillerie à fonction défensive et policière : il s'agit de faire régner l'ordre à l'intérieur et autour de l'espace limité du palais. Les pièces sont alors européennes ou de fabrication locale, mais guère efficaces (qu'il s'agisse de pièces d'apparat ou simplement de qualité médiocre) – car l'appareil d'État est lui-même en perdition.

III. On aurait donc un phénomène de décalage technologique croissant en défaveur de la Couronne cambodgienne, à mesure que la modernité militaire pénètre en péninsule indochinoise. Ce décalage s'opérerait en outre selon une temporisation qui semble correspondre aux rythmes généraux de l'histoire du royaume khmer à cette époque.

1)- On voit en effet que dans un premier temps, du XVI^e au milieu du XVII^e siècle, c'est-à-dire durant une période où le pays khmer peut encore faire concurrence au Siam, l'utilisation de l'artillerie est offensive en ce qui concerne l'espace extérieur au Palais, et rituelle concernant

l'espace palatin. Cela cadre relativement bien avec l'image d'une royauté encore dynamique, capable de porter la guerre chez ses ennemis tout en maintenant des rituels d'investiture élaborés, à l'intérieur desquels elle intègre des éléments de modernité (le tir du canon) voués à étoffer son appareil de représentation du pouvoir.

2)- Après les derniers feux de la fin du XVII^e siècle qui ressuscitent pour un temps la dynamique précédente à la faveur de la reconstruction politique de Chey Chettha III, on observe une dépression durant laquelle l'artillerie ne sert plus qu'à défendre l'espace palatin, tout en servant de support discursif à la puissance régaliennne à travers ses productions narratives. Nous sommes ici à une césure, le moment où le royaume entre dans une ère de déclin bien connu des historiens du XVIII^e siècle.

3)- Au XIX^e siècle, la phase terminale de cette histoire déboucherait sur un échec de l'acculturation d'un armement moderne au 'modèle' cambodgien : dans cette période de déliquescence avancée de l'institution royale khmère, menacée de disparition dans la première moitié du siècle, puis restaurée *in extremis* à la suite d'une 'alliance' passée avec la France dans la seconde moitié, l'artillerie n'a plus qu'une seule vocation, maintenir l'ordre, à l'extérieur comme à l'intérieur du Palais. Les armes, évacuées de l'espace du symbolique, ne seraient alors que des contingences techniques ou d'apparat auxquelles le modèle culturel cambodgien véhiculé par la royauté reste globalement hermétique, à de rares exceptions près figurant comme un héritage des périodes antérieures. Ce qui se traduirait jusque dans l'emploi d'un champ sémantique techniquement élargit mais culturellement appauvri : on passe des *crañ* et des *mriem* à des termes traduits mot à mot sans grande portée culturelle.

Nous allons maintenant voir dans quelles mesures l'analyse des données archéologiques recoupe ce constat.

II. ANALYSE D'UN CORPUS D'UNE SOIXANTAINNE DE PIÈCES À FEU CE QUE DISENT LES SOURCES ARCHÉOLOGIQUES¹⁴⁸

¹⁴⁸ Nous ne traitons pas ici de l'intéressante question des places fortifiées : la poliorcétique de sites palatins tels que Longvêk, Oudong ou de sites secondaires comme celui de Battambang mériterait un développement particulier que l'état actuel des connaissances archéologiques ne permet guère. Pour le reste, par exemple les sources iconographiques, rappelons ce que Jacq-Hergoualc'h notait dans son étude iconographique de Preah Chinavong, un roman peint sur les murs d'un monastère du Cambodge : « Nous n'avons pas non plus rencontré d'armes à feu, dans des peintures pourtant tardives, alors que des ensembles [en Thaïlande], tels celui de Wat Bang Yikkan (1^{ère} moitié du

Il existe au Musée National de Phnom Penh¹⁴⁹ ou en province, une soixantaine de canons qui méritent attention. La difficulté d'analyse de ces pièces vient de ce que bien souvent l'on ne dispose d'aucun renseignement fiable sur leur date de fonte, leur origine, ou leur lieu de découverte. Sachant le caractère aléatoire de l'exercice, nous avons malgré tout tenté de reconstituer les fiches techniques de ces pièces, à partir des notices du Musée lorsqu'elles existaient et par recoupement ou comparaison (avec des pièces entreposées aux Invalides notamment), de la manière la plus complète qui fut possible¹⁵⁰.

1. LES PIÈCES IMPORTÉES : AU MOINS SIX ORIGINES PROBABLES

A)- LES CANONS ANGLAIS

Plusieurs pièces de facture anglaise datables approximativement d'entre le début du XVIII^e et le début du XIX^e siècle se trouvent au Cambodge, essentiellement dans les anciennes provinces siamoises (Battambang, Siem Reap), mais pas seulement.

XIX^e siècle), en comportent de nombreuses, et que l'on en découvre même, dans la scène de *Mārañjaya* du Pavillon de Laque au Palais de Suan Pakkad (début XIX^e siècle), entre les mains de cavaliers du grand siècle » (Jacq-HERGOUALC'H, Michel, *Le roman source d'inspiration de la peinture khmère à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle : L'histoire de Preah Chinavong et son illustration dans la (sālā) de Vat Kieng Svay Krau*, Paris, EFEO, 1982, vol. I, p. 101). À signaler cependant la présence d'une représentation d'arquebuses tenues en main par ce qui semble être des cavaliers européens (Hollandais ; Portugais ?) du XVII^e siècle, dans le Vat Srah Keo Munivan, à Stung Treng, une représentation qui est peut-être le produit d'un imaginaire lao (GITEAU, Madeleine, *Chefs d'œuvre de la peinture cambodgienne dans les monastères bouddhiques post-angkorien*, Torino, CESMEO, 2003, p. 33) ; ainsi que, pareillement, la présence de canons dans le camp de Rāma, dessinés perchés sur des arbres, sur les reliefs modelés du Vat Kdol de Battambang, datés du début du XX^e siècle, une plastique cette fois probablement issue d'une influence siamoise (IDEM, « Les représentations du Rāmakerti dans les reliefs modelés de la région de Battambang », [in] Natasha Eilenberg, M.C. Subhadradis Diskul, Robert L. Brown, *Living a life in accord with Dhamma: papers in honor of Professor Jean Boisselier on his eightieth birthday*, Bangkok, Silpakorn University, 1997, p. 242).

¹⁴⁹ Nous tenons à remercier Khoun Samen, le directeur du Musée de Phnom Penh qui sous sa mandature nous avait autorisé à photographier les pièces à feu de ses collections. Il nous faut également remercier l'équipe de restauration du Musée de Phnom Penh, dirigée par Bertrand Porte, lequel nous a obligeamment procuré des clichés d'inscriptions gravées sur certaines pièces. Nous n'avons pu examiner autrement que par le truchement de photos les pièces à feu de la réserve, qui recèle outre ces pièces une cinquantaine de boulets (cf. Ga. 3374.1 à Ga. 3374.22 ; Ga. 3375 ; Ga. 6235.1 à Ga. 6235.30). Enfin, Rudolf Roth, à l'érudition sans faille quant aux données techniques, a livré une expertise aussi précise que possible à partir des clichés, mais il tenait toutefois à préciser au lecteur que ce sont là « tentative comments based solely on appearance and not verified by hard facts ».

¹⁵⁰ Il est bien évident que cela ne constitue qu'un premier débroussaillage du sujet, et que des expertises devront être menées sur ces pièces par un spécialiste de l'armement pour que l'on sache de quoi il retourne précisément. Nous ne faisons ici que poser les problèmes. Les passages entre guillemets correspondent aux extraits les plus significatifs des notices du Musée National de Phnom Penh.

LES CANONS « A 1789 » EXPOSÉS DEVANT LE PALAIS DU GOUVERNEUR DE BATTAMBANG

1 et 2. Deux canons de campagne anglais, importés en 1837 (?) de Bangkok, et placés à l'entrée de la forteresse de Battambang. Tauch Chhuong en mentionne l'existence dans sa monographie sur Battambang, et leur attribue une origine anglaise, à partir de sources orales qu'il a recueillies dans les années soixante-dix¹⁵¹. D'après les clichés disponibles, il s'agit de pièces en bronze, de taille moyenne, fondues à la fin du XVIII^e siècle. Le canal de lumière est en forme de poire, sans support de platine. Tous deux portent sur la plate-bande de culasse l'inscription « A 1789 » pour « Anno 1789 », la date de fonte¹⁵², ainsi qu'une inscription thaïe sur le premier renfort, postérieure à la fonte et similaire à celle de la pièce n°28 : *ka-ra sun 8 niw din 7* soit « Calibre 8, 1/7 de poudre »¹⁵³. Chacun des culs-de-lampe porte une inscription en chiffre arabe qui correspond au poids de la pièce dans le système métrique anglais¹⁵⁴ : « 70 - 3 - 17 » pour la pièce 1 ; « 70 - 2 - 16 » pour la pièce 2. Le sigle de la Couronne britannique orne en outre le tube de cette dernière, au niveau du deuxième renfort. Ces canons furent probablement à l'origine des pièces de la marine française de 1786, capturées durant les guerres napoléoniennes (1803-1815) par la Royal Navy, marquées et remises aux normes anglaises (Roth, 2011). Parvenues au Siam, elles furent vraisemblablement conduites à Battambang par les troupes siamoises qui occupaient alors la province.

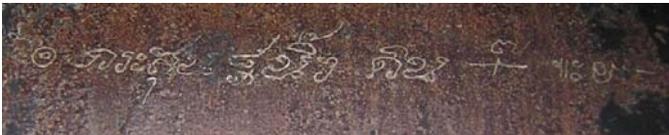
¹⁵¹ « Two cannon were placed in front of the present-day provincial residence. [...]. They were actually brought from England to Battambang in 1837 [i. e. lors de la réfection de la forteresse de Battambang par le Chau Ponhea Bodin, nommé vice-roi par les Siamois]. [...]. Not only where there two cannon, there where more than a hundred other cannons, some kept in the towers, other in warehouse. The elder, Mel Eua, reported that under French authority, the cannon were fired every morning in a salute to the flag. But a mechanical accident occurred during which one gunner was killed, and the cannon were no longer fired. On the other hand, when the French came, they brought numerous cannon into the country; these were kept as antiques. Other cannon were utilized as the foundation for the present-day iron bridge. », v. TAUCH, Chhuong, *Battambang During the Time of the Lord Governor*, trans. Hin Sithan, Carol Mortland and Judy Ledgerwood, Phnom Phenh / Honolulu, East West Center & CEDORECK, 1994, p. 119. La photo de la pièce se trouve à la planche XXV.

¹⁵² Cf. la pièce 361 du site de Rudof Roth (<http://www.cannons.ch>) qui porte « A 1785 » pour Anno 1785. De nombreuses pièces de différentes tailles portant « A 1789 » sont entreposées sur les fortifications du musée de la marine de Chanthaburi, en Thaïlande.

¹⁵³ Seymour décrit de nombreux canons portant cette inscription, entreposés au Ministère de la Guerre de Bangkok, et datés de la fin du XVIII^e siècle (*loc. cit.*).

¹⁵⁴ Et non pas à la date de fonte ainsi que certains auteurs interprètent les séries de trois nombres que l'on trouve souvent inscrites sur le premier renfort, cf. cette pièce hollandaise du XIX^e commentée par Le Breton (LE BRETON, H., « Le Vieux An-Tinh. — I. Vieux canons en bronze et en fonte », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1934, pp. 181-197) et à sa suite par Charney (CHARNEY, M., *op. cit.*, p. 191) : « B.P. & C° / 27-2-8 » soit le 27 février 1808 ». Un exemple répertorié par les spécialistes est un canon « Iron 24 pounder » dit « Armstrong / Fredrik pattern » fondu en c. 1785 sous le règne de George III (1760-1820) portant « 51-1-2 » correspondant à 2606,8 kg, v. la pièce n°64 sur le site de Rudolph Roth, *op. cit.*

Une « révolution militaire » au pays khmer ?



Karah sun 8 niv din 1/7



LES CANONS EXPOSÉS À SIEM REAP

- Deux couleuvrines montées sur des affûts en ciment, exposées dans le jardin du département du tourisme :

3. Pierrier de marine en fonte de fer, avec inscription donnant le poids sur le premier renfort : « 10-1-10 », au-dessus de l'astragale de lumière, surmontée de la lettre « P » en dessous de la ceinture pour « Crown Proof ». Le canal de lumière est rond. La pièce, sans doute à destination civile pour l'*East Indian Company* comme l'indique la marque « P » qui signe la mise aux normes pour l'exportation dans les colonies, date probablement du début du XVIII^e siècle (c. 1710 ?) (Roth, 2011). Cf. la pièce n°7.



4. Pierrier de marine en fonte de fer, sans inscription apparente (car trop érodé ?). Présence d'un astragale situé peu après la coulée et venant renforcer la volée ; la forme en poire du canal de lumière et la présence d'un support de platine rapprochent ce canon des pièces de type « Just L ». La pièce, peut-être un



Une « révolution militaire » au pays khmer ?

modèle de service Armstrong, daterait de la seconde moitié du XVIII^e siècle (Roth, 2011). Cf. la pièce n°8.

- Deux pierriers de marine montés sur des affûts en ciment, exposés à l'entrée du siège du Parti du Peuple Cambodgien (ancien palais du gouverneur) : pièces de marine marchande datant de la seconde moitié du XVIII^e siècle (Roth, 2011).



5. Pierrier de marine en fonte de fer, avec l'inscription du poids sur le cul-de-lampe : « 5.2.19. » Le canal de lumière est en forme de poire ; présence d'un support de platine.

6. *Idem.* L'inscription relative au poids sur le cul-de-lampe est cette fois « 6.0.0. »

- Deux pierriers de marine dans le périmètre du Bakong :



7. Pierrier de marine en fonte de fer, avec inscription donnant le poids sur le premier renfort : « 10-1-10 », au-dessus de l'astragale de lumière, surmontée de la lettre « P » pour « Cown Proof » en dessous de la ceinture (au XX^e siècle, quelqu'un a rajouté « ortugal » pour faire « Portugal », pensant que le « P » renvoyait à un origine lusitanienne. Le canal de lumière est rond. La pièce, sans doute à destination civile pour l'*East Indian Company* comme l'indique la marque « P » qui marque la mise aux normes pour l'exportation dans les colonies, date probablement du début du XVIII^e siècle (c. 1720 ?) (Roth, 2011). Cf. la pièce n°3.



8. Pierrier de marine en fonte de fer, sans inscription apparente (car trop érodé ?). Présence d'un astragale situé peu après la coulée et venant renforcer la volée ; la forme en poire du canal de lumière et la présence d'un support de platine rapprochent ce canon des pièces de type « Just L ». Cette pièce de marine marchande, qui ressemble au modèle de service Armstrong, daterait de la seconde moitié du XVIII^e siècle (Roth, 2011). Cf. la pièce n°4.



- Deux canons sont exposés devant la sālā du Vat Brahmaratn de part et d'autre de l'escalier :

9. À droite de l'escalier, en montant : pierrier de marine en fonte de fer de petite taille ; le canal de lumière est en forme de poire ; présence d'un support de platine ; porte l'inscription « W.C. » sur le tourillon gauche pour « Walter & Co », la marque du fondeur, actif de 1809 à 1860¹⁵⁵. La pièce ressemble au modèle de service Blomefield en bronze, mais coulé en fer et livré aux alliés continentaux dans la lutte contre Napoléon (1803-1815), qui servit ensuite dans les colonies (Roth, 2011).



10. À gauche de l'escalier, en montant : pierrier de marine en fonte de fer de petite taille, portant sur le premier renfort l'inscription des lettres « P O » entremêlées, surmontée de la couronne britannique ; porte le poids de la pièce sur le cul-de-lampe (« 5.3.25 »). Certaines parties saillantes (support de platine, astragale de lumière, ceinture, coulée, astragale de tulipe), particulièrement volumineuses par rapport au tube, indiquent qu'il s'agit d'une copie de pièce anglaise, sans doute un modèle de service Frederick/Armstrong (à partir de 1760), mais coulée dans les colonies (Roth, 2011). L'inscription paraît imiter le « G O » pour « George Rex », du règne de George III (1760-1820).



¹⁵⁵ Cette marque se retrouve sur un modèle « Iron 9 pounder » dit « Blomfield pattern » datant de *c.* 1800 sous le règne de George III et portant son sigle, *cf.* le numéro 489 du site de R. Roth, *op. cit.*. La maison Walter était un important fournisseur de canons pour la Couronne britannique, de 1809 à 1817, puis de 1822 à 1860.

LES CANONS « JUST L » COURONNÉS

De taille moyenne ou petite, avec imprimé sur le premier renfort le sigle en relief de la couronne britannique, en dessous duquel on trouve imprimé le mot « juste » (*Just*) lui-même au-dessus du caractère « L »¹⁵⁶.

- *Les petits formats sans anneau de brague :*

11. Ga. 5747. Pierrier de marine en fonte de fer de petite taille, inscrit « Just L », avec le sigle de la couronne britannique sur le premier renfort. Présence d'un support de platine et d'une embase de tourillon qui permet de dater la pièce du XIX^e siècle. « Hauteur 0, 665, calibre 4,5, entré le 26 juin 1951 ».

12. Ga. 5751. Pièce identique à la précédente.



13. Pierrier de marine en fonte de fer de petite taille, inscrit « Just L » avec le sigle de la couronne britannique sur le premier renfort, entreposé au Département des Arts et de la culture de Kompong Cham. Similaire aux pièces n°11 et 12. Le bouton de culasse et les tourillons sont brisés.

- *Les formats moyens avec anneau de brague :*

¹⁵⁶ Un canon de même facture portant la mention « SJS » et la couronne britannique est exposé au Musée des Invalides de Paris (N.781 : « Indonésie : pierrier de marine. Fonte. Calibre 65 mm., longueur 1 m.. Provenance : province d'Atché, Sumatra. Don de M. Fauque, 1885 » (WEMAERE, J. (Colonel), *Inventaire des bouches à feu*, Paris, Musée de l'armée, 1976, ronéotypé, p. 147). Il en existe un autre portant, comme ceux du Musée de Phnom Penh, la mention « Just L » (N.716 : « pierrier du XVIII^{ème} siècle, en fer forgé, longueur 0,65 m., calibre 0,043. Matériel de marine. Fabrication européenne. Monté sur étrier à pivot. Inscription couronnée : 'Just L'. Provient du Tonkin, 1895 : armait une jonque de guerre », v. *ibid.*, p. 138). De nombreuses pièces similaires à celles du Musée de Phnom Penh sont entreposées dans le Palais royal de Bangkok.

14. Ga. 5917. Pierrier de marine en fonte de fer de taille moyenne, inscrit « 2 » surmonté de « Just L » avec le sigle de la couronne britannique sur le premier renfort. Un anneau de brague prolonge le bouton de culasse ; présence d'un support de platine et d'embases de tourillons ; le canal de lumière est en forme de poire allongée. La pièce est peut-être une copie approximative d'un modèle Blomefield fondue aux colonies, et daterait du début du XIX^e siècle (Roth, 2011).

15. [Ga. 5919] Pièce identique à la précédente.



16. Ga. 6498. Pièce brisée du même type que la précédente (« Just L » avec anneau de brague) entreposée dans les réserves du musée national. Il n'en reste que la culasse et le premier renfort, sans les tourillons.

17. Ga. 6505. Pièce brisée du même type que la précédente entreposée dans les réserves du Musée. Il n'en reste que la culasse, le premier renfort, et le deuxième renfort au niveau des tourillons.



18. Ga. 6147. Pierrier de marine en fonte de fer de type « Just L » de taille moyenne, avec anneau de brague, et support de platine, mais aucune inscription n'est visible sur la photo car la pièce est trop érodée. La notice correspondante est probablement celle-ci : « N°6375 / OE.10,12 / O.230. Canon du gouverneur de Ta Kèv, entré au Musée le 28 juin 1960. Fonte, long de 1,21 m., calibre 0,20 m. Très corrodé. Trouvé dans la brousse à Trapeang Chouk, Khum Samrong, Srok Trankak, Ta Kèv. Canon à poignée. Patine rouge ».



b)- Les canons chinois de la décennie 1840

Madame Claudine Salmon (C. S.) a bien voulu identifier les pièces 19 à 22 et livrer les éléments de contexte qu'il était possible de réunir autour d'elles. En voici la substance. Le commerce d'armes outremer étant interdit en Chine, il pourrait s'agir de pièces saisies par des pirates, puis revendues au Cambodge, et finalement offertes au roi Ang Duong (r. 1845-1860). Un militaire français revenu d'une campagne au Tonkin contre les Pavillons noirs aura également pu en faire présent au successeur d'Ang Duong, Norodom (r. 1860-1904)¹⁵⁷.

19. Ga. 5745. Petit canon en bronze daté de c. 1848 (?), inscrit sur la plate bande de culasse. « L'inscription comporte quatre caractères donnant l'année (sans ère, notée par deux signes d'un cycle de 60 ans) qui n'est par conséquent pas identifiable et durant laquelle ce canon et le suivant ont été fondus. L'année diffère d'un canon à l'autre » (C. S.). Il semble de facture identique aux deux canons chinois inscrits du Musée des Invalides (N.754 et N.753 : « canon de campagne. Bronze fondu en 1848. Calibre 73 mm., Longueur 1,14 m. Don du ministère des Colonies, 1905 »)¹⁵⁸.

¹⁵⁷ On sait par exemple que l'amiral Rigault de Grenouilly qui s'était lancé dans une expédition contre les Taïping (1850-1864) à Canton en avait ramené en 1857 une grosse cloche bouddhique datée de 1722 pour en faire don aux Missions Étrangères de Paris ; madame C. Salmon signale encore que des canons de Malaisie (plusieurs à Kota Bharu) datent tous de 1841 et ont été fondus à Fuzhou (Fujian) (W. Franke & Chen Tieh Fan, *Chinese Epigraphic Materials in Malaysia*, Kuala Lumpur, University of Malaya Press, 1982, vol. I. p. 219).

¹⁵⁸ Le descriptif de la notice du Musée de Phnom Penh qui ne semble pas correspondre dit : « G.5745 / O.10,32 / O.132 : « Petite couleuvrine sur étrier. Longueur 0,415, calibre 0,019. Bronze. Entrée au Musée en décembre 1934 ». Une pièce similaire, en bronze, datée de 1822, et portant inscription chinoise se trouve dans la salle de la 'dynastie des Nguyen' du Musée d'Histoire du Vietnam de Hô Chi Minh-Ville (pièce BTLS 2367).

20. Ga. 5760. Pièce similaire à la précédente, mais l'année de fonte, pour l'heure indéterminée, diffère.



21. [Ga. ?] Canon de campagne en fonte de fer, datant « de la 29^{ème} année du règne de Dao Guang (1849) ». Le bouton de culasse est prolongé d'un anneau de brague. Le canal de lumière est de forme rectangulaire. Il est inscrit en relief sur la volée, en chinois, sur 4 lignes (v. la pièce suivante pour le détail).





22. Canon de campagne chinois en fonte de fer, datant pareillement de la 29^{ème} année du règne de Dao Guang (1849) et retrouvé en 2008 lors des travaux d'aménagement du monastère Vaing Chas (Palais Vieux), le plus récent des palais royaux d'Oudong, datant du règne d'Ang Duong. Les tourillons, le bouton de culasse et l'anneau de brague sont brisés. « L'inscription ne diffère de celle du précédent canon que par le caractère 'printemps' qui est ajouté à la suite de la date (*i.e.* : printemps 1849). On repère également 'Mengjia ying' - le nom du camp militaire dans lesquels ces canons furent fondus sur ordre – qui se trouve au nord de Taipei et dont l'édification remonte à 1809. On donne ensuite le poids : 800 livres chinoises, ainsi que des informations sur les munitions (32/48 liang ou onces de poudre). On donne enfin sur la 4^e ligne le nom des trois maîtres artisans, qui se nomment (selon l'usage de l'époque) seulement par leurs patronymes » (C. S.).



23. Ga. 5749. Canon « sino-khmer » (?) inscrit sur un tourillon et sur le deuxième renfort. On lit le chiffre « 2 » inscrit en khmer sur un des tourillons. Sur le deuxième renfort, ainsi que sur un tourillon, on discerne également une inscription chinoise, fortement érodée. La pièce, peut-être fondue en Indonésie, serait une copie d'un modèle hollandais dessiné par Pieter Seest, un fondeur d'Amsterdam, vers 1780 (Roth, 2011).



c)- Les canons français

À l'extérieur du Musée se trouve un canon portant pour sigle une Fleur de Lys. Mais ce sont surtout trois pièces qui retiennent l'attention par leur facture relativement moderne, laissant à penser qu'elles datent de la présence française : deux espingoles, et un mortier de facture sinon française, tout au moins européenne.

24. Ga. 6497. Canon de campagne en fonte de fer portant pour sigle la Fleur de Lys. La notice du Musée indique « Fer, 19^{ème} siècle, Vaing Chas [*i.e.* le palais d'Ang Duong] ». Toutefois, la pièce serait plutôt un modèle de 1766 (Roth, 2011).



25. Ga. 5753. Espingole en bronze dite aussi canon à queue. Inscrite « n°6 » sur un des tourillons. Modèle français de 1840.



26. Ga. 5752. Espingole en bronze dite aussi canon à queue. Les tourillons sont remplacés par un anneau ; la bouche est tromblonnée ; le bouton de culasse porte un anneau de brague. Peut-être un modèle révolutionnaire utilisé par la marine marchande (Roth, 2011).



27. Ga. 5766. Mortier en fonte – entendre, dans les termes de l'époque de rédaction de la notice (cf. « Pierrier en fonte »), en fonte de fer avec un forte proportion de cuivre ? – monté sur affût à roulette. Présence d'un support de platine ; le canal de lumière est rond. Au lieu d'être une pièce française, ce pourrait être aussi le « *mortier de 4 2/5 pouces* » offert par les Britanniques à Ang Duong en 1856 (?) (cf. *supra*).



d)- Un canon siamois

28. Ga. 6496. Canon en fonte de fer avec inscription siamoise – la notice porte « Fer, 19^{ème} siècle, Vaing Chas [palais d'Ang Duong] ». L'inscription, classique sur les canons siamois, correspond au calibre et au poids de poudre nécessaire pour faire fonctionner la pièce (*karah sun 4 niv din 1/10* soit « Calibre 4, 1/10 de poudre »)¹⁵⁹. Présence d'un support de platine, et d'un astragale situé peu après la coulée et venant renforcer la volée. La pièce semble être une copie siamoise d'un modèle européen du XVII^e siècle (*cf.* l'absence de ceinture) (Roth, 2011).



e)- Les canons nousantariens

Il s'agit de deux couleuvrines de taille moyenne et facture similaire aux pièces décrites par P.-Y. Manguin¹⁶⁰.

29. Ga.5748. Couleuvrine en bronze de facture malaise à culasse amovible, portant motifs décoratifs. La notice du Musée note « 1m. 20 de long, calibre 0,03. La culasse mobile et les tourillons manquent. Entrée au Musée en décembre 1934, trouvée entre Pursat et le Grand Lac ». La culasse, de forme semblable à la pièce F du corpus de P.-Y. M., est ornée de motifs décoratifs ; la boîte amovible manque. Le tube du canon est circulaire sur toute sa longueur, orné, sur le deuxième renfort, de huit moulures triangulaires (motifs nousantariens de type *tumpal*). L'astragale de tulipe est doublé en amont d'un astragale de volée ; le guidon de mire est de forme lovée. ; la tulipe est similaire à celle de la pièce E du corpus de P.-Y. M.

¹⁵⁹ SEWELL, S., *loc. cit.*

¹⁶⁰ MANGUIN, P.-Y., *loc. cit.*



30. Ga.5754. Coulevrine en bronze de facture malaise à culasse amovible portant motifs décoratifs, identique à la précédente et trouvée au même endroit. La notice du Musée signale une longueur de 1 m 55 pour un calibre de 0,04. La culasse, de forme semblable à la pièce F du corpus de P.-Y. M., est ornée de motifs décoratifs ; la boîte amovible manque. Le tube du canon est de section circulaire à la volée, de section octogonale au deuxième renfort, orné, à la base du deuxième renfort, de 8 moulures triangulaires de type *tumpal* ; les huit faces de l'octogone s'achèvent au niveau de la coulée sur un motif floral, le tout étant similaire au tube de la pièce A du corpus de P.-Y. M. L'astragale de tulipe est doublé en amont d'un astragale de volée, le tout portant motifs décoratifs.



f)- Un fusil européen

31. George Groslier notait la présence, sous la cote O.72, d'un fusil à bassinet en bronze, sur lequel il distinguait des ornements de cuivres khmers ajoutés sur la crosse¹⁶¹. Il s'agit peut-être de la pièce exposée sous la cote GHa. 146. Groslier assignait à cette pièce – technologiquement vétuste puisque le fusil à bassinet intervient avant l'invention, vers le milieu du XV^e siècle, du fusil à mèche – une origine européenne, mais datait paradoxalement la pièce du XVIII^e siècle. Autrement dit soit la pièce est plus ancienne (XVI^e s. ?) soit elle est plus probablement une imitation locale et tardive de modèles importés au XVI^e siècle.



2. LES CANONS RÉGALIENS DE LA COURONNE CAMBODGIENNE ET DE LA PRINCIPAUTÉ DE BATTAMBANG

a)- Les canons de Rāma l'Apostat fondus par João da Cruz

32 et 33. Dans la salle des armes du Musée national de Bangkok se trouvent deux couleuvrines en bronze, finement décorées à la manière malaise, munie chacune deux poignets (ou 'dauphins') sur le deuxième renfort et portant l'inscription portugaise « *camboia 1651* » au-dessous d'une croix de l'Ordre du Christ (*Ordem dos Cavaleiros de Nosso Senhor Jesus Cristo*) : La notice dit simplement : « *It was made by Spanish in Ayuthia Period. Received from Ministry of Palace* ». Il faut sans doute comprendre être en présence de deux pièces conçues par un fondeur portugais à la cour d'Oudong, vraisemblablement João da Cruz, le métis portugais au service de Rāma l'Apostat dont on a vu qu'il fut capturé quelques années plus tard par les Nguyễn, en 1658, à la cour desquels il continua une carrière active. On sait qu'il signait parfois ses canons au moyen d'une croix « João da + »¹⁶².

¹⁶¹ GROSLIER, G., *Catalogue général du Musée du Cambodge*, Hanoi, n.p., 1924, p. 215.

¹⁶² COEDES, G. & CADIÈRE, L., « Deux canons cochinchinois [...] », *loc. cit.*



b)- Les quatre canons de Ben

Ce sont des canons de petite taille, en bronze, fondus localement à partir d'un modèle européen du XVI-XVII^e siècle peut-être portugais – cf. l'absence de ceinture et d'astragale de lumière, (Roth, 2011). Toute la question étant de savoir si la fonte est siamoise ou khmère ; au regard des contextes, il est logique de pencher pour la première option. Ils portent une inscription d'une ligne gravée puis peinte sur toute la longueur du tube donnant l'année de fonte et le titre du commanditaire, le vice-roi de la principauté de

Battambang, Ben. La répartition différente des caractères de l'inscription sur chacun des tubes montre qu'elle fut gravée à même le tube après la fonte du canon.

*anak co hvā jā anak co bañā abbhāi dbāpaes oy dhvoe mahāsakkrāj 1710 vak nakhsat 10
ket caet māsā aṅārābār*

Soit :

*Le Anak Co Hvā^[163] qui est co bañā abbhaidhīpaes^[164] a fait [fondre ces canons] en
1710 de la grande ère [1788 A.D.], l'année du Singe, le 10^{ème} jour de la lune croissante du
mois de Chet [mars-avril], dans la journée du mardi.*

Seul le millésime de cette courte épigraphe pose question dans la mesure où le 7 de 1710 est curieusement calligraphié ; d'aucuns pourraient en effet y lire un 6 fort mal dessiné mais, d'une part le chiffre est éloigné du 6, d'autre part les contextes historiques plaident contre cette solution : 1610 donnerait 1688 A.D., soit un siècle avant l'apparition de Ben dont le titre est bien indiqué dans l'inscription ; en outre, 1688 A.D. n'était pas une année du Dragon, tandis que 1788 A.D. était bien une année du Singe. Il faut donc bien lire un 7, avec cette difficulté que le scribe n'a inscrit ici que la fin du 7, en omettant pour une raison qu'on ne s'explique pas le début du chiffre.



Reproduction du millésime 1710 / 1788 A.D.

¹⁶³ *Cau hvā* : fonction prééminente de l'administration royale, que les observateurs français du XIX^e siècle ont souvent rendue par « Premier ministre ». À une époque tardive, il est également dénommé *aggamahāsenā*, litt. « chef du *senāpati* », le conseil qui regroupe les cinq grands ministres (le *cau hvā*, et les quatre 'piliers du royaume' (le *yomarāj*, le *krāḷāhom*, le *vāmn*, et le *cakr*). Le titre est d'origine taïe, litt. « prince du ciel ».

¹⁶⁴ *Cau bañā abbhaidhīpaes*. Titre personnel de Ben tel qu'il a été mémorisé par la tradition. La première partie, *cau bañā*, désigne le titre dévolu au 4 gouverneurs de provinces à 7 *hūbān'* dont celui de la province de Battambang. Un siècle plus tôt, dans le *Kram srūk* de Chey Chettha III (1693), le nom-titre de ce gouverneur était *sren saṅgrām* (cf. MIKAELIAN, G. « La gestion [...] », *loc. cit.*, p. 109, lignes 539-540. La seconde partie, *abbhaidhīpaes* correspond à son nom de dignitaire : composé d'un premier terme polysémique pouvant signifier « sécurité ; pardon ; sans peur » et d'une contraction de *adhīpaes*, « souverain », elle peut se rendre par « souverain et sans peur » ou « souverain pardon ». La tradition a retenu cette dernière solution, les *Chroniques* rapportant que Ben aurait échappé de peu à la peine de mort lorsqu'il tomba en disgrâce auprès du roi siamois. Ce dernier, ajoutent certaines versions, ne lui aurait que fait couper les oreilles.

a°)-



b°)-



c°)-

d°)-



e°)-

Les *Chroniques* en font un fidèle du prince Ang Non au service duquel il entra vers 1770 pour lutter contre le roi Ang Tân (r. 1760-1775) ; lorsque Ang Non monta sur le trône (r. 1775-1779) Ben fut élevé au rang de ministre de la justice (*yomarāj*). Mais suite à des troubles factieux ayant entraîné la mort d'Ang Non, il tomba en disgrâce au point qu'après l'installation du jeune Ang Eng (r. 1779-1797) sur le trône du Cambodge par le truchement d'une régence, les Siamois installèrent un rival de Ben en position de *cau hvā*. Ben fut alors exilé au Siam avant de rentrer en grâce et de revenir comme gouverneur de Battambang vers 1785. C'est peut-être vers 1787 qu'il fut nommé *cau hvā* par les Siamois, et cela jusqu'en 1794, année du couronnement officiel d'Ang Eng à sa 'majorité'. Ben fut alors institué gouverneur des provinces de Battambang et de Mahanokor mais relevant cette fois directement de la couronne siamoise¹⁶⁵. Décédé en 1810, il fonda une dynastie contrôlant *de jure* ou *de facto* la région, y compris après la rétrocession en 1907 de ces provinces au Cambodge, et cela jusque dans les années 1960.

Le titre inscrit sur ces pièces retrouvées dans la principauté des descendants de Ben, en fait typiquement des *regalia* d'investiture, sans doute octroyés par le souverain siamois. En outre, on peut imaginer qu'elles servirent par la suite à légitimer la position du feudataire à la tête de cette vice-royauté d'obédience siamoise. C'est pourquoi nous les classons au titre des pièces de la principauté de Battambang.

¹⁶⁵ CHANDLER, P. D., *A History [...]*, *op. cit.*, pp. 142-143 ; KHIN, S., *Le Cambodge [...]*, *op. cit.*, pp. 54 et sq.

Deux pièces à tulipe élaborée

34. G.5746. « Canon inscrit provenant de la garde indochinoise de Battambang, entré au Musée le 29 mai 1943. Bronze. Hauteur 0,89 m., calibre 0,053. Inscription sur [toute la longueur du] tube, incrustée argent ». Le canal de lumière est rond sur un support de platine en forme de losange. Le cul-de-lampe est conique, orné de trois anneaux circulaires décroissants ; la tulipe comporte quatre moulures dont la dernière est une moulure de tranche de bouche.



35. G. 5758. Pièce similaire à la précédente mais les quatre moulures de la tulipe sont d'une largeur différente.



Deux pièces à tulipe simple

36. G. 5750. « Canon inscrit provenant de la garde indochinoise de Battambang, entré au Musée le 29 mai 1943. Bronze. Hauteur 0,89 m., calibre 0,053. Inscription sur [toute la longueur du] tube, incrustée argent ». Le canal de lumière est rond sur un support de platine en forme de losange. Le cul-de-lampe est conique, orné de trois anneaux circulaires décroissants. À l'inverse des deux précédentes pièces, la tulipe est de facture plus simple : une double rainure peu profonde en guise d'astragale de tulipe, trois moulures dont la dernière de tranche de bouche.



37. G.5755. Pièce similaire à la précédente, mais la tulipe diffère légèrement dans la disposition des moulures qui la décorent.



c)- Les grands canons inscrits

Le département des arts et de la culture de Kompong Cham en possède un, et le Musée en possède deux qui proviennent également de cette province. Ils sont tous inscrits sur le tube, d'une écriture archaïque, qui livre certainement le nom propre du canon¹⁶⁶.

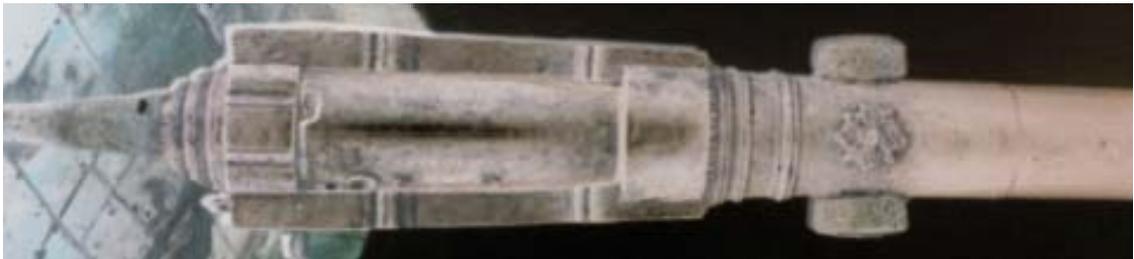
38. Ga. 5759. Couleuvrine en bronze à culasse amovible de facture malaise. « Canon de bronze avec culasse mobile et clavette, entré au Musée le 29 septembre 1959. Bronze et fer. Longueur de la culasse : 0,43 m., clavette : 0,39 m. Trouvé dans le Khum de Prek Bak, district de Stung Trang, province de Kompong Cham. En bordure de l'emplacement qui reçoit la culasse mobile, des moulures et un rang de perles. Reposait sur une fourchette en fer – aujourd'hui disparue. À la hauteur de la fourche, entre les 2 têtes, un fleuron à bouton central, formé d'un croisillon double à extrémités incurvées, feuilles intercalées entre les pointes. Extrémité du canon évasée ». Inscription sur le tube, au niveau du deuxième renfort : *co srī rājānukūl* / « Jeune fille d'extraction royale » qui correspond vraisemblablement au nom personnel de la pièce¹⁶⁷. Le bouton de culasse est prolongé par une tige métallique sur laquelle la pièce est actuellement dressée ; la clavette est encore en place ; le canal de lumière de la boîte est en forme de losange ; l'astragale de tulipe est doublé en amont d'un astragale de volée.

¹⁶⁶ C'est peut-être à propos de ces deux canons que Boisselier notait l'existence de « deux couleuvrines à chambre à feu mobile (Musée de Phnom Penh). Inspirées manifestement de modèles occidentaux, ces pièces d'artillerie n'en conservent pas moins le souvenir très net de la composition décorative traditionnelle. Elles semblent devoir être attribuées au XVI^e siècle, ou au début du XVII^e siècle » (BOISSELIER, J., *Manuel d'archéologie d'Extrême-Orient, Asie du Sud-Est, Vol. I, Le Cambodge*. Paris, A. et J. Picard, 1966, p. 351).

¹⁶⁷ L'attribution de *numen* féminins semble être un universel (du Laïla ottoman au Leïla malais en passant par la Grosse Bertha). À moins qu'il ne faille prendre le terme *srī* dans son acception sanskrite : « bonheur, félicité ». On aurait alors « issu de lignée royale auspiciuse ».



39. Ga. 5761. Pièce identique à la précédente et trouvée au même endroit. La notice précise « Canon de bronze avec 2 culasses mobiles¹⁶⁸ et 23 boulets¹⁶⁹, entré au Musée le 29 septembre 1959. Bronze et fer. Longueur 3,13 m., culasses de 0,45 m. et 0,43 m. ». En bordure de l'emplacement qui reçoit la culasse mobile se trouve des moulures et un rang de perles de chaque côté. Reposait sur une fourche en fer – aujourd'hui disparue. « Entre les deux têtes de la fourche, fleuron fait d'un croisillon double à extrémités incurvées. Inscription peu lisible près du fleuron 'u kha huon X na raj' (okña luong ?) ». Puis l'on trouve au niveau de la volée une « Autre inscription [...] : casu pā tā sa. [nous lisons plutôt « casup tās » après une suite de caractères illisibles parce que presque complètement effacés] ». « Une des deux culasses a eu sa poignée cassée pendant le transport. Rainure à l'extrémité la plus large où passe la clavette. Colerette autour du trou à feu. Un boulet est resté engagé dans une culasse ». La tige métallique qui prolonge le bouton de culasse et sur laquelle la pièce est actuellement dressée est brisée sur son premier quart.



¹⁶⁸ Cf. la notice N°6361 / OE.10,11 / O.229. « Culasse mobile en bronze, entrée le 29 septembre 1959. Trouvée dans le Mékong, au Khum Prek Bak. 0,30 m. de long. Poignée de forme tronconique. Rainure à l'extrémité la plus large où passe la clavette. Inscription : CAU. »

¹⁶⁹ Sans doute les boulets enregistrés sous la cote Ga. 3374.1 à 22.

40. Couleuvrine en bronze à culasse amovible montée sur fourche, entreposée au Département des Arts et de la culture de la ville de Kompong Cham. De facture identique aux deux précédentes, bien que de dimension plus restreinte. L'inscription de 5 caractères sur le tube, au niveau du premier renfort, est incompréhensible. La voyelle *u* et la consonne *n* sont bien dessinées, mais les trois autres consonnes, qui semblent être des *t* pourraient aussi bien être des *g* : « *tunatat* » ou « *tun tat* » ou encore *gunatat*, *gunagat*, *tunagat*, *gun gat*, *gun tat*, etc. Autant de termes que nous ne comprenons pas. La tulipe est brisée dans sa moitié inférieure ; le bouton de culasse est prolongé par une tige en fer.



3. LES CANONS SANS INSCRIPTION NI DÉCORS APPARENTS

a)- Les canons de facture plus ancienne

41. Canon de facture archaïque exposé au Musée des Invalides : « N.709 : âme en partie garnie de tôle au tonnerre, dans une enveloppe de bois frettée d'anneaux de fer. Longueur 0,90 m., Calibre 0,105. Fabrication artisanale encore utilisée au XIX^e siècle. Don du Musée Guimet, 1895 ». Il est précisé que cette pièce « Provient probablement du Cambodge ».

42. Ga. 6136. Couleuvrine en fer forgé probablement nousantarienne, montée sur fourche, dont le bouton de culasse, de forme conique, est prolongé par une tige ; le canal de lumière est rond. Ramenée récemment du Vat Vaing Chas (le 27-05-1996) elle daterait du XVI^e siècle et proviendrait de Longvek¹⁷⁰.



⁷⁰ Tel est ce qu'affirme la notice du Musée dont il faudrait pouvoir vérifier la source. La pièce est de facture similaire au « pierrier à boîte » N.707 des Invalides, en fer forgé, ramené d'Annam, et dont le calibre est de 40 mm, pour une longueur de 2,32 m. (WEMAERE, J. *op. cit.*, p. 138).

43. Ga. 5757. Couleuvrine en fer forgé, de facture similaire à la pièce précédente mais plus ouvragée : la pièce est montée sur fourche, et le bouton de culasse est prolongé par une tige en fer ; le trou à feu repose sur un support de platine en forme de losange.



44. Ga. 5922. Petite couleuvrine en fer forgé (?) montée sur sa fourche, de facture similaire aux précédentes (pièce 42 & 43). Le bouton de culasse est allongé, et la tulipe évasée.



45. Ga. 5775. Espingole ouvragée en bronze ; le tube est octogonal et la culasse en forme de rosace évidée. La pièce, peut-être nousantarienne, et qui n'était sans doute pas opérationnelle, avait sans doute une vocation plus cérémonielle que militaire (Roth, 2011).



46. Ga. 5763. Couleuvrine en bronze à culasse mobile de facture malaise, portant des motifs décoratifs similaires aux pièces 38 et 39. La pièce a perdu sa fourche et le bouton de culasse est prolongé par une tige

en fer. Correspond probablement à la notice N°6360 / OE.10,10 : « Canon de bronze avec 2 culasses mobiles, entré au Musée le 29 septembre 1959. Bronze et fer. 1 m. 87 de long, culasse de 0,24 m. Trouvé dans le Mékong (Khum Prek Bak) [Kompong Cham]. Le bord de l'emplacement qui reçoit la culasse mobile est décoré de moulures, d'un rang de perles, et d'un fleuron à 4 pétales, de chaque côté. L'extrémité du canon est évasée sur 3 cm. Les deux culasses à poignée sont de forme tronconique. Rainure à l'extrémité la plus large pour recevoir la clavette. Collerette autour du trou à feu. »



47. Ga. 6148. Couleuvrine en bronze à culasse amovible montée sur une fourche et portant des motifs décoratifs au niveau de la volée, de la ceinture et de la culasse. Le bouton de culasse est prolongé par une tige en fer ; la clavette est encore en place. Est-ce à cette pièce que pensait George Groslier lorsqu'il évoquait, à propos des pièces en bronze du Musée, un « canon, copie d'une couleuvrine européenne de la fin du XVI^e siècle, se chargeant par la culasse et revêtu d'un très beau décor siamo-khmer (trouvé dans la région de Battambang) » ?¹⁷¹. Ce pourrait aussi bien être la pièce suivante.



48. Ga. 6944. Couleuvrine en bronze à culasse amovible portant motifs décoratifs au niveau de la culasse. La boîte est encore en place, qui porte un trou à feu en forme de losange. La forme de la culasse rapproche cette pièce des couleuvrines de facture nousantarienne 29 et 30.



¹⁷¹ GROSLIER, G., « L'art du bronze au Cambodge », [in] *Arts et archéologie khmers*, t. 1, 1921-1923, pp. 413-423.

b)- Les canons du XVIII-XIX^e siècles, sans inscription

Les canons en bronze

- *Les canons de Sisophon, devant le monument dédié à Jayavarman VII.* Devant un monument de la ville de Sisophon (Battambang) érigé en 1997 sont exposés deux gros canons de campagne en bronze qui semblent être des copies de pièces européennes fondues en Asie du Sud-Est (Roth, 2011). Ce sont les plus grandes pièces du corpus, et les seules à être montées sur des affûts d'origine.

49. Autant qu'on puisse en juger par les clichés, le canal de lumière paraît être protégé par un fermail à ressort (?); la saillie du bourrelet de la tulipe est forte; la tulipe porte une visée. Le tout fait penser à une pièce d'apparat.

50. Pièce identique à la précédente.



- *Les canons du Tamnak' stea (résidence royale de Siem Reap)*. De facture européenne, les pièces remonteraient à la seconde moitié du XVIII^e siècle (Roth, 2011).

51. Canon de campagne en bronze ; la pièce est munie d'un canal de lumière en forme de poire ; présence d'un astragale situé peu après la coulée et venant renforcer la volée.

52. Pièce identique à la précédente.



Les canons en fonte de fer

Les canons en fonte de fer sont les plus nombreux : on en trouve 4 au Musée, 2 à Siem Reap et 9 à Oudong.

- *Les canons du Musée (Phnom Penh) :*

53. Ga. 5764. Canon de campagne en fonte de fer exposé dans le jardin interne du Musée, sur la pelouse droite lorsque l'on se situe dans l'axe central. Cette pièce est de facture similaire au canon siamois (pièce 28) et présente à peu de choses près les mêmes caractéristiques : de couleur rouille, avec un bouton de culasse, une plate-bande de culasse, un support de platine, un canal de lumière et un astragale de lumière, un premier renfort avec une ceinture, un deuxième renfort assez court avec des tourillons, la tulipe étant légèrement évasée. Le tout semble être une copie approximative du modèle anglais Frederick/Armstrong (à partir de 1760) (Roth, 2011).



54. Ga. 5765. Canon de campagne en fonte de fer exposé dans le jardin interne au Musée, sur la pelouse gauche lorsque l'on se trouve dans l'axe central. Les caractéristiques de cette pièce sont identiques à la pièce 53, à ceci près qu'il n'y a pas de ceinture. Serait une pièce anglaise de marine marchande (Roth, 2011).



55. [Ga. 5744 ?] Canon de campagne en fonte de fer exposé dans le jardin interne du Musée, sur le carrelage à droite lorsque l'on se trouve dans l'axe central. Les caractéristiques de cette pièce sont identiques à la pièce 53, mais la culasse la rapprocherait d'une pièce suédoise fondue pour les Hollandais dans les années 1780 (Roth, 2011).



56. Ga. 6495. Canon de campagne en fonte de fer exposé dans le jardin externe du Musée, de facture similaire à la pièce 53. Semble être une copie approximative du modèle anglais Frederick/Armstrong (à partir de 1760) (Roth, 2011).



- *Les canons de la Conservation d'Angkor (Siem Reap) :*

57. Pierrier de marine en fonte de fer, exposé à l'entrée de la Conservation d'Angkor, à Siem Reap. Rouillé, et de taille moyenne, il apparaît comme une réplique miniature des pièces de facture européenne 53 à 56.



58. Pièce identique à la précédente.



- *Les canons de la salle du trône d'Ang Duong et autour (Oudong).* La disposition des 9 pièces disposées à même le sol autour de l'emplacement supposé de la salle du trône¹⁷² et à moitié recouvertes par la végétation n'a pas permis de prendre des clichés intégraux. Elles sont assurément de facture européenne, mais peuvent être des copies comme des originaux.

59. Canon en fonte de fer. Cette pièce est la plus longue des 8 pièces (59 à 66).



¹⁷² C'est probablement ce type de pièces que vit Mouhot en juin 1859 (v. *supra*).

60. Canon en fonte de fer. La tulipe est relativement allongée.



61. Pierrier de marine en fonte de fer, fortement érodé.



62. Pierrier de marine en fonte de fer.



63. Pierrier de marine en fonte de fer.



64. Pierrier de marine en fonte de fer.



65. Pierrier de marine en fonte de fer. Les tourillons sont brisés.



66. Pierrier de marine en fonte de fer. Cette arme est la plus petite des 8 pièces.



67. Canon en fonte de fer, retrouvé dans l'emplacement de l'ancien Vat Kraing Ponley à Oudong, actuellement transformé en une caserne militaire.



4. CANONS NON RETROUVÉS DONT IL RESTE UNE NOTICE AU MUSÉE

68. N°6443 / OE.10,13 / O.231. « Canon de bronze, découvert par M. Chek Hem et entré au Musée le 20 août 1963. Long de 0,94 m. Patine verdâtre. Trouvé au Phum Prateas Lang, Khum Prateas Lang, Srok Phnom Penh (Kandal). Fût de section octogonale avec fourche et poignée de crosse. Un trou à feu »¹⁷³.

Cinq canons viêts provenant de Saïgon

69. N°4254 / OE.10,5. « Canon de bronze, longueur 1,36 m. Provient de Saïgon. Entré le 10 octobre 1944. Inscription : 1/ Au jour et mois fastes de l'année cyclique Bính-Tý, 15^{ème} année (1816) à l'époque Gia-Long. N° Mle 68 parmi les 215 places d'officiers militaires châtiant des pirates investis par l'ordre impérial. 2/ Fondu en année cyclique Dúi-S□ u (1793). 3/ 384 cân (231 kg. environ : poids la pièce) ».

70. N°4253 / OE.10,4 / E.962. « canon de bronze. Provient de Saïgon, entré au Musée le 12 octobre 1944. Long de 1, 24 m. Inscriptions : 1/ Au jour et mois de l'année cyclique Bính-Tý, (19) à l'époque Gia Long (1815). N° Mle 151 parmi les 215 places d'officiers militaires châtiant les pirates investis par l'ordre impérial. 2/ Fondu en année cyclique M□ u-thân (1788). 3/ 225 cân (176 kg. Environ [poids de la pièce]). Traduction à l'EFEO au 6 septembre 1950 ».

71. N°4252 / OE.10,3. « Canon de bronze. Provient de Saïgon, entré au Musée le 12 octobre 1944. Hauteur 0,92. Canon à percuteur (manque). »

72. N°4250 / OE.10,1. « Canon de bronze. Provient de Saïgon, entré au Musée le 12 octobre 1944. Hauteur 0,84 m. »

73. N°4251 / OE.10,2. « Canon de bronze. Provient de Saïgon. Entré au Musée le 12 octobre 1944. Longueur 0,77 m. Inscriptions : 1/ 9kg. environ : poids des boulets. 2/ 9 phân (0,036) (calibre). »

¹⁷³ S'agit-il de la pièce Ga.5775 ?

SYNTHÈSE

Les informations délivrées par ce corpus sont d'ordre chronologique, géographique, technologique, et culturel. Les corrélations qu'il est possible d'opérer entre ces données sont multiples, et mériteraient des développements qu'il n'y a pas lieu de présenter ici. On peut néanmoins faire les remarques suivantes :

I. Une lecture simple par ordre d'information linéaire offre une image assez décousue du corpus : une chronologie discontinue, des origines géographiques diverses, différents niveaux technologiques, et des modèles culturels aussi bien européens, qu'indigènes.

1)- La chronologie des pièces¹⁷⁴ débute au XVI^e siècle (pièce n° 42, 47, les pièces nousantariennes à culasse amovible n°29 et 30 ?). Le XVII^e siècle est représenté par deux pièces (n°32-33, en 1651). Un deuxième palier chronologique semble atteint au XVIII^e siècle (pièce n°31), avec d'une part des pièces du début (pièces anglaises n°3 et 7), de la seconde moitié (pièces anglaises n° 4-6, 8, 10 ; pièce française n°24 : 1766) puis de la fin de ce siècle, autour des décennies 1780-1790 avec les pièces de Ben (1788 : pièces n°34-37), deux pièces anglaises (1789 : pièces n°1-2) et deux canons viêts, apparemment disparus (pièces n° 69-70 datées de 1788 et 1793). Un dernier palier correspondrait à la première moitié du XIX^e siècle avec des pièces anglaises du début du siècle (pièces n°9, 11-18), puis cinq pièces datées de la décennie 1840 (espingole française de 1840 : pièce n° 25 ; pièces chinoises de la décennie 1840 : n°19-20 ; pièces de 1849 : n°21-22).

2)- La géographie des pièces recoupe les principales voies de pénétration du royaume khmer par les deux strates d'influences politiques allogènes majeures de l'époque moyenne que sont :

a°)- les réseaux nousantariens – cf. l'histoire du Sdach Kan – avec Kompong Cham (pièces n°13, 38-40, 46) et Pursat (pièces n° 29-30). Il faut peut-être encore voir la trace de cette filière dans la présence de pièces possiblement hollandaises ou copiées de modèles hollandais (n°23, 55) ;

b°)- le Siam, avec Bangkok (pièces n° 32-33), Battambang (pièces n°1-2, 34-37, 49-50) et Siem Reap (pièces n°3-10, 51-52, 57-58) pour la voie occidentale et terrestre, Takeo (pièce n°18) puis Kandal (pièce n°68) pour la voie maritime par le Sud, et le palais royal d'Oudong pour le terminus (pièces n°22, 24, 28, 42, 59-67).

3)- Les techniques rencontrées relèvent d'une chronologie au moins grossièrement ordonnable : les pièces en fer forgé sont les plus anciennes, suivies par les pièces en bronze à culasse amovible, puis

¹⁷⁴ Reconstituée par extrapolation pour certains des canons n'arborant pas de date explicite de fonte.

viennent les pièces en bronze simples, et enfin les pièces en fonte de fer. On distingue également, en parallèle à cette chronologie des matières, une gradation dans la finition des pièces : les premières pièces sont des ouvrages artisanaux (motifs décoratifs, inscriptions manuscrites) tandis que les pièces les plus tardives sont des modèles standardisés (sigles, inscriptions moulées). À l'intérieur de ce cadre chronologique certains décalages peuvent exister, qui s'expliquent par le phénomène de copies locales de modèles européens, archaïques par rapport à la date de fonte des pièces (pièce n°23, 28, 31, 34-37, 41). Enfin, les types de pièces en présence, surtout de l'artillerie légère, sont le signe d'une pénétration technologique avant tout maritime et fluviale : les pierriers de marine sont de loin les plus nombreux, puis viennent les canons de campagne, des coulevrines, quelques espingoles puis un mortier et un fusil.

4)- Les modèles culturels des pièces observées sont soit européens, soit indigènes au sens large – incluant divers espaces asiatiques. Si la présence des premiers confirme la supériorité technique des pièces à feu européennes à une époque tardive (XVIII-XIX^e siècles), celle des seconds permet de placer relativement tôt dans la chronologie la dépendance technique de la Couronne cambodgienne vis-à-vis de modèles culturels voisins. On serait ainsi passé d'un modèle nousantarien aux XVI-XVII^e siècles (pièces n°29-30 ; 45 ?) à un modèle sino-viêt dans les années 1780-1850 (pièces viêts n° 69-70, pièces chinoises n° 19-22), concurrencé par deux modèles, l'un anglo-siamois (pièces n°1-18, 28), et l'autre européen au sens large (pièces n°24-27, 49-67). Cette lecture fait apparaître un certain nombre de pièces 'métissées' khméro-nousantariennes (pièces n°38 à 40, 46-48), luso-khmères (pièces n°32-33), siamo-khmères (pièces n°34-37), anglo-siamoises (pièces n°1-2, 28) et nousantaro-sino-khmère (pièce n°23).

II. Une relecture croisée¹⁷⁵ révèle deux grandes catégories de pièces qui se déclinent comme suit :

1)- Les pièces européennes (ou de facture européenne) :

a°)- essentiellement en fonte de fer (pièces n°11-18, 27, 53-56), au sein desquelles il faut encore distinguer les canons d'Oudong (24, 28, 59-67) et de Siem Reap (pièces n°3-9, 57-58), datant manifestement d'entre le début du XVIII^e et le début du XIX^e siècle.

b°)- et des pièces en bronze (pièces n°1-2, 25-26, 31, 32-33, 49-52).

2)- Les canons indigènes, en fer forgé ou en bronze :

a°)- les canons en fer forgé (pièces n°42-44).

¹⁷⁵ Obtenue à l'aide d'une matrice ordonnable, v. BERTIN, Jacques, *La graphique et le traitement graphique de l'information*, Paris, Flammarion, Nouvelle Bibliothèque scientifique, 1977, 277 p. Nous avons exclu la pièce n°41 car sa provenance 'cambodgienne' reste hypothétique.

b°)- les canons en bronze, datant de diverses époques, à savoir :

- i. des canons nousantariens à culasse amovible, vraisemblablement anciens : XVI-XVII^e siècles (pièces n°29-30, 38-40, 46-48) ; bien que les informations soient lacunaires, les pièces 45 et 68 relèveraient également de cette catégorie ;
- ii. des canons khmers de la fin du XVIII^e siècle (pièces n° 34-37) ;
- iii. des canons viêts de la fin du XVIII^e siècle (pièces n°69-73) ;
- iv. des canons chinois du milieu du XIX^e siècle (pièces n°19-23) ;

III. L'éclairage qu'il est possible d'obtenir à l'aide de ces données fragmentaires est encore incertain mais l'on peut cependant proposer quelques pistes de réflexion.

1)- On distinguerait ainsi une première période, aux XVI-XVII^e siècles, caractérisée :

a°)- par l'importation de pièces nousantariennes en bronze à culasse amovible ou en fer forgé ;

b°)- puis par l'imitation locale de ces pièces par la Couronne khmère, au besoin grâce à l'aide de fondeurs portugais.

2)- Viendrait ensuite une période de diversification dont on perçoit la situation terminale à la fin du XVIII^e siècle, où l'on note :

a°)- l'apparition des premières pièces européennes importées, ou de copies régionales de pièces européennes (nousantariennes, siamoises) ;

b°)- en parallèle à l'apparition de pièces viêts en bronze, issues peut-être d'un échange rituel entre le royaume khmer et la seigneurie Nguyễn ;

c°)- et au maintien d'une tradition de fonte régaliennne mais dissidente, inspirée cette fois d'un modèle siamois, en l'espèce des canons de la principauté de Ben ;

3)- Au XIX^e siècle, apparaîtraient en synchronie :

a°)- quelques pièces chinoises en bronze ;

b°)- d'autres pièces siamoises de facture européenne en fonte de fer, en nombre important ;

c°)- en même temps que les pièces européennes continuent d'irriguer les besoins militaires du Cambodge.

ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

La confrontation des sources littéraires aux sources archéologiques offre deux niveaux d'informations apparemment complémentaires : les premières donnent un aperçu de l'usage social des armes à feu en pays khmer, quand les secondes livrent un témoignage de leur réalité matérielle. Des correspondances chronologiques peuvent de la sorte être observées. Ainsi, quand les sources écrites dépeignent un XVII^e siècle flamboyant relativement à la présence et à l'usage des canons, suivi par une période durant laquelle toute trace d'artillerie disparaît de la documentation pour les années 1720-1840, le corpus archéologique livre l'information à la fois inverse et complémentaire : l'on ne trouve guère de trace d'une artillerie dix-septième tandis que le fait militaire le plus important du corpus, en l'espèce des pièces anglo-siamoises, intervient précisément durant les années 1710-1840. Autrement dit se confirmerait que l'artillerie devient alors entièrement contingente des puissances voisines à commencer par la siamoise, échappant aux logiques proprement cambodgiennes bien attestées pour le XVII^e siècle.

Cependant, une comparaison détaillée montre que les sources archéologiques ne corroborent pas toujours les sources textuelles, ce qui peut se comprendre d'une part comme un élément de confirmation de ce que d'autres pièces ont pu être emportées lors d'invasions successives, ainsi qu'on l'avait énoncé en introduction ; d'autre part comme le signe qu'il reste des pièces à découvrir sur le terrain¹⁷⁶. Cela étant posé, et compte tenu du caractère provisoire et imprécis des données que l'on vient de présenter, l'image générale de l'usage d'une artillerie moderne qui en ressort est la suivante :

1. UNE ARRIVÉE MARITIME ET TARDIVE DOUBLÉE D'UNE PRÉSENCE DIFFUSE

Le Cambodge appartient à cette catégorie de royaumes qui n'a pas été touchée par la première vague d'arrivée des armes à feu en Péninsule. On sait que cette dernière est issue d'un transfert continental de la technologie militaire des Mings vers le nord de la Péninsule, lequel concerna le Royaume d'Ava, le Lan Na, et le Đai Viêt dès la première moitié du XV^e siècle¹⁷⁷. C'est sans doute une des raisons qui explique le retard durable du pays khmer en la matière : les armes à feu n'y parviendront qu'un siècle plus tard, par le biais des réseaux marchands sillonnant la Mer de Chine. La faiblesse statistique des armes à feu, qu'elle soit matérielle ou textuelle, invite ainsi à relativiser fortement la présence d'une artillerie moderne dans le royaume khmer des XVI-XIX^e siècle. On ne parvient à totaliser qu'une cinquantaine d'occurrences littéraires, et l'on ne rassemble, en attendant d'éventuelles découvertes, qu'une soixantaine de pièces. La qualité de ces vestiges pose elle-même problème. Comme on l'a vu, les pièces destinées à un ordonnancement militaire sont en concurrence avec des utilisations détournées. Si la fonction proprement militaire de l'artillerie n'est pas

¹⁷⁶ À l'heure où nous achevons cet article la rumeur court la ville que des canons ont été retrouvés à Kompong Cham et à Kompong Chnang, dont un portant une inscription en khmer.

¹⁷⁷ SUN, Laichen, « Military Technology [...] », *loc. cit.*

absente, elle reste ponctuelle¹⁷⁸. Il s'agirait donc d'un échec technologique au moins relatif.

2. UNE FONCTION DURABLEMENT RÉGALIENNE ET APOTROPAÏQUE

Que les armes à feu servent aux rituels de couronnement, à magnifier le décorum palatin en exaltant la puissance régaliennne ou à défendre le corps mortel du roi dans le cadre de troupes spécialisées, leur fonction demeure manifestement de rehausser le prestige d'institutions royales affaiblies – c'est le cas de la Couronne khmère – ou potentiellement dissidentes – et c'est le cas de la principauté de Battambang. Alors que l'historiographie classique voit dans l'introduction des armes à feu en Péninsule une capacité dynamisante en terme de structuration étatique¹⁷⁹ le cas du Cambodge montrerait *a contrario* comment l'absence d'un appareil d'État conséquent interdit la possession d'une artillerie moderne à vocation proprement militaire. On aurait donc un rapport inversé à la technologie. Plutôt que de favoriser le passage à un ordre administratif plus centralisé, celle-ci viendrait conforter un système politique en difficulté, en ce qu'elle serait intégrée au dispositif cérémoniel du palais à des fins apotropaïques, et pour en accroître le rayonnement symbolique. De fait, la pratique sociale des armes à feu jusqu'à l'heure actuelle ne dément pas cette lecture symboliste : les pièces se retrouvent souvent exposées par paires à l'entrée des bâtiments officiels, des résidences royales et monastères (Siem Reap), ou des palais des gouverneurs (Battambang, Svay Rieng), cependant que l'efficacité des munitions s'exorcise encore par des pratiques magiques¹⁸⁰.

¹⁷⁸ De fait, seulement deux campagnes offensives sont évoquées par les sources disponibles, l'une en 1555, menée par l'usurpateur Kan, l'autre en 1635, qui demeura à l'état de préparatif. La qualité des pièces retrouvées et leur quantité ne permettent pas d'inférer l'existence de grands corps d'artillerie offensifs. Ainsi, le fait militaire le plus significatif du corpus archéologique, c'est-à-dire la présence, à Oudong, de canons siamois en fonte de fer de facture européenne du XIX^e siècle (dont le prototype est la pièce 28), lesquels sont relativement à l'ensemble du corpus à la fois les plus nombreux et les plus aux normes d'une artillerie moderne, pose-t-il problème : les pièces étaient vraisemblablement déjà obsolètes lorsqu'elles furent installées au palais (cf. *supra* les observations des Français dans les années 1850-1880).

¹⁷⁹ REID, Anthony, « The Military Revolution », [in] *Southeast Asia in the Age of Commerce, 1450-1680, Vol. II, Expansion and Crisis*, New Haven & London, Yale University Press, 1988, pp. 219-233.

¹⁸⁰ Cf. les célèbres *yantra*, diagrammes magiques sous forme de tatouages ou de foulards sensés protéger les soldats de l'impact des balles qui furent légions durant ces années de guerre civile (1970-1989). Ils ont été composés sur la base d'une tradition que l'on repère dans les archives manuscrites du XIX^e siècle, voir par exemple le ms. I.123.E / BN.124.7 du fonds khmer de la Bibliothèque Nationale de France, intitulé *Gathā neh sūt oy gec kambbloēn* [cette stance magique sert à s'échapper des armes à feu] et qui est une « formule tantrique à réciter 3 fois pour se protéger des [balles] de fusils », v. AU, Chhieng, *Catalogue du fonds khmer*, Paris, Imprimerie nationale, Bibliothèque nationale, département des manuscrits, 1953, p. 78..

3. LE MOMENT D'UN MODÈLE D'EXTRAVERSION 'MALAISE', MILITAIRE ET MARCHANDE

Seul, finalement, l'épisode du règne 'malais' de l'Apostat se démarquerait du présent tableau : il semble en effet qu'à la conjonction d'une croissance significative du volume du commerce et du choix politique d'une branche de la famille royale khmère de s'allier aux réseaux de pouvoir nousantariens se soit mis en place une manière de sultanat cambodgien¹⁸¹ réalisant le contrôle des flux marchands au moyen d'un appareil militaire particulièrement bien intégré aux structures de l'appareil régalien. C'est d'ailleurs lors de ce règne que de manière significative les sources littéraires et archéologiques convergent le mieux, notamment au sujet de la présence de fondeurs portugais attachés à la Couronne. Car l'ultime problème que posent alors les sources est celui du rapport qu'entretient le système culturel khmer à la modernité militaire, restée exogène. Elles sont à ce sujet paradoxales puisqu'elles montrent, d'une part, l'omniprésence de corps allogènes attachés à la conception et à la manipulation technique des armes, au service de la Couronne khmère, et, d'autre part, la persistance d'une volonté d'intégrer *ex abrupto* ces objets dans des logiques culturelles indigènes (traité de sacre, *regalia*). Entre ces extrêmes, on ne distingue pas de trace significative d'appropriation de la technique en elle-même, notamment par la fabrication indigène de pièces, à l'inverse de ce que l'on trouve dans les pays voisins. Comme si le répertoire culturel de l'innovation technique devait nécessairement passer par l'extraversion.

¹⁸¹ MIKAELIAN, G., *La royauté [...]*, *op. cit.*, p. 141 et *sq.*

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

- *Antelme* : *Dictionnaire français-khmer* par Michel Rethy Antelme & Hélène Suppya Bru-Nut, Paris, L'Asiathèque, 2001.
 - *Aymonier* : *Dictionnaire Français – Cambodgien*, d'Aymonier, E., Paris / Saïgon, 1874.
 - *CED* : *Cambodian – English Dictionary* par Headley, K. R., The Catholic University of America Press, Washington D. C., 1977.
 - *DKF* : *Dictionnaire Khmer- Français* d'Aymonier, E., Saïgon, 1878.
 - *Guesdon* : *Dictionnaire Cambodgien – Français* de Guesdon, J., Paris, Librairie Plon, 1930.
 - *Guilleminet* : *Dictionnaire bahnar-français*, (avec la collaboration du R. P. Jules Alberty), Paris, PEFEO vol. XL, t. I, 1959, 494 p.
 - *Janneau* : *Manuel pratique de langue cambodgienne contenant de nombreuses listes de mots usuels groupés par catégories. des dialogues applicables aux circonstances ordinaires de la vie pratique. et une carte politique du royaume khmer*, par Gustave Janneau, Saïgon, Imprimerie impériale, 1870.
 - *Pannetier* : *Lexique Français – Cambodgien – Nouvelle Edition* du docteur Pannetier, A., Phnom Penh, Albert Portail imprimerie – éditeur, 1907.
 - *McFarland* : *Thai-English Dictionary* by George Bradley McFarland, M. D., Stanford, Press, [1944] 1972.
 - *Rondineau* : RONDINEAU, Rogatien, *Dictionnaire Cambodgien–Français*, Phnom Penh, Missions Étrangères de Paris, 2 t., 2007.
 - *Tandart* : *Dictionnaire Français – Cambodgien* du père Tandart, Hong Kong, Imprimerie de Nazareth / Imprimerie de la SME, 1910.
 - *VK* : *Vacanānukeram Khmaer*, Dictionnaire khmer de l'Institut Bouddhique de Phnom Penh, édition de 1967-1968.
- * indique dans la bibliographie une référence que nous ne sommes pas parvenu à consulter.

BIBLIOGRAPHIE

I. SOURCES

1. SOURCES MANUSCRITES

Ms. EFEO, Fonds européen, n°242. P. Levavasseur, *Vocabulaire cambodgien (XVIII^e siècle)*, archives de l'évêché de Phnôm-Penh, 95 p., fait copier à Phnom Penh le 6 décembre 1945 par Pierre Dupont.

Ms. EFEO P23/P111, *Cpāp' duṃnim pīy purān*.

Ms. EFEO P.26/P.220, *Naeh cpāp' kul' pandap' 10 sanlik' kanlah*.

Ms. Société Asiatique, FEA XXV, *Rīoēn rāv sīem khmaeb cpānñ pandāy lvaek*.

MS. BnF, I.123.E / 124.7, *Gāthā neh sūt oy gec karṃbhloēn*.

2. SOURCES IMPRIMÉES

Sources khmères

BERNON, Olivier de, « La Prédiction du Bouddha », *Aséanie* n°1, 1998, pp. 43-66.

KHIN, Sok, *Chroniques royales du Cambodge (de Bañā Yāt à la prise de Lanvaek) (de 1417 à 1595) ***. Traduction française avec comparaison des différentes versions, Paris EFEO, Coll. de textes et documents sur l'Indochine XIII, 1988, 471 p.

KHING, Hoc Dy, *Bogakulakumar. Roman khmer en vers du début du XIX^e siècle : Traduction, notes et étude*, Paris, Pierres d'Angkor, 1987, 312 p.

LECLÈRE, Adhémard, *Les codes cambodgiens*, Paris, Ernest Leroux, 1898, t. 1, xix + 491 p.

———, *Le Sdach Kan*, texte publié par Michel Tranet, Phnom Penh, Atelier d'Impression Khmère, [2010] 2002, 41 p.

MAK, Phoeun, *Chroniques royales du Cambodge (de 1594 à 1677) ****. Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction, Paris EFEO, Coll. de textes et documents sur l'Indochine XIII, 1981, 524 p.

MIKAELIAN, Grégory, « La gestion administrative du royaume khmer d'après un code institutionnel du XVII^e siècle », *Péninsule* n° 38, 1999 (1), pp. 69-166.

———, « Le traité de sacre des rois d'Oudong (XVII^e siècle) », *Udaya. Journal of Khmer Studies*, n°8, 2007, pp. 115-165.

PORÉE-MASPÉRO, Eveline, « Traditions orales de Pursat et de Kampot », *Artibus Asiae*, t. XXIV, 3/4, 1961, pp. 394-398.

POU, Saveros, *Guirlande de cpāp'*, Paris, CEDORECK, 1988, 638 p.

Sources européennes

CABATON, Antoine, *Brève et véridique relation des événements du Cambodge par Gabriel Quiroga de San Antonio*, Paris, Ernest Leroux, 1914, 261 p.

KERSTEN, Carool (traduit, annoté, et introduit par), *Strange Events in the Kingdoms of and , 1635-1644*, , White Lotus, 2003, 78 p.

LEJOSNE, Jean-Claude, *Le journal de Gerrit van Wuysthoff et de ses assistants au Laos (1641-1642). Seconde édition, revue et complétée*, Paris, Centre de Documentation et d'Information sur le Laos, 1993, 234 p.

VAN DER KRAAN, Alfons, *Murder and Mayhem in . Anthony van Diemen vs. King Ramadhipati I*, Chiang Mai, Silkworm Books, 2009, 79 p.

CORBIGNY, Jules-Marcel Brossard de, « De Saïgon à Bangkok par l'intérieur de l'Indo-Chine : Notes de voyage, janvier-février 1871 », *Revue maritime et coloniale*, t. 33 (mars-juin), 1872, pp. 440-463.

II. CRITIQUE

1. HISTOIRE POLITIQUE

P. David, *before the French: Politic in a , 1794-1848*, Ph.D., , 1973, 212 p.

GROSLIER, Bernard-Philippe, *Angkor et le Cambodge au XVI^e siècle d'après les sources portugaises et espagnoles*, Paris, Puf, 1958, 194 p. + 7 pl.

KHIN, Sok, *Le Cambodge entre le Siam et le Viêtname (de 1775 à 1860)*, Paris, EFEO, Collection de textes et documents sur l'Indochine, t. XVIII, 1991, 359 p.

KLAGES, Jenny, *Catholicism and Conquistadores: Spanish-Cambodian interactions from late sixteenth to the mid-seventeenth century*, Ph.D. in history, University of , 2007, 288 p.

MAK, Phoeun, *Histoire du Cambodge de la fin au XVI^e siècle au début du XVII^e siècle*, Paris, EFEO, Monographie n°176, 1995, 494 p.

MIKAELIAN, Grégory, *La royauté d'Oudong. Réformes institutionnelles et crise du pouvoir dans le royaume khmer du XVII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2009, 374 p.

TAUCH, Chhuong, *Battambang during the Time of the Lord Governor*, trans. Hin Sithan, Carol Mortland and Judy Ledgerwood, Phnom Phenh / Cedoreck, 1994, 143 p.

2. HISTOIRE MILITAIRE

- FLORES, Maria da Conceição Ferreira, *Mercenaires Portugais au Siam et au Cambodge pendant le XVI^e siècle*, Lisbonne, 1989, 13 p.
- GROSLIER, George, « Chapitre IX. Les armes », [in] *Recherches sur les Cambodgiens d'après les textes et les monuments depuis les premiers siècles de notre ère*, Paris, Challamel, 1921, pp. 85-94.
- , « L'art du bronze au Cambodge », [in] *Arts et archéologie khmers*, tome I, 1921-1923, 1923, pp. 413-423.
- JACQ-HERGOUALC'H, Michel, *L'armement et l'organisation de l'arme khmère aux XII et XIII siècles d'après les bas-reliefs d'Angkor Vat, du Bayon et de Banteay Chmar*, Paris, PuF (Publications du Muse Guimet : Recherches et documents d'art et d'Archéologie, T. XII), 1979, 242 p. [CR par Népote, Jacques dans *Seksa Khmer* n° 3-4, 1981, pp. 127-136].
- LECLÈRE, Adhémar, « VII. Les armées cambodgiennes », [in] *Recherches sur le droit public des Cambodgiens*, Paris, Augustin Challamel, 1894, pp. 145-169.
- MAK, Phoeun, « Quelques aspects des croyances religieuses liées aux guerres entre le Cambodge et le Siam », intervention inédite au 3^e séminaire européen-japonais, Hambourg, septembre 1998, 20 p.
- MAK, Phoeun & PO, Dharma, « La première intervention militaire vietnamienne au Cambodge, 1658-1659 », *BEFEO*, t. LXXIII, 1984, pp. 285-318.
- , « La deuxième intervention militaire vietnamienne au Cambodge (1673-1679) », *BEFEO*, t. 77, 1988, pp. 229-262.
- , « La troisième intervention vietnamienne au Cambodge (1679-1688) », *BEFEO*, t. 92, 2005, pp. 339-381.
- MUS, Paul, « Études indiennes et indochinoises III - Les balistes du Bâyon », *BEFEO*, t. XXIX, 1929, pp. 331-341.
- PUANGTONG, Rungsawasdisab, *War and Trade: Siamese interventions in , 1767-1821, , 1995, 256 p.*
- ROTH, Rodolf, « Comment on the khmer Artillerie », inédit, 3 mai 2011, 8 p.

III. LES ARMES À FEU

1. GÉNÉRALITÉS

- ROTH, Rudolf, « A proposed standard in the reporting of historic artillery », *International Journal of Nautical Archaeology*, vol. 18, 1998, pp.191-202.

WEMAERE, J. (Colonel), assisté de Mlle Françoise Dusseigneur et Michel Pastoureau, *Inventaire des bouches à feu*, Paris, Musée de l'armée, 1976, ronéotypé.

2. EN ASIE DU SUD-EST

ANDAYA, Y. Leonard, « Interactions with the Outside World and Adaptation in Southeast Asian Society, 1500-1800 », [in] Nicholas Tarling (ed.), *The Cambridge History of Southeast Asia. Vol. I, Part 2, from c. 1500 to c. 1800*, Press, 1992, pp. 345-401.

BOXER, C.R., « Asian Potentates and European Artillery in the 16th-18th centuries: A Footnote to Gibson-Hill », *Journal of the Malaysian Branch of the Royal Asiatic Society*, t. 38, 1966, pp. 156-172.

CHARNEY, Michael, *Southeast Asian Warfare 1300-1900*, Handbook of Oriental Studies, Section Three: South-East Asia, Volume 16, Leiden, Brill, 2004, xix + 319 p.

REID, Anthony, « The Military Revolution », [in] *Southeast Asia in the Age of Commerce, 1450-1680, Vol. II, Expansion and Crisis*, New Haven; London: Yale University Press, 1988, pp. 219-233.

SUBRAHMANYAM, Sanjay & PARKER, Geoffrey, « Arms and the Asian. Revisiting European Firearms and their Place in Early Modern Asia », *Revista de Cultura*, 26, 2008, pp. 12-42.

3. EN INSULINDE

*CRUCQ, K.C., « De drie heilige kanonnen », *Tijd. Bat. Gen.*, LXX, 1930, pp. 195-204.

*CRUCQ, K.C., « De geschiedenis van het heilig kanon te Banted », *Tijd. Bat. Gen.*, LXXVIII, 1938, pp. 359-391.

*CRUCQ, K.C., « De kanonnenn in den Kraton te Soerakarta », *Tijd. Bat. Gen.*, LXXVIII, 1938, pp. 93-110.

*GIBSON-HILL'S, C. A., « Note on the Old Cannon found in Malaysia known to have been of Dutch Origin » *Journal of the Malaysian Branch of the Royal Asiatic Society*, t. XXVI (1), 1953, pp. 145-174.

GUILLOT, Claude & KALUS, Ludvik, « Inscriptions islamiques sur des canons d'Insulinde du XVI^e siècle », *Archipel*, n°75, 2006, pp. 69-94.

HARRISSON, Tom, « Cannon: Their Role in Southeast Asia (1400-1900 A.D.) », *The Journal*, vol. 1, 1969, pp. 94-119.

MANGUIN, Pierre-Yves, « L'artillerie légère nousantarienne : à propos de six canons conservés dans des collections portugaises », *Arts Asiatiques*, t. XXXII, 1976, pp. 233-254.

SHARIFFUDDIN, P. M., « Cannon », *The Journal*, vol. 1 (1), 1969, pp. 72-93.

4. EN PÉNINSULE

- BURNAY, J. « A propos des inscriptions portugaises de deux canons cochinchinois conservés au ministère de la guerre à Bangkok », *BEFEO*, t. XXXVI, 1936, pp. 437-440.
- CADIÈRE, Léopold, « Un ancêtre des Canons-Génies au palais du roi du Tonkin », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1915, pp. 342-343.
- , « Annexe au compte-rendu de la séance du 24 Avril 1930 : Quelques souvenirs communs au vieux Siam et au vieux Hué », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 17^{ème} année n°4, octobre-décembre 1930, pp. 425-426.
- CÆDÈS, George & CADIÈRE, Léopold, « Deux canons cochinchinois au Ministère de la Guerre de Bangkok », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1919, pp. 528-532.
- COSSERAT, H., « Au sujet du monogramme de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales : les canons de la Résidence Supérieure », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1916, pp. 389-393.
- , « Les neuf canons-géants de la citadelle de Hué : Détails complémentaires », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 19^e année, n°2, 1932, pp. 141-155.
- , « Documents A. SALLES : I. Quelques pièces d'artillerie », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1933, pp. 300-301.
- LE BRETON, H., « Le Vieux An-Tinh. — I. Vieux canons en bronze et en fonte », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1934, pp. 181-197.
- , « Le Vieux An-Tinh (suite) : Vieux canons en bronze et en fonte », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1935, pp. 191-192.
- LE BRIS, H., « Les Canons-Génies du Palais de Hué », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1914, pp. 101-110.
- *LACOUR, F., *Expédition de l'Indo-Chine (1858-1859-1860) - Notes sur le Matériel de Guerre des Chinois et des Cochinchinois*, Paris, Lithographie du Ministère de la Marine, 1862, 125 p.
- PENTH, Hans, « A Note on Pün », *Journal of the Society*, 1971, vol. 59 (I), pp. 209-210.
- SEYMOUR, Sewell, C. A. « Notes on Some Old Siamese Guns », *Journal of the Siam Society*, vol. 15, No. 1, 1922, pp. 1-43.
- SUN, Laichen, « Military Technology Transfers from Ming China and the Emergence of Northern Mainland Southeast Asia (c. 1390-1527) », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 34 (3), 2003, pp. 495-517.
- , « Chinese-style Gunpowder Weapons in Dai Viet (): The Archaeological Evidence », *Revista de Cultura*, 27, 2008, pp. 42-59.

សង្ខេប

Une « revolution militaire » au pays khmer ? note sur l'artillerie post-angkorienne (XVI-XIX^e siecles)

Grégory MIKAELIAN

យកការសិក្សាលើឯកសារអឺរ៉ុបនិងខ្មែរនានា ត្រង់ចំណុចដែលនិយាយពីការភ្លើងមកពិនិត្យផ្គុំជាមួយការភ្លើងធំទាំង ប៉ុន្មានដែលសេសសល់នៅកម្ពុជាសព្វថ្ងៃ ឬដែលបានមកពីកម្ពុជា ធ្វើឱ្យយើងចាប់ផ្តើមជ្រួតជ្រាបអំពីការនាំចូលមកក្នុង ប្រទេសនេះ នាសម័យកណ្តាលនូវអាវុធដែលប្រើបច្ចេកវិទ្យាមួយបែបផ្សេងនេះ។ ទាល់តែមកដល់សតវត្សទី១៦ ទើបគេនាំ អាវុធប្រភេទនេះចូលមក ឯអ្នកដែលប្រើប្រាស់នោះសុទ្ធសឹងជាអ្នកផ្សេងៗពោលគឺខ្មែរមិនដែលបាននាំយកអាវុធថ្មីនោះ មកប្រើក្នុងទ័ពខ្លួនពិតប្រាកដឡើយ។ បើប្រៀបទៅស្ថានភាពទ័ពអ្នកជិតខាង នៅកម្ពុជាគ្មានអ្វីប្រែប្រួលសោះ បើមានខ្លះ គឺប្រហែលនៅរាជ្យព្រះរាមចូលសាសន៍ (គ.ស.១៦៤២-១៦៩៨) ។

Abstract

Une « revolution militaire » au pays khmer ? note sur l'artillerie post-angkorienne (XVI-XIX^e siecles)

Grégory MIKAELIAN

Examination of reference to firearms in European and Cambodian sources, along with analysis of cannons found in Cambodia or of Cambodian provenance, allow for a first account of current understandings of the introduction of this military technology into the post-Angkorian kingdom. A late introduction (XVIth c.), the technology is adopted only through the intervention of non-natives, without changing the established order vis-à-vis competing powers, with the possible exception of the Apostate (1642-1658).

Résumé

Une « Revolution Militaire » au Pays Khmer ? Note sur L'artillerie Post-Angkorienne (XVI-XIX^e Siecles)

Grégory MIKAELIAN

L'étude des références aux armes à feu contenues dans les sources européennes et khmères (I) ainsi que l'analyse des canons retrouvés au Cambodge ou qui en proviennent (II) permettent de dresser un premier état des connaissances relatives à l'introduction de cette technologie militaire dans le royaume khmer post-angkorien. Arrivée tardivement (XVI^e siècle), elle ne parvient guère à faire souche autrement que par le truchement de corps allogènes, sans changer la donne face aux puissances concurrentes, à l'exception peut-être du règne de l'Apostat (1642-1658).